Stéphane Simon

LES DERNIERS JOURS DE SAMUEL PATY

Enquête sur une tragédie qui aurait dû être évitée

PLON

Stéphane Simon

LES DERNIERS JOURS DE SAMUEL PATY

Enquête sur une tragédie qui aurait dû être évitée

PLON

Stéphane Simon

Les derniers jours de Samuel Paty

PLON
www.plon.fr

© Éditions Plon, un département de Place des Éditeurs, 2023
92, avenue de France
75013 Paris
www.plon.fr ; www.lisez.com

Mise en pages : Graphic Hainaut
Dépôt légal : avril 2023
ISBN : 978-2-259-31600-2

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

1. Couverture
2. Titre
3. Copyright
4. Citation
5. Dédicace
6. Un scandale d’État
7. 1. « J’ai exécuté un chien de l’enfer »
8. 2. Un laïc apaisé
9. 3. « Fermez les yeux ou détournez le regard »
10. 4. « Il faut virer ce malade, ce professeur d’histoire »
11. 5. « S’ils avaient été juifs, ils n’auraient jamais été traités de la même façon »
12. 6. « Samuel a merdé »
13. 7. « Aidez-moi à le trouver… »
14. 8. « Il n’y a pas d’inquiétude particulière à avoir »
15. 9. « Apparemment Charlie Hebdo en redemande ! »
16. 10. « J’ai besoin d’une arme »
17. 11. « Au nom d’Allah, le miséricordieux »
18. Que sont-ils devenus ?
19. Remerciements
20. Actualités des Éditions Plon

« Rien n'est plus clair qu'un combat entre le noir et le blanc. »
Samuel Paty,
extrait de *Le Noir. Société et symbolique (1815-1995). Mémoire de recherche d'un apprenti historien*

À Omer et Rosalie Simon, instituteurs,
directeurs d'école à Montaigu,

Yvette et Camille Simon, instituteurs, directeurs d'école
à Saint-Gilles-Croix-de-Vie,

Liliane et Guy Simon, professeurs d'université et
professeurs des professeurs à Nantes,

à tous ceux qui les ont précédés, à tous ceux qui les ont suivis…

À la famille Paty,
pour sa dignité dans l'épreuve,
et sa recherche de la vérité.

Un scandale d'État

Le 16 octobre 2020, j'étais encore au bureau quand une alerte sur les réseaux sociaux a rendu ma fin de journée nauséeuse. La teneur du message était encore confuse. On parlait d'une attaque mortelle contre un prof, « Samuel P. », dans un collège de Conflans-Sainte-Honorine. J'ai cru à une banale affaire jusqu'à ce que l'on parle des *Allahu akbar* qu'aurait hurlés l'assaillant et de décapitation. Plus tard, je suis tombé sur une photo et j'ai été foudroyé par sa violence. La tête ensanglantée de l'enseignant reposait sur le bitume, près d'un caniveau, l'œil droit mi-clos. Ses traits n'étaient plus reconnaissables, cela aurait pu être n'importe qui pourvu qu'il eût les cheveux courts, tant le visage était couvert de sang… Son assassin, dont j'apprendrai plus tard qu'il se nomme Abdoullakh Anzorov, avait ajouté en commentaire de l'insoutenable cliché, sous ses éructations islamistes : « C'est mr paty » (*sic*), lui refusant jusque dans la mort une majuscule à son nom. Je ne le connaissais pas, mais je savais que je ne pourrais jamais oublier le massacre de ce professeur. Je l'ai vécu comme celui d'un des miens.

Je suis fils de prof, petit-fils de profs, arrière-petit-fils de profs, et arrière-arrière-petit-fils de profs… Aussi loin que mes souvenirs remontent dans la mémoire familiale des Simon, je n'y croise que des instituteurs, des professeurs, des précepteurs, des enseignants. Pas de ceux qui posaient sur les frontons des grandes écoles parisiennes, mais ceux qui ont fait leur métier dans les petits villages et villes de Vendée, à Nantes aussi, et qui ont permis à des générations de fils de paysans, d'artisans, de marins-pêcheurs, de petits commerçants d'apprendre à lire, écrire et compter, de se fabriquer un avenir et d'assurer collectivement une relève au pays. Des professeurs, des instituteurs, inconnus de ceux qui n'ont pas fréquenté leurs cours, des enseignants dévoués et anonymes comme Samuel Paty avant son assassinat.

Avec mon frère, nous sommes la première génération à n'avoir pas embrassé le sacerdoce familial. À force d'avoir entendu parler mes parents,

j'ai l'impression d'avoir moi-même connu leur quotidien. Ces salles de profs aux discussions interminables avec les collègues qu'on apprécie ou qu'au contraire on ne porte pas dans son cœur, ces réunions pédagogiques ennuyeuses, ces frictions avec l'inspection académique, ces rapports pas toujours cordiaux avec la direction d'établissement ou avec les parents d'élèves, ce corporatisme qui fait de chaque prof un assuré à la MAIF ou un consommateur avisé qui fait ses achats en feuilletant le catalogue de la CAMIF…

De cette « dynastie » d'enseignants, je garde dans mon métier de journaliste, d'homme de médias, le goût de la transmission et du partage des connaissances. Comme le goût de la chose publique. Le dévouement de cette lignée de « hussards noirs », et de tous les autres, a fait entrer la République dans les cœurs. Aux forceps, parfois. Ces écoles, ces instituteurs, ces professeurs ont permis de construire un modèle d'excellence et une France qui autorise l'ascension sociale, et l'encourage. Comme dernier maillon de cette famille qui a traversé les époques plus ou moins glorieuses de la France, mais aussi comme écolier qui a obtenu des diplômes, je sais que je leur dois tout. Je sais que c'est la qualité de ces professeurs dévoués aux autres qui a fait de moi ce que je suis devenu. Je les aime donc instinctivement et rationnellement. J'ai dans le cœur des souvenirs indélébiles de ces hommes et femmes, et une reconnaissance forte pour tous les profs qui m'ont accompagné, et pour ceux qui accompagnent à présent mes enfants vers le savoir. Samuel Paty est l'un d'entre eux. Sa tête est tombée au pied de mon arbre généalogique.

Comment peut-on en être arrivé là ? Au martyre d'un professeur valeureux, à l'incapacité des services de la République à protéger ceux qui servent ses valeurs ? De tous les souvenirs que mes grands-parents m'ont raconté de leurs années de « combat » pour la République, pour imposer la laïcité, acter la séparation de l'Église et de l'État, éloigner les pupitres des bénitiers, jamais il n'y en eut d'aussi terribles. Dans la Vendée de 1900, rien n'était simple. Les enfants ne parlaient pas le français, utilisant entre eux le « maraîchin », une sorte de patois assez disgracieux à l'oreille. Ils voyaient le maître comme le représentant d'un État lointain, dont ils ne connaissaient rien et qui avait massacré leurs ancêtres. Les instituteurs devaient les sortir de la ferme, leur apprendre toutes ces choses que leurs parents ne pouvaient leur apprendre, jusqu'à leur faire découvrir la mer, qu'ils n'avaient jamais

vue alors qu'elle n'était distante que de quelques kilomètres seulement… Cela n'avait rien d'une partie de plaisir, mais jamais on n'a vu la tête d'un instituteur rouler dans le caniveau. L'école a construit des générations de Français, parfois récalcitrants, mais jamais la barbarie ne s'était ainsi invitée à la sortie d'une école. La République se faisait respecter, n'avait pas peur de le faire, et c'est pour cela qu'elle l'était.

Deux ans après les faits, la stupeur, l'émotion, le traumatisme collectif, le souvenir du martyre de Samuel Paty ne doivent pas s'éteindre. Ce livre donne la parole aux protagonistes et raconte les détails de ce que l'enquête policière de près de vingt-quatre mois a mis au jour : la famille, la hiérarchie, les syndicats, les collègues, la principale du collège, les ministres. Jour après jour, du collège de Conflans-Sainte-Honorine à Idlib, en Syrie, où les policiers de la SDAT – l'antiterrorisme – se sont rendus sur les traces de tous ceux qui ont tué Samuel Paty. Car Abdoullakh Anzorov n'a pas agi comme un loup solitaire ou un déséquilibré. Il est le bras d'une hydre faite de fanatiques haineux, qui s'appuie sur les manquements de l'administration, qui se perd dans le dédale procédural, dans des ministères qui confondent communication et action politique, des services de renseignement qui ne font pas leur travail d'alerte, des lâchetés des collègues, de policiers dépassés. Les « pas de vague » de la hiérarchie, du rectorat, finissant de faire le reste, c'est-à-dire rendre possible l'inimaginable.

Tout nous conduit à dire aujourd'hui que la mort de Samuel Paty est un scandale d'État, et que l'école doit redevenir la préoccupation numéro un de notre pays. C'est elle qui prépare demain, qui est la ligne de front de notre avenir et notre fil de transmission civilisationnel. L'islam politique sait que c'est une cible prioritaire qui n'a pas d'égal pour influencer la société à l'échelle des jeunes générations. C'est pour cela qu'il frappe à sa porte régulièrement, à coups de dénonciations des caricatures de *Charlie Hebdo*, de négations de la Shoah, de port du voile ou, plus récemment, de l'abaya. Il faut tout faire pour que ce front du quotidien ne se transforme pas en un nouveau Verdun, où les enseignants délaissés finissent par abandonner les tranchées, où la peur, la violence et l'obscurantisme s'installent. L'état des lieux est alarmant. Dans son dernier rapport sur le « climat scolaire »,

l'Autonome de solidarité laïque (ASL, association créée il y a plus de cent vingt ans pour accompagner les enseignants et le personnel des écoles, forte de 500 000 adhérents) a sondé un échantillon de 29 000 enseignants qui en dit long sur leur malaise. Aujourd'hui, « la laïcité est menacée » dans l'enceinte des établissements scolaires pour l'essentiel d'entre eux (53 %). À une large majorité (55 %), ils disent aussi n'être plus satisfaits de leur métier (ils n'étaient que 31 % il y a dix ans), et ils sont plus de la moitié (51 %) « à songer souvent à changer de métier ». Bref, l'école a les deux genoux à terre et nous détournons le regard, les politiques au premier chef.

Il faut rendre justice à celui qui est tombé en martyr et faire de sa mort le dernier sacrifice avant le sursaut. Les derniers jours de Samuel Paty donnent à voir les périls, les faiblesses, face à l'arrogance de certains parents d'élèves, le délabrement du système éducatif, la méchanceté de la majorité de ses collègues, l'impuissance du mille-feuille administratif, les tentatives vaines pour renforcer la laïcité, les services de renseignement sourds ou démissionnaires, les services de police incapables de protéger un homme en danger de mort imminente, un établissement scolaire en ébullition pendant dix jours, les petits comme les grands renoncements de l'académie, l'abandon d'une école et d'un homme.

Samuel Paty, curieux de politique, savait que tout n'allait pas bien dans la France de 2020, comme au ministère de l'Éducation nationale. Il ne se doutait pas, en revanche, que le système était malade au point de lui refuser aide et assistance et de laisser advenir son assassinat.

1

« J’ai exécuté un chien de l’enfer »

C’est un couple d’automobilistes affolés qui donne l’alerte. Quand ils croisent la police municipale en patrouille, à proximité du collège du Bois-d’Aulne, ils pilent, sortent de leur voiture, font de grands gestes et se ruent vers l’équipage. Ils sont sous le choc, parlent trop vite. C’est le conducteur qui lance le premier aux policiers : « Y a quelque chose qui se passe, il est en train de le tuer… » La passagère termine la phrase : « Il lui coupe la tête, c’est horrible. » Ils décrivent « un homme de 18-20 ans, habillé tout en noir » mais ont du mal à donner une adresse exacte. Ils font des gestes, c’est à quelques centaines de mètres… Il est 16 h 55 selon leurs déclarations enregistrées postérieurement.

La patrouille municipale remonte aussitôt la rue du Bois-d’Aulne. Les policiers tombent sur le suspect, à l’angle de la rue du Buisson-Moineau et du chemin de la Haute-Borne. Il n’est pas difficile à repérer : habillé tout de noir, l’individu est accroupi à côté d’un corps décapité. Il est armé d’un pistolet. Lorsqu’il voit les policiers municipaux, il se relève et se dirige vers eux en les menaçant avec son arme. Les policiers municipaux, non armés, battent en retraite et appellent en renfort leurs collègues de la police nationale. C’est Steeve, de la brigade spécialisée de terrain (BST) de Conflans-Sainte-Honorine, conducteur du véhicule 212 Bravo, qui reçoit le message. Il est entendu également par un deuxième équipage de police qui prend aussitôt le chemin de la rue du Buisson-Moineau. Il est 17 h 01 selon le relevé du message d’appel. Ils arrivent sur place quelques minutes plus tard dans cette partie pavillonnaire et boisée de Conflans, limitrophe d’Éragny-sur-Oise. Le corps de la victime n’a pas bougé, il est en deux morceaux, décapité. Une dizaine de personnes se trouve à présent autour du supplicié qui indiquent aux policiers la direction prise par l’homme venant de tuer la victime.

Jeune, grand, les cheveux bruns, courts, avec un collier de barbe, il s'est éloigné des lieux mais est repéré facilement avenue Salengro. Il a marché quelques minutes, le long de ces rues bordées de maisons basses aux toits de tuiles orangées, construites dans les années 1970, et plantées d'arbustes et de haies. Il est à moins de cinq cents mètres de la dépouille. Il porte un couteau en plus de son arme de poing. C'est à proximité du rond-point qui croise le boulevard de la Commune que les sept policiers des deux équipages de la BST l'encerclent. Le suspect n'est pas impressionné par les hommes en uniforme et en armes, au contraire, il vient au contact. En dépit des sommations d'usage, il refuse de lâcher le couteau qu'il remue en l'air d'une main, et son arme à feu, qu'il tient de l'autre. Il tend le bras et tire à cinq reprises, en l'air et en direction des policiers, aux cris de *Allahu akbar*. Des coups de feu claquent en retour. L'homme s'écroule au sol. Les policiers avancent doucement. Deux d'entre eux, Steeve et Jérémy, sont à présent les plus proches de l'homme à terre et tentent d'écarter son pistolet du pied. C'est à ce moment qu'il se raidit à nouveau et tente de blesser un des policiers à la jambe avec son couteau… Nouvelle salve de tirs.

L'autopsie pratiquée dans la nuit dira que son corps présente neuf impacts de balles : deux au thorax, un au bras droit, un à l'avant-bras gauche, un projectile a ricoché sur une côte, un s'est logé au pli de l'aine gauche, un dans la cuisse gauche, un au genou gauche et la dernière balle a traversé la cuisse droite. Il sera mentionné au PV que l'arme de poing du suspect est un pistolet à air comprimé de type airsoft et de marque Swiss Arms. En plus du couteau de marque Morakniv, lame courte, robuste, au manche en plastique noir, des billes d'acier et cinq cartouches de gaz CO_2 sont retrouvées sur lui. C'est avec ce matériel sommaire qu'il a donné l'assaut final.

À quatre cent cinquante mètres à vol d'oiseau, la rue Buisson-Moineau est à présent totalement bloquée pour laisser place au travail de la police judiciaire (PJ) des Yvelines bientôt renforcée par les techniciens de la police technique et scientifique (PTS) de Cergy. Les constatations, les prises de mesures, les prélèvements, leur mise sous scellés vont durer jusque tard dans la nuit, le médecin légiste n'arrivant qu'à 21 h 50. Les relevés se font « dans un air froid et sec », précise le rapport, et comme l'éclairage public est « trop faible » pour les photos, on les réalise « avec l'éclairage d'appoint

des pompiers ». À dix-huit mètres de la voiture de police qui barre la route, le corps de la victime est allongé sur la chaussée de bitume, parallèle au trottoir, « posé sur le ventre », indiquent les constatations, à hauteur du 39-41, rue Buisson-Moineau. Sa tête, à gauche du corps, est positionnée à sa perpendiculaire et est distante d'une cinquantaine de centimètres du reste du cadavre. Il y a des taches de sang un peu partout, la plus grande mesurant 20 centimètres de diamètre. L'homme, de corpulence et de taille moyenne, est habillé d'une écharpe à rayures bleues, d'une paire de chaussures Minelli, de chaussettes bleues, d'un jean bleu de taille 40, d'une ceinture noire, d'une parka beige de marque Quechua à capuche enfilée par-dessus une chemise rose de marque Springfield, et d'un tee-shirt noir, les trois troués sur le devant à hauteur du thorax et des épaules. Quatre orifices sont aussi repérés sur la manche gauche et sur le bras, ce qui révèle des réflexes de protection et des traces de lutte.

Ce n'est qu'à 1 h 30 que les derniers véhicules quitteront les lieux et que le corps de la victime sera transporté à l'Institut médico-légal de Paris.

À une trentaine de mètres de là, entre les pavillons désassortis, le long des palissades qui font office de clôtures, les policiers découvrent sur la chaussée un couteau ensanglanté. Devant le 30-32, rue Buisson-Moineau, précisément. C'est un couteau grand format, qui ressemble à un couteau japonais, de type *santoku* et de marque Laguiole Héritage d'une longueur totale de 35 centimètres. La lame mesure à elle seule 19 centimètres et 5 de large. C'est *a priori* l'arme du crime. L'autopsie va toutefois révéler que ce n'est pas cette arme qui a servi à blesser mortellement l'homme, mais le couteau à lame courte que l'assaillant tenait dans sa main jusqu'à son dernier souffle, de marque Morakniv. Le *santoku* a été utilisé pour pratiquer la décollation à hauteur de la deuxième cervicale.

La scène a été d'une brutalité inouïe. « En voyant le sang sur la lame géante, j'ai pensé qu'il s'agissait d'une personne qui répétait une scène d'horreur pour Halloween. J'ai cru que la victime au sol était un mannequin », confie un des premiers témoins à avoir alerté les forces de l'ordre. Les constatations détaillent que la victime, face contre terre, portait une paire de lunettes tombée à côté d'elle et un sac à dos clair, de marque Camps United est resté sur son dos, ce qui donnait une allure singulière au cadavre. Dans le sac, les policiers retrouvent « une carte professionnelle du

collège du Bois-d'Aulne », il y est écrit « PATY Samuel », « classe : professeur, numéro 9161 », une clé USB, un casque audio filaire, une trousse remplie de stylos et crayons, un téléphone portable éteint, un trousseau de huit clés, un DVD du film *Homo sapiens*, quatre chemises contenant des cours de classe, affectée chacune à un niveau scolaire, sixième, cinquième, quatrième, et troisième. Dans la pochette, des cours d'éducation morale et civique de classe de 4e. Enfin, dans ce sac à dos, un marteau au manche en bois, avec un talon rouge, ne va cesser d'intriguer les enquêteurs avant qu'ils ne comprennent l'évidence : Samuel Paty se savait menacé depuis plus d'une semaine, il craignait pour sa vie et n'avait pas trouvé mieux que cet outil plus adapté pour le bricolage que pour l'autodéfense, pour dissuader ses éventuels agresseurs. Ce 16 octobre 2020, à 16 h 52, il n'aura pas eu le temps de sortir cette arme dérisoire de son sac face à la violence de son agresseur, selon les estimations de la police.

Devant l'évidence du crime et ses modalités, une enquête de flagrance[1] est ouverte en vertu de la réquisition délivrée par Mme Lise Jaulin, vice-procureure au parquet national antiterroriste, « relatif à des faits pouvant s'analyser en assassinat en relation avec une entreprise terroriste », ce qui revient à ouvrir une enquête sur les circonstances, le mobile de l'assassinat et rechercher ses éventuelles complicités. Les policiers ont retrouvé sur la dépouille criblée de balles de l'assaillant un titre de séjour délivré pour dix ans au nom de Abdoullakh Abouyezidovitch Anzorov, tchétchène, né à Moscou en 2002, âgé à date d'à peine 18 ans. Ils vont très vite faire le rapprochement avec la revendication du meurtre qui circule sur les réseaux sociaux. La photo qui l'accompagne a de quoi saisir d'effroi : c'est celle de la tête ensanglantée de Samuel Paty posée à même le bitume. Elle a été postée à 16 h 55, par un certain @Tchetchene_270 sur son compte Twitter :

« Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. De Abdullah, le Serviteur d'Allah, À marcon [*sic*], le dirigeant des infidèles, j'ai exécuté un de tes chiens de l'enfer qui a osé rabaisser Muhammad –, calme ses semblables avant qu'on ne vous inflige un dur châtiment… » Puis un commentaire du même auteur qui fait le lien avec le post précédent précise : « C'est mr paty. »

Dans un second message vocal d'allégeance, posté sur Instagram à 16 h 58, et adressé cette fois à deux contacts basés à Idlib, en Syrie,

Abdoullakh Anzorov a ajouté d'une voix essoufflée, en russe puis en arabe : « J'ai décapité le prof. Là, je vais faire le djihad en France. Mes frères, que la paix soit sur vous, ainsi que la miséricorde d'Allah et ses bénédictions. J'ai vengé le prophète Mohammed, que les bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que la paix. C'est ce professeur qui a montré le prophète Mohammed, que les bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que la paix. Il l'a montré de façon offensante. »

Pendant que les policiers de la PJ de Versailles et de la PTS de Cergy collectent méthodiquement tous les indices, procèdent aux constatations sur la scène de crime, dressent les premiers procès-verbaux, la rumeur de la mort de « Monsieur Paty » circule parmi les élèves du collège du Bois-d'Aulne. En fin de journée, les premiers collégiens comprenant que leur professeur d'histoire-géographie a été tué à quelques centaines de mètres de leur collège ont commencé à se rassembler devant l'établissement. Le ballet des gyrophares et le son des sirènes des secours étaient tels depuis deux heures dans le secteur qu'il fallait être aveugle et sourd pour ne pas comprendre que Conflans-Sainte-Honorine était en train de vivre un événement sans précédent. Pendant que les premières informations remontent à la hiérarchie policière et que l'Agence France-Presse parle de l'assassinat d'un certain « Samuel P. », les écoliers qui devaient partir en vacances parlent aux premiers journalistes arrivés devant le collège du Bois-d'Aulne, à côté de l'arrêt de bus. Les plus âgés, qui ont connu M. Paty les années précédentes, évoquent déjà leur professeur au passé. Certains parlent d'un « prof sympa », « strict quand il fallait » dont « les cours étaient intéressants ». Ses élèves de l'année scolaire en cours, âgés de 12, 13 ans tout au plus, ont plus de mal à mettre des mots sur ce qu'ils ressentent. D'autres n'ont pas envie de parler.

Un peu plus tôt, vers 17 h 45, Jean-Michel Blanquer, alors ministre de l'Éducation nationale, est en réunion rue de Grenelle quand il est informé qu'un homme a été victime d'une attaque et tué à proximité d'un collège. Son directeur de cabinet l'a averti en lui glissant une petite note. Bientôt, ce qu'il redoutait est confirmé, il s'agit d'un professeur. Non pas que la vie d'un enseignant ait plus de valeur que celle d'un autre homme, mais c'est de la vie de ce fonctionnaire dont ils ont la responsabilité, lui et son

collègue de l'Intérieur, Gérald Darmanin. La réunion est aussitôt interrompue. Toutes affaires cessantes, Jean-Michel Blanquer se rend place Beauvau, siège du ministère de l'Intérieur, en compagnie de son directeur de cabinet. Une réunion interministérielle de crise doit s'y tenir. Dans le cortège qui le conduit sur place, toutes sirènes hurlantes, Jean-Michel Blanquer a le temps d'appeler Charline Avenel, rectrice de l'académie de Versailles, puis de se procurer le numéro d'Audrey Fouillard, la principale qui dirige le collège du Bois-d'Aulne depuis quatre ans, et dont les compétences professionnelles sont reconnues et appréciées par le rectorat. Arrivé place Beauvau, Jean-Michel Blanquer connaît donc l'identité du professeur assassiné, il a eu le temps de se faire exposer à grands traits ce qui s'est passé depuis quelques jours. Mais, aujourd'hui encore, au moment où je termine ce livre, il nous certifie que c'est seulement le jour de sa mort qu'il aurait entendu parler de Samuel Paty pour la première fois. Qu'un prof sans histoire, méritant, sans antécédents, ne soit pas connu du ministère peut se comprendre. Que personne n'ait eu vent de sa situation et des menaces qui pesaient sur lui et le collège depuis dix jours, moins. Son nom est déjà remonté rue de Grenelle parmi les « signalements », ces recensements des faits graves survenus dans les établissements scolaires. Seulement, la France c'est 60 000 écoles et lycées, 860 000 enseignants et pas moins de trente à quarante signalements de faits de violence par jour. Alors, le nom de Samuel Paty ne serait pas remonté jusqu'aux oreilles du ministre. Et les menaces qui le visaient n'auraient jamais été « traitées » autrement que dans le cadre de l'académie de Versailles.

Après avoir traversé la Seine, le ministre de l'Éducation nationale retrouve donc Marlène Schiappa, place Beauvau. Gérald Darmanin est en déplacement. Le président Emmanuel Macron rejoint ses deux ministres quelques minutes plus tard. Il est décidé à se rendre à Conflans-Sainte-Honorine. Jean-Michel Blanquer fera le trajet avec lui. Dans le cortège présidentiel, le ministre est pâle. Le drame qu'il redoutait tant, la tragédie qu'il ne voulait surtout pas connaître, vient de se produire, marquant l'impuissance de l'État. Conscient des menaces qui pèsent sur l'école, il n'a pas ménagé sa peine depuis sa nomination, en 2017, pour raffermir la maison Éducation nationale. Il a déjà institué un énième « Conseil des sages de la laïcité », créé des équipes (trente) chargées de défendre les

valeurs de la République et être les recours pour les professeurs qui se sentiraient abandonnés ou en souffrance ; ce ministre répète à l'envi qu'« aucun prof ne doit se sentir seul mais doit pouvoir compter sur une institution mobilisée ». C'est lui encore qui a demandé une remontée quotidienne des faits de violence, des cas de harcèlement scolaire, des atteintes à la laïcité ou des menaces sur le personnel des établissements scolaires. Bref, à disposer d'un baromètre qui lui permette de connaître le pouls des écoles et lycées de France. C'est encore lui qui se fait égratigner régulièrement par les syndicats et les médias les plus connivents avec l'islam politique. Autant d'efforts qui n'auront pas permis d'éviter le pire… Il le sait, et cette injustice le taraude.

Arrivés dans cette commune située à trente kilomètres au nord-ouest de Paris, sur la rive gauche de l'Oise, Emmanuel Macron, Jean-Michel Blanquer et Gérald Darmanin, qui a rejoint le cortège, s'entretiennent avec Audrey Fouillard, la cheffe d'établissement, Pierre Seban, le directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale (DAASEN), puis rencontrent les équipages de policiers qui ont permis de neutraliser l'assassin. Manteau long, noir, cravate légèrement dénouée, l'air fatigué au milieu des lumières des caméras et des appareils photo qui accentuent son teint blafard, le chef de l'État prend la parole pour une courte allocution diffusée sur les chaînes d'info en continu : « Un de nos concitoyens a été assassiné parce qu'il enseignait, apprenait à ses élèves la liberté d'expression, de croire ou ne pas croire. Il n'y a pas de hasard si ce soir c'est un enseignant que ce terroriste a abattu parce qu'il a voulu abattre la République dans ses valeurs. […] Tous et toutes, nous ferons bloc. Ils ne passeront pas. L'obscurantisme et la violence qui l'accompagnent ne gagneront pas. Ils ne nous diviseront pas. C'est ce qu'ils cherchent et nous devons nous tenir tous ensemble. » À ce stade de l'enquête, le président de la République ne souhaite pas en dire plus sur les mobiles et le profil du tueur. La revendication du crime, le mobile, la vulgate islamiste d'Abdoullakh Anzorov sont passés sous silence. Trois jours plus tôt, aux Mureaux, à quelques kilomètres de Conflans-Sainte-Honorine, Emmanuel Macron ciblait clairement le « séparatisme islamique », cette fois, il n'en parle pas.

Tardivement, la famille de l'enseignant reçoit la confirmation du fait que Samuel Paty a été assassiné. À 23 h 30, précisément, pour ce qui concerne

Jeanne, son ex-compagne et la mère de leur petit garçon, Gabriel. Quelques heures plus tôt, pressentant le drame quand les médias ont commencé à s'emparer de l'affaire, elle avait appelé le portable de Samuel, mais celui-ci sonnait dans le vide encore et encore. Elle est précisément en ligne avec Mickaëlle, la plus jeune sœur de Samuel Paty, au moment où la police judiciaire se présente à son domicile pour lui confirmer la nouvelle de sa mort.

Pendant plusieurs semaines, les Français vont en apprendre davantage au fil des enquêtes des journalistes, sur le portrait et le parcours de l'enseignant. Les informations partagées resteront néanmoins fragmentaires, occultant la chaîne des responsabilités qui a conduit au drame, préférant s'interroger sur l'opportunité d'un tel cours et sur la projection des caricatures publiées par *Charlie Hebdo*. Cela fait trois ans que Samuel Paty enseigne au collège du Bois-d'Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine, un établissement de trois cents élèves, à taille humaine, mais la vie de ce professeur, dont les Français découvrent le nom, a commencé quarante-sept ans plus tôt à Moulins, dans l'Allier. Il y a passé ses dix-huit premières années. Capitale des ducs de Bourbon pendant deux cents ans, la ville a progressivement piqué du nez au point de figurer parmi ce que le géographe Christophe Guilluy appelle la « France périphérique ». C'est là que Samuel Paty est devenu un homme. Son goût pour l'histoire, il le tient de son père, enseignant comme lui. Le patriarche de la famille, un homme de valeurs, aimait bien lui raconter, à l'heure du coucher, l'histoire de France, ses grandes figures, ses légendes, en lieu et place des traditionnels contes pour enfants.

Entre 1988 et 1991, Samuel Paty a été élève au lycée Théodore-de-Banville de Moulins, fondé sous Bonaparte. Il obtient son bac facilement et sera admis dans la prépa lettres du lycée Édouard-Herriot, à Lyon. Hypokhâgne puis khâgne, travailleur discret, humble, Samuel Paty avance, plus intéressé par ses études que par les soirées étudiantes. Pas le genre à passer ses journées devant un miroir, à peaufiner son look. Les photos de classe de l'époque le montrent paré d'un anorak délavé, d'un pantalon simple et de souliers usés. Outre l'histoire, Samuel Paty se passionne pour l'informatique, dont la technologie n'est pas encore celle d'aujourd'hui. En 1992, Microsoft sort la version 3.1 de son système d'exploitation

Windows. C'est aussi l'année de création du langage HTML (Hypertext Markup Language), qui permet de créer les premières pages web. Samuel adore apprendre à ses camarades le maniement de l'ordinateur de la bibliothèque, ce qui lui vaut bientôt le surnom affectueux de « Virus ». Sa vocation de prof, il en a eu la confirmation durant ses années d'études à Lyon. Il y occupe une petite chambre en ville. Un an après son arrivée à « Herriot », sa sœur cadette le rejoint pour s'inscrire, elle aussi, en prépa. Il faut dire que l'enseignement est une espèce d'atavisme chez les Paty. Ses parents, Bernadette et Jean, ont enseigné à l'école primaire de Buxières-les-Mines, à une trentaine de kilomètres de Moulins. Jean, instituteur, et son épouse, finiront du reste par devenir directeurs d'établissement. Mais l'école est aussi l'affaire de la génération d'avant : la grand-mère de Samuel, Marcelle Sigalas, a été agent communal à l'école maternelle de Buxières durant de nombreuses années.

Après la khâgne, Samuel s'inscrit à l'université Lumière Lyon 2, l'université la plus renommée de la région pour les lettres et les sciences humaines. Nous sommes en 1995. Le jeune homme consacre son mémoire de maîtrise à un thème dense : « La couleur noire, connotations et symbolique (1815-1915) »[2]. En 1996, il décroche son CAPES, du premier coup, et poursuit son cursus à l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Lyon. Il est même admissible à l'agrégation d'histoire-géographie, qu'il ne décrochera malheureusement pas. Durant son année de stage, alors qu'il suit la formation de l'IUFM, il est nommé au collège Les Battières, dans un quartier du 5e arrondissement de Lyon. Après cette première expérience, il s'engage dans le métier avec entrain. Cela ne fait plus de doute : le jeune homme perpétuera la tradition familiale. Une fois son diplôme en poche, comme beaucoup de professeurs fraîchement émoulus, Samuel Paty part enseigner en région parisienne.

Comment diable ce professeur ordinaire a-t-il pu finir aussi tragiquement sous les coups mortels d'Abdoullakh Anzorov ? Il aura fallu deux ans de travail à la section antiterroriste de la police pour remonter le fil des origines et des fréquentations du jeune tueur tchétchène, et avoir la certitude que rien ne prédisposait les deux hommes à se croiser. Anzorov n'aura

jamais été l'élève d'un des collèges où a enseigné Samuel Paty, ni un de ses voisins, ni même une relation de relation, ni même l'auteur d'un échange avec le professeur sur les réseaux sociaux. Rien ne relie les deux hommes. Abdoullakh Anzorov n'aura croisé Samuel Paty qu'une fois, pour lui donner la mort.

Patiemment, les policiers ont reconstitué le puzzle qui a permis d'en faire le portrait. Abdoullakh est l'aîné de la famille Anzorov, éparpillée à travers l'Europe dans les années 2000, à l'issue de la seconde guerre en Tchétchénie, durant laquelle les Russes ont repris Grozny. Arrivé en France à l'âge d'un an, aîné de sa fratrie, il a grandi dans les immeubles HLM du quartier populaire de la Madeleine, à Évreux (Eure). Abdoullakh Anzorov a-t-il emporté de sa Tchétchénie natale une fascination précoce pour l'univers de la guerre et un imaginaire guerrier ? Comment s'est-il progressivement radicalisé ? Quelques mois avant de passer à l'acte, les enquêteurs ont découvert qu'il reproche à ses parents de pratiquer un islam trop modéré. Délinquant, au profil « islamo-racaille », condamné à plusieurs reprises, il se montre depuis quelque temps très assidu à la prière du vendredi. « Louper une prière, c'est pire que de violer un homme », confiera-t-il à son ami Naïm Boudaoud[3]. Il n'écoute jamais de musique, « *haram* » selon lui, c'est-à-dire « péché », et se met à visionner pendant des heures des vidéos de prêches d'imams radicaux. Les parents Anzorov ont longtemps craint que leur fils ne tente de se rendre en Syrie pour rejoindre les djihadistes qui combattent Bachar el-Assad. Ils ont beau scruter régulièrement son téléphone, ils passent à côté de l'islamisme de plus en plus fiévreux de leur fils, ainsi que de ses prises de contact avec l'émirat du Caucase affilié à Al-Qaïda. Pas plus qu'ils ne repèrent qu'Abdoullakh est actif sur les réseaux sociaux, obsédé par le djihad. En dehors de son compte Twitter @Tchetchene_270, le jeune homme dispose de deux comptes Instagram et d'un compte Snapchat. Entre juin et octobre 2020, il a publié, infatigable, plus de trois mille messages sous différents profils, dans lesquels il rabâche son mépris des femmes, sa haine des homosexuels, des mécréants, au point d'être signalé par les utilisateurs des réseaux à plusieurs reprises pour « apologie du terrorisme ».

À l'automne 2020, Abdoullakh se vit en combattant impatient. Il se nourrit de rêve de martyre, prend contact avec plusieurs organisations

djihadistes pour faire son *hijra*, pour faire la guerre et pratiquer un « islam pur ». Anzorov passe pourtant complètement au-dessous des radars des services de renseignement français. Dans l'indifférence générale, Abdoullakh a pu prendre connaissance de la polémique qui enfle autour d'un professeur d'histoire-géographie accusé d'avoir montré pendant un cours les caricatures de Mahomet publiées par *Charlie Hebdo* à ses élèves. Il a eu le temps de s'épanouir dans la haine, de montrer tous les signes de celui qui va frapper, de choisir sa cible et de ne plus la lâcher. L'itinéraire d'Abdoullakh Anzorov est constellé des cailloux noirs de la délinquance et de la radicalisation. Comment expliquer que les services sociaux et de renseignement soient restés inactifs face aux alertes le concernant, et aient été incapables de protéger la collectivité d'un individu aussi dangereux ? Et quelle est cette République qui ne trouve pas les ressources pour mettre à l'abri ceux qui la servent au quotidien et transmettent ses valeurs ? Pourquoi Samuel Paty n'a-t-il pas été « mis en retrait » ? Pourquoi n'a-t-il disposé d'aucune mesure de protection ?

Il faut remonter au 5 octobre 2020, soit onze jours avant son assassinat, pour autopsier ce drame et faire la lumière sur une véritable faillite nationale.

---

1. En France, la notion de flagrance est définie par les articles 53 et suivants du Code de procédure pénale. Elle se caractérise par la nécessité d'une réponse rapide de la police judiciaire, dotée de moyens coercitifs importants, au vu du trouble causé. Elle se restreint aux crimes et délits punis d'une peine d'emprisonnement.

2. Le mémoire de recherche de Samuel Paty a été publié en septembre 2021 par les Presses universitaires de Lyon sous le titre : *Le Noir. Société et symbolique (1815-1995). Mémoire de recherche d'un apprenti historien*. L'ouvrage a été édité sous la direction du professeur Régis Ladous à l'université Lyon 3 Jean-Moulin.

3. Rapport de synthèse de la sous-direction de l'antiterrorisme (SDAT), le 21 octobre 2020.

2

Un laïc apaisé

Lundi 5 octobre 2020, J −11

Avant de descendre de chez lui, Samuel Paty a enfilé sa parka et ajusté son sac sur l'épaule. D'habitude, il n'est pas frileux et sort comme il fait cours, en bras de chemise, mais la météo n'est pas terrible en ce lundi 5 octobre 2020. Adieu l'été indien, la température est tombée autour de dix degrés, le ciel est gris, nuageux, et on prévoit de la pluie. Comme tous les matins, après avoir claqué la porte de son appartement, au deuxième étage d'une petite résidence aux murs crème de la rue des Mésanges, il met ses clés dans la poche droite de son jean et prend l'allée du Stade, puis la deuxième à gauche et coupe à travers un sous-bois qui lui permet de rejoindre le chemin de la Haute-Borne où trône un pylône électrique d'une trentaine de mètres de haut. À l'intersection, au niveau du camp de gens du voyage, où se mêlent caravanes et mobile homes, il tourne à gauche par la rue du Bois-d'Aulne, qui mène directement au collège. Chemin immuable depuis trois ans. Temps de trajet à pied : onze minutes pour neuf cent cinquante mètres. Il l'a calculé comme le plus court pour se rendre de son appartement au collège. Ce quadra élancé est sportif, il pratique le tennis à bon niveau, n'est pas du genre à renâcler à l'idée de marcher. Il entre toujours au collège par l'entrée principale, celle où les autobus déversent les élèves qui viennent du centre ou bien de la gare de Conflans Fin d'Oise, desservie par les trains de la ligne A du RER et du réseau Transilien Paris-Saint-Lazare (lignes J et L). Conflans-Sainte-Honorine dépend de l'académie de Versailles, la ville compte dix écoles maternelles (dont une privée), trois collèges et deux lycées (un professionnel, un d'enseignement général). C'est au nord-ouest de la ville, à quelques centaines de mètres de la commune voisine d'Éragny, où réside Samuel Paty, que se trouve le collège public du Bois-d'Aulne.

La rentrée scolaire a eu lieu un mois plus tôt. Les professeurs du collège,

comme les élèves, terminent leur phase de « rodage ». Ils ont fini de découvrir leurs classes. Les bons élèves, les suiveurs, les revêches et les turbulents sont déjà identifiés, mais il faut encore marquer l'indispensable distance nécessaire à l'observation. Tous les profs savent que les premières semaines de cours sont cruciales : il faut d'emblée réussir à tenir sa classe et se faire respecter. C'est la condition pour espérer passer une année sans trop de difficultés. Quitte, quand on n'impose pas naturellement son autorité, à surjouer la sévérité. Dans le jargon du corps enseignant, on a adopté un anglicisme pour qualifier cette technique : « *No smile before Christmas*[4] ». Après les vacances de Noël, l'enseignant se déride au fur et à mesure que les jours rallongent.

À 47 ans, Samuel Paty connaît la chanson. Le professeur d'histoire-géographie du Bois-d'Aulne enseigne depuis plus de vingt ans. Au sein de l'académie de Créteil, puis de celle de Versailles, le quadragénaire a eu affaire à tous les types d'élèves. Il n'en a jamais eu peur et n'a pas rencontré de problème en retour. Il s'entend modérément bien avec ses collègues, mais n'a pas eu de souci avec des élèves. En vérité, Samuel Paty est un professeur qui n'a jamais fait parler de lui au niveau académique. Encore moins en mal, pourrait-on dire. Aux yeux de l'Éducation nationale, son dossier est parfaitement lisse. Si cela avait un sens, on pourrait dire que c'est un enseignant dans « la bonne moyenne ». La logique voudrait que les autorités lui soient reconnaissantes de ses états de service sans tache, mais cela fait des années que l'Éducation nationale ne bichonne plus les siens. L'administration a fini par considérer ce professeur d'histoire-géographie comme un fonctionnaire lambda.

Au collège du Bois-d'Aulne, « Monsieur Paty » est en revanche connu et apprécié. Son implication est saluée par tous. « Investi », « passionné par son métier » pour les uns, « pas d'un abord facile » pour les autres. « Drôle » pour les plus enhardis, car, en vérité, l'enseignant ne tombe pas dans le copinage avec les élèves et ne s'est jamais fait connaître pour son sens de l'humour. Du côté de la salle des profs, on ne lui connaît pas de vrais amis, ses relations avec les autres enseignants du collège sont cordiales tout au plus. Jeff, qui enseigne également l'histoire et la géographie, s'est bien rendu compte que son collègue a souffert de sa séparation avec la mère de son fils, Gabriel, mais il lui semblait qu'il allait

mieux depuis cette rentrée. Au programme de ce lundi 5 octobre, Samuel Paty, en plus de ses cours d'histoire-géographie, donne un cours d'éducation civique et morale (EMC). Au lycée, ce sont en général les professeurs de sciences économiques et sociales (SES) ou ceux d'histoire-géographie qui se chargent de ce module d'enseignement, revampé en 2015 sur les bases des cours d'éducation civique voulus par Jean-Pierre Chevènement pour donner un peu de consistance républicaine aux petits Français. Au collège, ce sont les professeurs d'histoire-géo qui en ont la charge. C'est de bon cœur que Samuel Paty dispense ce cours d'EMC consacré à la liberté d'expression. Curieux de politique, sans être engagé, étant défini par son ex-compagne comme de « centre gauche », Samuel Paty n'a pas de conviction religieuse mais respecte la foi des autres. Comme tout le monde, l'enseignant a été marqué par les attentats contre *Charlie* ou du Bataclan mais il n'en nourrit aucune rancœur. « C'est un laïc apaisé », comme dit son père, Jean. Samuel trouve impensable que l'on puisse tuer au nom d'une religion, mais sait faire la part de la religion et de l'intégrisme religieux. L'enseignant se sent parfaitement à l'aise dans son rôle à faire ce cours important pour éveiller chacun à la tolérance, le droit au blasphème, le courage de la liberté d'expression ou le choix d'éviter la violence. Depuis deux ans d'ailleurs, il a tenu à le rendre un peu moins magistral et un peu plus vivant, « interactif », diraient les modernes.

L'enseignant a décidé de le rendre concret en racontant les heures tragiques de *Charlie Hebdo*, après la publication des caricatures, et a baptisé celui-ci : « Situation dilemme : être ou ne pas être *Charlie* ». Ses collègues, avec lesquels il n'a pas pour habitude d'épiloguer, ne les évoquent pas, mais lui a remarqué que ces caricatures sont disponibles sur le réseau Canopé de l'Éducation nationale, qui permet aux professeurs d'y puiser des ressources pédagogiques. Il n'a donc pas hésité à les utiliser l'année précédente et va le faire à nouveau cette année, conforté qu'il est de leur nécessité par la récente actualité judicaire, criminelle et politique. Dix jours plus tôt, un jeune islamiste a attaqué à la feuille de boucher et grièvement blessé deux employés de l'agence de production Premières lignes, pensant qu'il s'agissait de deux membres de la rédaction de *Charlie Hebdo* (laquelle a en réalité déménagé depuis le drame qui l'a décimée). Le terroriste, un Pakistanais de 25 ans, a justifié son acte par la republication des caricatures de Mahomet par le journal satirique quelques semaines plus

tôt, à l'occasion de l'ouverture du procès des attentats contre le journal, le 2 septembre. Enfin, le 2 octobre, le président de la République, Emmanuel Macron, a prononcé un discours attendu sur « le séparatisme islamiste » à quelques kilomètres du collège du Bois-d'Aulne, aux Mureaux. Cette allocution a entraîné de nombreux commentaires et réactions indignés à l'extrême gauche et dans les milieux fondamentalistes.

Le sujet est sans aucun doute dans les conversations. Il est légitime de le traiter, et c'est ce que Samuel Paty entend faire ce lundi 5 octobre, entre 10 h 30 et 11 h 30, devant les élèves de quatrième « 5 », dont il est le professeur principal. Le cours en question correspond fidèlement au programme scolaire tel qu'il est édicté au *Bulletin officiel*. Il est question de traiter des « principes, valeurs et symboles de la citoyenneté », parmi lesquels « les libertés fondamentales » : la liberté de conscience, d'association, d'expression et de la presse. Samuel Paty s'avance au tableau et y trace deux colonnes. À gauche, « Je suis *Charlie* ». À droite, « Je ne suis pas *Charlie* ». En dessous de chacune, il inscrit les arguments en faveur de l'une ou de l'autre position : « La liberté de la presse est un droit de l'homme » ou au contraire « *Charlie Hebdo* n'est pas respectueux envers la religion ». Un exercice de réflexion dialectique. Samuel Paty n'a pas pour habitude de prendre ouvertement position devant ses élèves ; en enseignant respectueux de la liberté de conscience, il préfère éveiller leur réflexion et développer le sens critique de chacun d'eux.

Avant de passer de la théorie à l'illustration, Samuel Paty s'est également posé la question de savoir s'il faut que tous ses élèves assistent à son cours, et en particulier à la projection des caricatures. Faut-il proposer à certains de sortir brièvement de la classe afin de ne pas les heurter ? En faisant cette concession, que certains lui reprocheront, il pense préserver l'essentiel, c'est-à-dire l'instruction civique et la sensibilisation à l'intolérance. Mais ce faisant, il rend en quelque sorte dispensable un cours qui n'est pourtant pas optionnel. Imagine-t-on un cours sur Galilée ou sur Darwin où les élèves dont la sensibilité religieuse rend impossible l'idée d'une Terre ronde ou l'idée que l'homme n'est pas une créature de Dieu se boucheraient les oreilles ? Samuel Paty a décidé en rendant possible que les « âmes sensibles » s'abstiennent. Parce qu'il sait que les caricatures peuvent heurter, l'enseignant propose donc à ceux qui le souhaiteraient de « détourner le regard » ou de « sortir de la classe ». Il pense ainsi préserver

l'essentiel, le cours sur la liberté d'expression qui dure cinquante minutes, là où la projection des illustrations ne prendra que quelques instants. Cinq élèves demandent alors à sortir, avec l'accord de leur professeur et sous la surveillance d'une AESH[5], chargée de l'accompagnement de deux élèves ULIS assistant au cours ce jour-là[6]. Une semaine plus tard, Samuel Paty précisera : « À aucun moment, je n'ai déclaré aux élèves : "Les musulmans, vous pouvez sortir car vous allez être choqués." Et je n'ai pas demandé aux élèves quels étaient ceux qui étaient de confession musulmane. »

L'enseignant utilise un diaporama afin d'illustrer son propos. Parmi les images projetées se trouvent quatre caricatures de Mahomet. L'une est signée Coco, l'une des dessinatrices emblématiques de *Charlie Hebdo*. Son dessin, publié pour la première fois en septembre 2012, montre un homme nu se prosternant à terre, portant une barbe fournie et un bonnet blanc, les parties génitales bien en vue, l'anus caché par d'une étoile jaune. En légende : « Mahomet : une étoile est née ». Coco a traité à sa manière la sortie d'un film *L'Innocence des musulmans*, un nanar dont Mahomet est le héros, la dessinatrice mettant en scène le prophète en reprenant les codes du cinéma hollywoodien dont les fameuses étoiles du Walk of Fame. Avec ce dessin, elle rappelle que les religions n'ont pas à jouir d'un statut à part, d'un traitement de faveur qui les placerait hors le champ de la critique ou de l'humour. Les limites de la liberté d'expression ne se déterminent pas en fonction de ce qui plaît ou déplaît à une personne, ou un groupe de personnes. Le choix de cette caricature est justifié : c'est (entre autres) à cause de cette publication que la rédaction de *Charlie* a été décimée par les frères Kouachi trois ans plus tard. Le dessin en question n'avait pas fait la une de *Charlie Hebdo* mais se trouvait en dernière page de l'hebdomadaire, dans la traditionnelle rubrique « Les couvertures auxquelles vous avez échappé ».

Un autre dessin est légendé « *Charia Hebdo* », issu du numéro du 2 novembre 2011, publié au lendemain de l'incendie criminel qui a ravagé les anciens locaux de l'hebdo satirique. La troisième caricature remonte au 8 février 2006 : son titre est « Mahomet débordé par les intégristes » où l'on voit le prophète dessiné par Cabu, qui pleure, et, la tête entre les mains, déplore : « C'est dur d'être aimé par des cons ». Le dernier dessin présenté aux élèves ce matin-là est celui qui a fait la couverture du numéro de *Charlie Hebdo* publié une semaine après l'attentat de janvier 2015. Le

prophète Mahomet est ici montré sur fond vert, la couleur de l'islam, une larme coule sur sa joue. Dans ses mains, il tient une pancarte « Je suis *Charlie* » et ce titre : « Tout est pardonné ». « Avec cette une, on voulait montrer qu'à un moment donné on a le droit de tout faire, et de tout refaire », expliquera le dessinateur Luz à l'époque de cette publication.

Si la première image projetée est crue et peut choquer ainsi que le reconnaîtra Samuel Paty dès le lendemain devant la cheffe de l'établissement, son évocation ne déclenche pas plus de tumulte que les autres. Selon l'AESH, aucun bruit pouvant témoigner d'une réaction à la vue de la caricature n'a été entendu depuis le couloir, et aucun signe de tension n'est perceptible alors que les élèves y patientent. Le cours reprend normalement, sans qu'un mot de travers soit prononcé ou qu'un élève s'émeuve de ce qui vient d'être projeté. S'ensuit un débat où « chacun a pu s'exprimer », racontera un élève à son père[7]. En guise de conclusion à son cours, l'enseignant prononcera une phrase dont il ne sait pas à quel point elle est prémonitoire : « Est-ce que tout cela vaut le coup de perdre la vie ? Car la vie est sacrée… »

Quand il retrouve la salle des professeurs, Samuel Paty raconte, entre deux salutations et politesses, le déroulement de son cours à l'un de ses collègues, David. Bien que de quinze ans son cadet, c'est celui dont il se sent le plus proche et les deux hommes se comprennent assez bien. Celui-ci l'écoute sans trouver à redire. Un peu plus tard dans la journée, Samuel Paty rejoint son autre classe de quatrième, la « 4 ». Cette dernière est en léger décalage par rapport à la « 5 », ce qui explique qu'il n'y fasse pas le même cours. Il aborde avec eux les écrits de Voltaire, raconte le philosophe et encyclopédiste, détaille l'évolution de la liberté d'expression au cours de l'histoire de France. Quand la sonnerie retentit, il annonce au milieu du bruit des trousses que l'on referme, des pieds de chaises qui raclent le sol, que demain il évoquera le drame de *Charlie Hebdo*, l'attentat dont ont été victimes ses membres, et qu'il leur montrera des caricatures susceptibles d'en heurter certains. Mais ceux qui le souhaiteront pourront sortir, prévient-il encore. Il est temps de rentrer. En ce jour, il n'y a encore que le ciel qui est nuageux.

---

4. « Pas de sourires avant Noël. »
5. Accompagnant d'élève en situation de handicap.

6. « Enquête sur les événements survenus au collège du Bois-d'Aulne (Conflans-Sainte-Honorine) avant l'attentat du 16 octobre 2020 », rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), octobre 2020.

7. « Conflans : le récit des quinze jours qui ont conduit à la tragédie », Mediapart, 27 octobre 2020.

3

« Fermez les yeux ou détournez le regard »

Mardi 6 octobre, J −10

En cette année scolaire 2020-2021, Samuel Paty a hérité d'un emploi du temps assez chargé. Il assure vingt-trois heures de cours par semaine, soit cinq heures de plus que l'obligation réglementaire des professeurs certifiés au collège. Samuel doit en outre corriger les copies et préparer ses cours. Cette année, il enseigne à tous les niveaux du secondaire : il a deux classes de sixième, une classe de cinquième, deux de quatrième et une de troisième. Ce mardi 6 octobre, comme tous les jours de la semaine, il fera cours jusqu'à 17 heures. Le seul jour qui échappe à cette routine est le mercredi, où il se consacre à son jeune fils. L'enseignant s'est en effet séparé de sa compagne depuis un an. Gabriel, 5 ans, vit chez sa mère mais passe le mercredi et le dimanche avec son père.

En prenant son café noisette, aux alentours de 8 heures, en bas de chez lui, au café-tabac du Grillon, un bar sans charme à deux pas d'une boucherie hallal et d'une supérette exotique, il pense aux activités qu'ils pourraient faire avec son fils le lendemain, mais également à ses élèves et ses cours. Le premier aura lieu dans une heure, à 9 h 10 précises, et l'enseignant réfléchit à son cours de la veille. Cinq élèves qui demandent à sortir, est-ce significatif ? Faut-il répéter le cours à l'identique avec son autre classe de quatrième ? Cela fait plusieurs années qu'il dispense ce cours sur la liberté d'expression, qui n'a jamais posé de problème particulier jusqu'à présent, mais l'enseignant a bien conscience que le contexte n'est plus tout à fait le même en cette rentrée 2020. La facilité consisterait à ne pas exhumer les caricatures, ne rien faire qui puisse provoquer le buzz et être récupéré par la sphère salafiste dont l'arme première est d'intenter à tout bout de champ des procès en « islamophobie ».

La propagande salafiste est d'ailleurs très menaçante à l'égard du système

éducatif français, désigné comme le véhicule d'une « laïcité fanatique et mécréante, ennemie d'Allah[8] ». Tout cela, Samuel Paty l'a bien en tête quand il quitte le bar-tabac du Grillon et prend le chemin du collège. Ce qu'il ne sait pas, en revanche, c'est qu'au moment où il en franchit la porte vitrée, la proviseure reçoit l'appel d'une maman d'élève.

Yasmina, une mère d'élève, est très agitée, sa voix est entrecoupée de sanglots dont on peut se demander s'ils ne sont pas un peu surjoués. Entre pleurs et plaintes, elle affirme que sa fille, Inès, élève de quatrième 5, s'est sentie mal durant le cours de monsieur Paty hier. Elle explique que le professeur a demandé aux élèves musulmans de lever la main, pour les faire sortir ensuite de la classe, le temps de la présentation des caricatures de *Charlie Hebdo*. Sa fille se serait sentie discriminée. La famille est de culture et de religion musulmane, et la jeune fille n'a pas supporté d'être « exclue », selon elle, du cours d'histoire-géo en raison de sa foi. L'élève a raconté à sa mère le cours sur *Charlie Hebdo* dispensé par le professeur, ainsi que la projection des caricatures en classe. Yasmina affirme même à la directrice de l'établissement que ce cours a été très discuté et critiqué à la sortie du collège par plusieurs parents d'élèves mis au courant par leurs enfants. La principale la rassure, elle s'engage à voir le professeur et à revenir vers elle pour lui donner une explication.

Au moment où il donne son premier cours à ses élèves de troisième 4, de 9 h 10 à 10 heures, Samuel Paty ignore l'existence de cet appel. Il fait classe sur les régimes totalitaires, et évoque l'exemple de l'URSS de Staline. Lorsque la sonnerie retentit, la principale, Mme Audrey Fouillard, invite Samuel Paty à se rendre dans son bureau. Cette grande femme brune aux cheveux longs, le visage sévère, habillée en pantalon et veste, dirige le collège et ses cinquante et un professeurs depuis la rentrée scolaire de 2016. Ses compétences professionnelles sont reconnues et appréciées par l'académie. Bien qu'un cinquième des élèves soit issu des catégories sociales défavorisées, l'établissement se situe au-dessus des moyennes académiques et départementales. Quelques élèves sont des enfants de gens du voyage, d'autres de bateliers, de nombreux sont issus de parents immigrés, il y existe une grande mixité sociale, et madame la principale a fait de sa feuille de route de « renforcer la cohésion au niveau des élèves et le sentiment d'appartenance au collège ». Autant dire que derrière ce

déclaratif lénifiant se cache un management par l'adhésion qui consiste à éviter toutes vexations inutiles et toutes contraintes qui seraient vécues comme une souffrance.

De son côté aussi, Samuel Paty est apprécié. Il a la réputation d'un homme affable, cultivé, curieux mais solitaire. Il faut dire que l'enseignant ne fait pas de zèle avec ses collègues. Il a toujours une bonne excuse pour sécher les moments de convivialité qui ponctuent l'année scolaire : repas de Noël, fête de fin d'année, etc. Ses échanges avec les autres enseignants restent toujours professionnels, et ces derniers ne lui connaissent pas d'amis proches au collège. Samuel Paty préfère consacrer son temps à la lecture, et ses efforts à ses élèves. L'enseignant est un pédagogue dans l'âme, quitte à sortir du cadre parfois rigide des programmes scolaires. La principale se souvient par exemple de cette fin d'année 2019 où il avait embarqué toute sa classe de cinquième à l'Institut du monde arabe (IMA), à Paris. L'objectif ? Sensibiliser ses élèves à la musique arabo-andalouse. Le sujet n'était pas au programme, mais il lui paraissait intéressant d'ouvrir le champ des connaissances de ses élèves. La visite est un tel succès pédagogique que les animateurs du service éducatif de l'IMA, accompagnés des musiciens, rendront visite à leur tour au collège du Bois-d'Aulne afin de prolonger les échanges[9]. Une autre fois, il accueille dans sa classe le champion de natation paralympique Sami El Gueddari. Celui-ci est bien connu du jeune public pour avoir remporté la finale de l'émission *Danse avec les stars*, diffusée sur TF1 en novembre 2019. Pendant plus d'une heure, le sportif disserte sur les préjugés liés à son handicap, exhorte les jeunes à croire en eux et à dépasser les clichés qu'ils peuvent entendre.

Une autre initiative résume encore ce dont est capable Samuel Paty. En 2018, parmi les élèves des classes de cinquième assistant à son cours se trouve une jeune fille appartenant à la communauté des gens du voyage. L'élève en question est parfois agitée et comme le camp de la communauté se situe sur un terrain vague, à quelques centaines de mètres à peine du collège du Bois-d'Aulne, Samuel Paty n'hésite pas à s'y rendre et à rencontrer les parents de la jeune fille. « Il voulait d'abord arranger les choses. Et je peux vous dire qu'il n'y a pas beaucoup de profs qui viennent jusqu'ici », confiera le père[10]. La jeune fille réalisera de beaux progrès tout au long de l'année scolaire.

Bref, la cheffe d'établissement sait que Samuel Paty peut parfois avoir des initiatives originales, sortir du cadre, mais rarement gratuitement et sans arrière-pensées pédagogiques. Aussi, l'échange qui se fait pendant le temps de la récréation reste courtois. Surpris des accusations portées par la mère de l'élève, Samuel Paty rectifie aussitôt les faits : il s'est contenté de proposer aux élèves qui pourraient être choqués par ces caricatures de sortir brièvement de la salle de classe, en compagnie de l'AESH qui était présente durant le cours de la veille. À aucun moment il n'a cité ou désigné les élèves musulmans. La proviseure entend la « version » (ce sont ses mots) de Samuel Paty. En conclusion, elle lui demande de téléphoner à la mère de famille afin de dissiper tout malentendu, et de « s'excuser s'il a été maladroit », « par rapport au choc reçu par sa fille »[11]. Audrey Fouillard n'a pas envie d'avoir de problème imprévu, et puis des excuses, ça ne coûte pas grand-chose – même si on n'a pas à les présenter – et ça permet d'arrondir les angles. Enfin, elle lui demande de revenir lors de son prochain cours sur ce qui s'est passé la veille, ce cours « controversé » dit-elle, afin d'apaiser la situation. Elle lui enverra même un mail, afin que cela soit écrit quelque part. Elle recadre donc Samuel Paty, visiblement plus soucieuse de ne pas attiser la colère des parents d'élèves que de lui manifester une solidarité sans faille. Samuel Paty, embarrassé mais soucieux de ne pas laisser la situation s'envenimer, appelle la mère de l'élève de quatrième 5 entre deux cours. Trente minutes plus tard, la proviseure, décidément très prévenante, rappelle Yasmina. Celle-ci vient de s'entretenir avec monsieur Paty. La cheffe d'établissement apprend qu'il se serait bien excusé, et a expliqué le déroulé de son cours d'EMC, qui n'a rien d'islamophobe. La maman d'élève se dit « rassurée » par ces explications, et madame la principale « soulagée ». Elle recevra du reste un mail du professeur un peu plus tard dans la journée qui fait suite à son propre courriel.

À 12 h 50, Samuel Paty retrouve la quatrième 4 pour le cours d'enseignement moral et civique inscrit à l'emploi du temps. Il reproduit à l'identique son cours sur la liberté d'expression, pendant cinquante-cinq minutes, entre 12 h 50 et 13 h 45. Une nouvelle fois, il prend la précaution de prévenir ses élèves de quatrième 4 : des images parmi celles qu'il s'apprête à projeter peuvent être choquantes pour certains. Cette fois-ci,

l'AESH n'assistant pas au cours, Samuel Paty n'a pas la possibilité, comme la veille, de faire sortir les élèves qui le souhaiteraient. Au lieu de cela, il leur suggère de « fermer les yeux » quelques instants ou de « détourner le regard » si nécessaire. Selon les témoignages concordants des élèves présents ce jour-là, la projection des diapositives présentant les caricatures dure quelques secondes pour chacune. Elles ne sont pas l'essentiel de ce cours, qui concerne plus largement la liberté d'expression. À l'instar de leurs camarades de quatrième 5, aucun élève de la classe de quatrième 4 ne s'émeut de cette présentation. Les échanges entre prof et élèves sont sereins, sans agressivité. À 16 h 50, Samuel Paty quitte le collège du Bois-d'Aulne pour rentrer chez lui. Il se réjouit de passer la journée du lendemain avec son fils. Pour la cheffe d'établissement aussi la journée se termine tranquillement, mieux qu'elle n'a commencé : elle n'a pas reçu d'autres appels de parents mécontents.

---

8. Rapport annuel de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

9. « Samuel Paty : itinéraire d'un professeur mort pour la liberté », *Le Point*, le 21 octobre 2020.

10. « "Monsieur Paty, il était trop drôle, on voulait tous l'avoir" », *Libération*, le 18 octobre 2020.

11. Procès-verbal de madame Audrey Fouillard, principale du collège du Bois-d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, le 17 octobre 2020. L'entretien est mené par la sous-direction antiterroriste (SDAT).

4
« Il faut virer ce malade, ce professeur d'histoire »

Mercredi 7 octobre, J − 9.

Samuel Paty s'est réveillé serein ce mercredi 7 octobre. Quand on n'appartient pas à la très grande famille des instituteurs et des professeurs, on ne peut pas imaginer à quel point ne pas avoir cours peut éclairer votre journée. On connaît le bonheur des élèves les jours fériés, on sous-estime celui des enseignants ! Vers 10 heures, son fils Gabriel l'a rejoint, déposé rapidement par sa mère, Jeanne. À 47 ans, Samuel Paty est un père heureux et disponible pour son fils. Ce mercredi 8 octobre, comme tous les mercredis, il le passera avec lui. Samuel a pris son rôle de père très au sérieux dès les premiers jours de la grossesse de Jeanne. Sa nervosité et son impatience ont même fait sourire ses élèves de l'époque, au collège Jacques-Prévert de Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne). Jeanne était sur le point d'accoucher. Lui, d'ordinaire si discret sur sa vie privée, était totalement sorti de sa coquille. « Monsieur Paty » était arrivé en classe fébrile, s'excusant de devoir laisser son téléphone allumé sur son bureau : « Ma femme est enceinte, elle peut accoucher d'une minute à l'autre », se justifia-t-il auprès de ses élèves. Léna, l'une de ses élèves d'alors, se souvient : « Le portable a sonné, mais c'était juste de fortes contractions, il est revenu en courant[12] ! »

Gabriel, le fils de Jeanne et Samuel, naîtra le 9 avril 2015, à Fontainebleau. La vie du professeur quadragénaire, jeune père désormais, s'en trouve chamboulée de bonheur. Samuel a rencontré Jeanne sept ans plus tôt. À la rentrée de septembre 2008, au lycée Lafayette, à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne), petit lycée polyvalent de moins de trois cents élèves. Le bâtiment date des années 1960 et a plutôt mal vieilli, mais, avantage non négligeable, il a placé sur la route de Samuel Paty une jeune professeure d'espagnol, brune, âgée de 25 ans. Lui est déjà un prof

expérimenté, elle, de dix ans sa cadette, débute dans le métier. Les salles de classe donnent directement sur la Seine. À l'heure du déjeuner, si le temps le permet, professeurs et lycéens profitent des quais pour s'aérer, grignoter, ou se reposer avant la reprise des cours. C'était la dernière année de l'enseignant dans ce collège public dépendant de l'académie de Créteil. Moins d'un an après leur rencontre, Jeanne et Samuel décident de se pacser. Samuel est encore ballotté d'un établissement de Seine-et-Marne à l'autre : le lycée Lafayette donc, mais aussi le collège André-Malraux de Montereau-Fault-Yonne et le collège Jacques-Prévert de Lorrez-le-Bocage-Préaux, où il fera vivre l'accouchement de sa femme quasiment en temps réel à ses élèves.

Jeanne n'a pas droit à des félicitations qu'au titre de jeune maman. Elle réussit aussi là où lui a échoué quelques années plus tôt : elle obtient brillamment son agrégation d'espagnol et va pouvoir enseigner à l'université Paris-Nanterre. Elle assure en parallèle la traduction d'un auteur espagnol contemporain, et la qualité de son travail est récompensée par la mention de son nom en couverture des ouvrages. À l'époque, le jeune couple habite un petit village au sud de Fontainebleau, situé à plus d'une centaine de kilomètres de Paris. Le calcul est vite fait : trois heures de trajet aller-retour – sans compter les bouchons – pour rejoindre Nanterre. À la naissance de leur fils, au printemps 2015, le rythme finit par devenir intenable, si bien que le couple décide de déménager. Éragny, petite commune du Val-d'Oise de seize mille habitants, située à deux pas de Conflans-Sainte-Honorine, a l'avantage de se trouver à proximité du collège du Bois-d'Aulne, où Samuel a obtenu sa permutation, mais également à trente minutes de Nanterre pour Jeanne.

Si la localisation est idéale, la ville d'Éragny, essentiellement pavillonnaire, n'a en revanche pas beaucoup de charme. Quelques barres d'immeubles HLM encadrent les principales rues de la ville. Des pavillons disparates, clos par des arbustes ou des palissades de bois, quelques arbres maigrichons le long des rues, la N184 qui coupe la commune en deux. Cette ville du XI^{e} siècle a vu son « plateau » pousser dans les années 1970 et se couvrir d'habitations sans style. C'est dans un de ces quartiers récents que le couple trouve un appartement avec balcon dans une copropriété aux murs de crépi. Le taux de pauvreté dans la commune est de 13 %, légèrement en

deçà de la moyenne nationale (14,6 % en 2019 selon l'INSEE). La commune est très majoritairement peuplée de cadres et d'employés, lesquels représentent plus des deux tiers de sa population. Il suffit d'y flâner pour avoir un aperçu de ces villes-dortoirs typiques de l'Île-de-France. Éragny n'est pas mal famée, mais elle n'est pas non plus animée : les samedis soir ressemblent à s'y méprendre à ceux du lundi. La vie sociale y est quasi inexistante.

Mais avec deux salaires de profs, une jeune famille n'a pas les moyens de faire la fine bouche et les contingences pratiques finissent toujours par triompher des considérations esthétiques. Et puis, ils aiment à répéter qu'ils ne sont qu'à vingt minutes de trajet en voiture pour rejoindre le parc du Vexin, au nord d'Éragny, *idem* pour la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye, au sud. Entre les balades à vélo, la cueillette des champignons et surtout le tennis club d'Éragny, qui comprend trois courts couverts et deux extérieurs, à la plus grande joie de Samuel qui s'y rend toutes les semaines et joue à bon niveau, il y a bien de quoi s'occuper. Le couple pense y trouver son équilibre.

Le réel finira néanmoins par les rattraper. La vie culturelle n'est pas palpitante à Éragny certes, mais le temps des premières disputes est arrivé plus vite que prévu. Samuel est polarisé par ses problèmes de prof, et à la maison, il ne cache pas ses conflits avec certains de ses collègues. Pour ne rien arranger, les relations de Samuel avec sa belle-famille sont exécrables. L'enseignant ne s'entend pas avec son beau-père, tailleur de pierres. La goutte d'eau en trop tombe un jour d'août 2019, où Samuel et son beau-père en viennent aux mains après une dispute sans intérêt. Pour le couple, c'est un point de non-retour, d'autant que Samuel ne se montre jamais violent avec d'autres.

De l'autre côté, non plus, on ne peut pas dire que Jeanne entretienne les meilleurs rapports du monde avec la famille de Samuel. En septembre 2019, Jeanne fait ses valises, Samuel doit mener désormais une vie de père célibataire. Elle cherche discrètement un appartement à proximité, sans en parler à Samuel. Quand, enfin, elle finit par en trouver un, elle lui annonce qu'elle part s'installer à cinquante mètres de chez lui, avec leur fils, trois jours plus tard. Séparés, ils finissent par se mettre d'accord pour la garde de l'enfant : il vivra avec sa maman, et Samuel s'en occupera le mercredi, le dimanche, et la moitié des vacances scolaires. Son fils est alors devenu sa

priorité dans la vie, leur relation est totalement « fusionnelle » selon sa sœur Mickaëlle. « Un vrai papa poule », abondera son autre sœur, Gaëlle[13], lors de son audition avec la section antiterroriste. Avec lui, il aime faire de la peinture. La mère de Samuel, Bernadette, est une bonne peintre amateure, Samuel s'y est mis depuis sa séparation d'avec Jeanne, et évidemment c'est un bonheur de s'amuser à peindre avec Gabriel.

Lors des vacances scolaires qui précèdent la rentrée 2020-2021, Samuel embarque son fils chez ses parents, à Moulins, dans l'Allier. Pendant un mois, l'enseignant y trouve refuge. Il en profite pour resserrer les liens familiaux. Jean, son père, est souffrant, et sa maladie est l'occasion pour Samuel de se rapprocher de lui. Gabriel peut ainsi voir et jouer avec ses grands-parents. Les Paty ne forment pas une famille dont les membres ont besoin de se dire en permanence qu'ils s'aiment. Samuel voit rarement ses deux sœurs, Gaëlle (née en 1975) et Mickaëlle (née en 1978). Gaëlle gère une librairie dans le Gers avec son mari. Elle n'a ni vu ni parlé à son frère aîné depuis le Noël précédent. Depuis leurs années d'étude en commun à Lyon, dans un petit appartement du centre-ville, les relations se sont un peu distendues. Gaëlle admire la passion de son grand frère pour son métier d'enseignant, mais la vie les a éloignés.

Mickaëlle, la plus jeune, est infirmière-anesthésiste et habite avec son mari dans les environs de Nice. Samuel prend des nouvelles de temps en temps, s'enquiert de ses deux neveux, des jumeaux, des dégâts causés par les inondations dans le Sud ou des restrictions sanitaires, mais les choses ne vont pas plus loin. Il ne leur parle jamais de sa vie de prof, des relations avec ses collègues, ou encore de ses élèves. Samuel ne leur confie pas ses problèmes personnels ou professionnels, il les garde pour lui, toujours pudique. Ce petit accrochage de la veille avec une maman d'élève à la suite de son cours sur les caricatures, il n'en parlera d'ailleurs à personne. Ce mercredi, il ne passera aucun coup de téléphone, préférant laisser son portable au fond de sa poche. Pas plus qu'il n'appellera son ex, ou ses sœurs, les jours suivants. La seule personne qu'il contacte régulièrement depuis la fin du mois d'août, c'est son père, Jean. Le dimanche, c'est même un rituel. Jamais pour se plaindre ou parler de son boulot, de ses collègues ou de ses tracas, mais pour prendre des nouvelles de sa santé. Rester discret, c'est sa manière d'être aux autres. Pendant que Samuel profite de son fils,

accueillant les jeux de l'enfance comme un cadeau du ciel, un nouvel orage s'apprête à s'abattre sur le collège du Bois-d'Aulne.

Dans la matinée, ce n'est pas d'Inès mais d'une autre élève de quatrième dont il est question dans le bureau de la directrice. Depuis le début de l'année, c'est une certaine Zora[14], bien connue du personnel pédagogique du collège, qui fait preuve d'une attitude d'une extrême désinvolture. Les retenues s'accumulent, mais cette élève n'en a cure et ne fait même plus semblant. Pas plus qu'elle ne se sent obligée de montrer son cahier de correspondance à ses parents. Aussi, la principale adjointe du collège du Bois-d'Aulne, Leyla Cuirot, a décidé la veille de convoquer sa mère à la première heure. Il s'agit d'évoquer avec elle le sort de sa fille, devenue quasi ingérable, et d'envisager de possibles sanctions. À 8 heures du matin, la maman de Zora appelle la loge de l'école et explique qu'elle ne pourra pas venir au rendez-vous. La mère de famille ne fournit aucune explication à cette annulation de dernière minute. Pire, alors que la concierge de l'établissement tente de lui passer Mme Cuirot, la mère de Zora refuse catégoriquement d'être mise en relation avec elle.

Leyla Cuirot est donc dans le bureau de la principale, Audrey Fouillard, pour discuter des suites à donner à autant d'incorrections. Faut-il blâmer la fille, a-t-elle pris les devants et raconté des histoires à ses parents ? Ce n'est pas impossible vu ses « états de service ». Zora est l'une des élèves les plus redoutées par les enseignants : insolente, turbulente, agitée, défiant toute forme d'autorité, on a l'impression que tout glisse sur elle. Ses professeurs du collège du Bois-d'Aulne sont à court de solutions… et de sanctions. La jeune fille, scolarisée en classe de quatrième 4, se fait remarquer quasi quotidiennement, toujours en mal. En l'espace d'un mois, elle totalise douze heures de retenue, ainsi qu'une exclusion de cours[15]. Depuis la rentrée scolaire, Zora a loupé l'équivalent de huit jours d'enseignement. Voici ce qu'a consigné son professeur principal, professeur de SVT, avec respect et un sens réel de l'euphémisme :

« Zora se montre peu active en classe et s'investit peu dans les activités proposées. Les résultats sont très partiels : il y a encore peu de notes mais montre des fragilités et des lacunes. Le comportement peut être déviant : elle totalise 11 croix ce qui fait beaucoup en un mois de cours. Dans le

contexte particulier de cette rentrée (crise sanitaire), elle est la moins assidue sur les gestes barrières : son masque est trop régulièrement sous son nez. Outre le tutorat qui a été évoqué pour cette élève, j'ai évoqué dans le message envoyé à l'équipe une éventuelle fiche de suivi individuelle afin de l'inciter à entrer dans les activités et canaliser son comportement[16]. »

« L'incivilité » de l'ado de 13 ans est en vérité phénoménale : non seulement elle refuse de se rendre à certaines de ses retenues, mais elle déchire les pages de son carnet de correspondance lorsque les professeurs sollicitent un rendez-vous avec ses parents. Elle joue avec la nourriture à la cantine et refuse ensuite de nettoyer, elle simule des malaises pour quitter les cours et se rendre à l'infirmerie. Elle n'écoute rien ni personne, et surtout pas ses profs : dernièrement, elle a été vue en train de jouer sur son téléphone portable en classe, au mépris du règlement intérieur qui interdit cet usage dans l'enceinte scolaire. Pour ne rien arranger, le comportement ambivalent de la famille de Zora embarrasse la principale et son adjointe. Ses parents l'excusent systématiquement et plusieurs sanctions ont déjà été levées sous la pression de sa mère. Officiellement pour ne pas décourager Zora, le plus souvent pour éviter les prises de bec…

Les parents sont connus pour être une famille difficile à raisonner. Les années précédentes, en sixième et cinquième, les professeurs de leur fille ont déjà eu maille à partir avec eux et se sont retrouvés face à des personnes vindicatives, sûres d'elles, jouant les victimes et ayant en général peu de respect pour l'institution scolaire. Il n'y a guère que la sœur jumelle, elle aussi scolarisée au collège du Bois-d'Aulne, en quatrième 3, qui se montre discrète et attentive. Elle est généralement décrite comme une élève sérieuse, qui ne pose aucun problème de comportement. Tout le contraire de sa sœur, dont le sort doit désormais être fixé par madame la principale. Après avoir imaginé différents scénarios avec son adjointe, Audrey Fouillard décide d'exclure Zora du collège pendant deux jours, les 13 et 14 octobre. Cette sanction est motivée par les « colles » non effectuées et un comportement irrespectueux envers ses professeurs et les surveillants de l'établissement. Le motif est sans appel : « … retenues non faites, non-respect du port du masque, non-respect des adultes, plusieurs croix dans le carnet ». La notification de l'exclusion est aussitôt mise en ligne sur

l'Espace numérique de travail (ENT) à l'attention de ses parents. Un courrier ainsi qu'un SMS sont également adressés à la famille Chnina. Rien à voir directement avec Samuel Paty, mais il n'est pas inutile pour la suite de le préciser ici. Car c'est bien son nom qui servira d'exutoire à la famille Chnina.

En fin de journée, à 21 h 28 précisément, Brahim Chnina, le père de Zora, publie un message sur Facebook, dans lequel il fait feu de tout bois et règle ses comptes avec le collège du Bois-d'Aulne[17] :

« Incroyable mais vrai et ça vous concerne tous et toutes. Ce matin, le prof d'histoire de ma fille en 4ème demande à toute la classe que tous les élèves musulmans de la classe lèvent la main. Ensuite il leur dit de sortir de la classe car il va diffuser une image qui va les choquer. Certains sortent et d'autres refusent dont ma fille. Ensuite ce professeur diffuse l'image de notre cher bien aimé prophète *sala laho alayhi wa salm*[18] tout nu.... C'est une honte venant de la part d'un professeur qui apprend à nos/vos enfants l'histoire. Pour ma part je ne laisse pas passer, demain je vais aller voir le directeur car ma fille est exclue 2 jours du collège. Si vous n'êtes pas d'accord avec ça, vous pouvez écrire un courrier au directeur de l'école pour virer ce malade et je vous donne l'adresse. Il faut virer ce professeur d'histoire du collège 0660------ »

Un deuxième post est publié à 23 h 03, jouant encore de la plus grande confusion pour dédouaner Zora et accabler l'établissement : « Chers frères et sœurs Cette histoire est vrai et c'est arrivé à ma fille. Soyons fiers de notre religion et de notre prophète *Salm*, qui nous a appris la religion Musulmane et surtout le bon comportement. Faites minimum un courrier au collège ou CCIF ou inspection académique ou ministre de l'éducation ou Président. Mais faites quelques choses »

Enfin, à 23 h 22, Brahim Chnina diffuse directement le patronyme et la localité du collège en question, avant de retirer ces précisions une heure et trente-six minutes plus tard : « Collège bois d'Aulne [*sic*], 78700 Conflans-Sainte-Honorine. Mr Paty professeur d'histoire géographie. Ce professeur pathy [*sic*] dis en se vantant à ma fille qu'il a participé à la marche de

Charlie. Vous aimez votre prophète *sala laho alayhi wa Salm*. Vous avez l'adresse et nom du professeur pour dire STOP[19]. »

Trois messages mensongers, infamants, en l'espace de deux heures. Brahim Chnina prend le soin de partager ses publications sur un autre réseau social, WhatsApp, et à la totalité de ses contacts. C'est donc la deuxième fois, en quarante-huit heures, que Samuel Paty se retrouve dans le collimateur de parents d'élèves, mais cette fois c'est avec la lâcheté de la dénonciation à distance, le paravent du numérique, que son nom a été livré en pâture au public. Et cela constitue une alerte préoccupante car celui qui n'a pas de mots assez durs pour le collège du Bois-d'Aulne appartient à la mouvance islamiste. Au collège, les Chnina ont mauvaise réputation, mais ce qui se cache sous leurs mauvaises manières est bien pire, et n'est pas encore de notoriété publique. Brahim Chnina est en vérité connu des services de police depuis trente ans. Né en 1972, à Oran, en Algérie, mais de nationalité marocaine, Brahim est à peine âgé de 20 ans quand il est interpellé pour la première fois par les forces de l'ordre pour vol, menaces et importation de stupéfiants. Il est connu des services de police pour différentes affaires et de menus larcins et a même fait plusieurs mois de prison à Nanterre. En 2003, le délinquant multirécidiviste fait à nouveau parler de lui : il est cité à comparaître pour violences sur concubine et escroquerie. Depuis quelques années, l'homme a changé de vie. Père de famille, musulman pratiquant, il vit à présent séparé de la mère de ses six filles. Il ne manque jamais l'une des cinq prières quotidiennes et quand il n'est pas à la mosquée ou au travail, il réside dans une maison proprette d'un étage qui donne d'un côté sur rue, de l'autre, directement sur la Seine. Celle-ci n'a rien d'un logement sordide, au contraire. L'entrée située côté rue est abritée des regards par un écran de buissons et d'arbres, et, côté Seine, le jardin domine de paisibles péniches amarrées. En 2013, Chnina est devenu gérant d'une société de nettoyage, puis a lancé dans la foulée une entreprise de maçonnerie. L'homme n'est pas doué pour les affaires : la première société a dû déposer le bilan moins d'un an plus tard, tandis que la seconde n'est bientôt plus en activité. Deux ans plus tard, en 2015, Brahim Chnina se recasera comme auxiliaire de vie sociale et cumulera son travail avec celui de chauffeur-accompagnateur dans une agence de service d'aide à domicile, Cle'o Group, à Cergy. Son tempérament bravache l'aide pour

devenir délégué du personnel. Syndicaliste, Chnina ne cache pas non plus son goût pour la religion et n'hésite pas à faire du prosélytisme. En 2019, sur Facebook, il fait par exemple la promotion d'un livre de théologie wahhabite[20] signé par le cheikh saoudien Yahya al-Boukhari. Ce prédicateur, qui prêche régulièrement à la mosquée de Pantin[21], est connu pour prôner une vision rigoriste de l'islam. En janvier 2020, Chnina signe une pétition réclamant le retour des enfants français issus de djihadistes détenus au Kurdistan syrien. Quelques semaines plus tôt, il s'était même exprimé sur ce sujet sur BFMTV, implorant à cor et à cri l'aide des autorités françaises pour le retour des familles[22].

En 2014, lorsqu'une demi-sœur rejoint la Syrie et les rangs de l'État islamique, il collabore avec la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) afin de tenter de mettre la main sur l'homme qui l'a embrigadée[23]. L'homme qui l'avait attirée en Syrie, avant de la répudier, sera finalement interpellé par les autorités françaises et condamné à huit ans de prison.

Autre détail troublant : le profil Facebook de la demi-sœur est retrouvé dans le téléphone de l'un des protagonistes des attentats du 13-Novembre, Adel Haddadi, un Algérien de 29 ans qui accompagnait deux des kamikazes du Stade de France. L'homme a été interpellé dans un camp de migrants en Autriche, un mois après les attentats du 13-Novembre. Les photos de plusieurs membres de la famille Chnina apparaissent sur son téléphone. Le 30 octobre 2017, en audition devant le juge d'instruction chargé du dossier, Adel Haddadi affirmera ne pas connaître « ces gens dont [on lui a] montré les photos de profil[24] ».

Délinquant reconverti en père de famille qui n'oublie jamais la prière, Brahim Chnina n'en a pas pour autant appris la probité et la bonne gestion. Les bienfaiteurs de son association s'en souviennent. Après la perte de son frère cadet handicapé, âgé de 28 ans, à la suite d'un voyage à La Mecque, Chnina, meurtri, décide de s'engager à fond dans le milieu associatif. En 2015, il cofonde l'antenne du Val-d'Oise de l'association Aide-moi, créée initialement dans le nord de la France et destinée à soutenir les personnes musulmanes en situation de handicap. Au sein de l'association, dont il devient le vice-président, il développe le projet « Omra », dont le but est d'accompagner les croyants souhaitant réaliser le pèlerinage à

La Mecque. Sur son site (toujours en ligne), l'association explique qu'elle est « investie dans la recherche de fonds et le financement partiel ou total de séjours adaptés, à travers diverses actions telles que des récoltes de dons financiers (avec des soirées caritatives, buvettes, ventes aux enchères…), mais également de dons matériels (médicalisés ou autres…) ».

Sur Facebook, Brahim Chnina partage de très nombreuses publications demandant de l'aide pour financer l'achat de médicaments, de dispositifs médicaux ou pour des activités de loisirs pour des personnes handicapées, à grand renfort de photos. Il organise même des cagnottes pour des produits médicaux achetés dans des pharmacies françaises. Mais il les revend ensuite à des prix exorbitants à des malades en Algérie, au Maroc ou en Arabie saoudite. Des pratiques apparentées ni plus ni moins à un exercice illégal de la pharmacie… mais il déclarera « n'avoir pas eu conscience de commettre des actes illicites ». À cela s'ajoute une gestion opaque – pour ne pas dire frauduleuse – de l'association. Selon l'avocat de l'antenne nordiste de Aide-moi, « [les responsables de l'association] se sont aperçus qu'il y avait de l'argent sur plusieurs comptes sans savoir de quoi il s'agissait, ni quels projets étaient financés ». En l'espèce, il déclarera aussi « n'avoir pas conscience de commettre des actes illicites ».

Voilà donc le genre de redresseur de torts qui apostrophe les consciences en ce mercredi 7 octobre au soir. Le type d'offensé qui reproche au professeur Paty de s'en prendre à son « cher bien aimé prophète ». Plusieurs centaines de personnes liront les messages de Brahim Chnina postés sur les réseaux sociaux. Est-ce une réaction à ceux-ci qui est à l'origine du premier message anonyme envoyé à 23 h 36, *via* le site du collège du Bois-d'Aulne, à la principale ? Un mail qui rend désormais patentes les menaces qui pèsent sur l'établissement. En voici la retranscription intégrale :

« Madame,

Je viens d'apprendre avec indignation les agissements de M. Paty ayant diffusé l'image représentant un prophète nu. Face au climat actuel de la France où un climat d'islamophobie s'est clairement installé pourquoi cherchez-vous à diviser en plus dès le plus jeune âge ? C'est juste honteux, l'enseignement public se doit d'être laïque car c'est le fondement même de notre République l'école n'est pas un journal satirique Comprenez que des gens ont des croyances religieuses et l'école se doit d'être laïque, je vous demande que votre établissement prône la paix et l'entente entre tous les élèves que vous accueillez qui seront sans doute demain l'élite de notre cher beau pays Veuillez faire le nécessaire pour que M. Paty donne une bonne éducation laïque à nos enfants et ne sème pas la discorde dès le plus jeune âge. »

12. *Le Journal du dimanche*, « Samuel Paty, “un prof très calme et attentif” », le 18 octobre 2020.

13. Audition de Gaëlle Paty avec la sous-direction antiterroriste (SDAT).

14. Le prénom a été volontairement modifié.

15. Précision importante, aucune de ces sanctions n’a été donnée par Samuel Paty, son professeur d’histoire-géographie.

16. Audition de Mme Leyla Cuirot avec la SDAT, le 18 octobre 2020.

17. Sauf mention contraire, les messages de Brahim Chnina sont reproduits à l’identique des originaux, ainsi que tous ceux des différents protagonistes qui sont cités dans ce livre.

18. « Paix et bénédictions soient sur lui ».

19. Il faut remarquer que l’orthographe à l’anglo-saxonne « Mr Paty » (au lieu de « M. Paty ») sera reprise à l’identique par Abdoullakh Anzorov lorsqu’il revendiquera son crime sur Twitter.

20. Le wahhabisme est un mouvement fondamentaliste se réclamant de l’islam sunnite, affirmant prôner un retour aux pratiques en vigueur dans la communauté musulmane du prophète Mahomet et ses premiers successeurs ou califes. Il est étroitement lié au mouvement salafiste, au point d’être souvent assimilé à celui-ci.

21. La mosquée de Pantin sera fermée sur instruction du ministre de l’Intérieur pendant six mois pour avoir relayé la vidéo Facebook de Brahim Chnina visant explicitement Samuel Paty.

22. « Attentat de Conflans : qui est Brahim Chnina, le parent d’élève auteur des vidéos désignant Samuel Paty ? », *Le Parisien*, 22 octobre 2020.

23. « Brahim Chnina, l’homme qui a mis le feu aux poudres », *Paris Match*, 29 octobre 2020.

24. « Conflans : l’ombre des attentats du 13-Novembre et de l’Hyper Cacher », Mediapart, 20 octobre 2020.

5
« S’ils avaient été juifs, ils n’auraient jamais été traités de la même façon »

Jeudi 8 octobre, J − 8

Audrey Fouillard s’est levée plus tôt que d’habitude ce jeudi 8 octobre. Elle n’a pas encore connaissance des messages Facebook publiés par Brahim Chnina, mais l’émotion exprimée par Yasmina, la parent d’élève, et surtout le mail anonyme reçu tard la veille accusant Samuel Paty de « semer la discorde », nourrissent chez elle le sentiment que la situation est inflammable. Dès 7 heures du matin, elle tapote sur son portable et avertit Samuel Paty par texto de son intention de rendre visite aux élèves de quatrième 5 afin de revenir brièvement sur le cours du lundi 5 octobre. À 8 h 35, elle adresse par ailleurs un courriel à Sébastien Tavergne, conseiller technique départemental Établissement et Vie scolaire (CTEVS) de la Direction des services départementaux de l’Éducation nationale des Yvelines (DSDEN 78) afin de l’informer de la situation et solliciter un appui.

Quelques minutes à peine après l’envoi de ce mail, la principale est prévenue qu’une mère de famille s’est présentée devant un surveillant, ivre de rage : il s’agit de la personne que son adjointe attendait la veille. La mère de Zora a fait une entrée fracassante et demandé à voir immédiatement la proviseure. Ce n’est pas la première fois que la mère de l’élève « turbulente » déboule au collège sans prévenir pour demander des comptes aux professeurs ayant eu le malheur de punir sa fille. Celle-ci est coutumière du fait, au point d’être considérée comme « une malade[25] » par les profs du Bois-d’Aulne ayant eu affaire à elle. En l’espèce, elle n’a pas rendez-vous, mais Mme Fouillard s’arrange pour la recevoir. Elle apostrophe aussitôt la principale : il est inadmissible que sa fille soit exclue de l’établissement pendant deux jours en raison de son refus de sortir de la classe lorsque M. Paty a montré les caricatures de Mahomet à ses élèves,

deux jours plus tôt. La principale reste interdite. Elle marque un temps d'arrêt, puis la reprend : il n'a jamais été question d'exclure sa fille pour ce motif, mais bien pour des problèmes disciplinaires répétés depuis le début de l'année scolaire. Elle précise d'ailleurs qu'un professeur ne peut décider seul de l'exclusion d'une élève, la décision revenant au chef d'établissement. Malgré tous ses efforts pour faire entendre raison à son interlocutrice, celle-ci ne décolère pas. Elle ne veut rien entendre.

La proviseure tente une sortie et propose un rendez-vous pour le lendemain à la maman de Zora, que celle-ci refuse. Une entrevue est finalement fixée au lundi suivant. Avant de quitter l'établissement, elle prévient la directrice : son ex-mari, Brahim, a dit qu'il allait venir dans la journée au collège car lui aussi n'est pas content. Et il ne « viendra pas seul », indique-t-elle, menaçante. À ce moment précis, la proviseure du Bois-d'Aulne ne dispose pas d'une information cruciale : Zora n'a tout simplement pas assisté au cours de Samuel Paty le mardi 6 octobre, pour une raison simple : la jeune fille a séché le cours et été absente toute cette journée. Ironie du sort, cette absence a été justifiée par sa mère, qui a transmis un billet d'excuse au service de la vie scolaire. Il va sans dire que Zora, avisée par ses camarades de classe de la confusion entourant le cours de M. Paty, a profité de la situation pour faire porter la responsabilité de son exclusion à son professeur, se défaussant ainsi sur lui auprès de ses propres parents.

Ce n'est qu'en fin d'après-midi que Mme Fouillard prendra conscience que Zora n'était pas présente au sein de l'établissement l'avant-veille. Dans l'enchaînement des événements qui vont suivre, elle ne reviendra jamais sur ce point, pourtant décisif, avec les parents de la jeune fille. C'est l'un des premiers tournants fatidiques de cette affaire.

Dans la matinée, aux alentours de 10 h 30, Brahim Chnina exige à son tour de rencontrer la principale. Il est effectivement accompagné par un homme d'une soixantaine d'années, arborant une barbe blanche et un crâne dégarni. Conformément aux règles de précaution quant à la circulation de personnes étrangères à l'établissement scolaire, la principale indique qu'elle les recevra à l'issue de ses rendez-vous. Les deux hommes sont donc contraints d'attendre devant l'établissement, sur le parking qui lui fait face.

La matinée est un peu fraîche, il fait une dizaine de degrés. Brahim Chnina et son acolyte fulminent.

Durant ce laps de temps, Audrey Fouillard rend visite comme prévu aux élèves de quatrième 5. Elle a pris au vol la CPE de l'établissement, Mme Lesage, et l'AESH présente le lundi 5 octobre, Joëlle Dumazer, et c'est donc un aréopage de quatre personnes qui fait face aux élèves de quatrième de Samuel Paty. La principale demande à son enseignant de s'excuser d'avoir proposé à des élèves de sortir, si cela a pu en choquer certains. Samuel Paty revient brièvement sur le déroulement du cours mais ne lâche rien et ne s'excuse pas. Il rappelle que c'est simplement par délicatesse qu'il a proposé aux élèves qui le souhaitaient de sortir quelques instants. Il en profite pour revenir de manière pédagogique sur la notion de laïcité et de liberté de la presse. Les élèves sont invités à s'exprimer sur ce sujet, mais aucun d'entre eux ne prend la parole. Aucune intervention n'est rapportée par la suite. Les cours reprennent, ce qui sera confirmé par la suite par l'AESH. Mme Dumazer dit « n'avoir perçu aucune expression de malaise » du côté des élèves concernant le cours de Samuel Paty dispensé le lundi 5 octobre.

À 11 h 45, Mme Fouillard et Mme Lesage, après avoir réglé plusieurs points à leurs agendas, peuvent recevoir Brahim Chnina. Étant donné le passif et les problèmes de communication récurrents avec cette famille, la proviseure consent à recevoir l'accompagnateur, qu'elle prend initialement pour un parent des Chnina. La principale ne connaît pas tous les antécédents de Brahim, elle ne connaît que sa réputation de forte tête, et n'a jamais vu, ni entendu parler de l'homme barbu et dégarni qui l'accompagne mais se dit qu'il pourrait aussi lui être utile en cas de difficultés à se faire comprendre. Une fois à l'intérieur du bureau de la proviseure, c'est ce dernier qui s'exprime en premier, prenant tout le monde de court. Il se présente sous son nom, Abdelhakim Sefrioui, et comme le « représentant des imams de France », ce qui est faux. L'homme ne supporte pas d'avoir dû patienter pendant plus d'une heure dans le froid, est exaspéré et le fait savoir. Il se plaint d'avoir été traité « comme un chien » et ajoute que « s'ils avaient été juifs, ils n'auraient jamais été traités de la même façon ». La proviseure comprend d'emblée que le dialogue s'annonce difficile avec les deux hommes.

Sefrioui embraie : selon lui, les caricatures de *Charlie Hebdo* sont une

« offense faite au sacré » et il est inadmissible que des « photos [*sic*] du prophète nu » aient été imposées à des élèves. Le soi-disant chef des imams menace d'appeler la communauté musulmane à venir manifester devant le collège si rien n'est fait pour sanctionner le professeur. Il exige son renvoi à plusieurs reprises. Il qualifie Samuel Paty de « voyou », un terme qui n'est pas anodin. Un « voyou qui a utilisé la liberté d'expression pour offenser le prophète ». Selon Sefrioui « les enfants ont été agressés dans leur intégrité psychologique ». De son côté, Brahim Chnina parle peu, reste en retrait. Il dit juste qu'il est « choqué » par le renvoi infligé à sa fille par M. Paty. Audrey Fouillard et Julie Lesage rectifient les faits une nouvelle fois : Zora n'a pas été exclue par Samuel Paty mais par la direction du collège, en raison de problèmes de discipline répétés. La proviseure entame la litanie des fautes commises par la collégienne depuis le début de l'année. Sefrioui la coupe, sans vergogne : il estime que les deux femmes cherchent à noyer le poisson. Selon lui, M. Paty est un « raciste », un « islamophobe », et c'est lui qui doit être exclu du collège du Bois-d'Aulne. Rien que cela.

Audrey Fouillard interrompt alors la discussion, et invite poliment mais fermement les deux hommes à se tourner vers la DSDEN des Yvelines. Dans le but d'apaiser la situation, elle convie Brahim Chnina à une réunion organisée le lendemain, en présence de Yasmina et de M. Paty. Ce dernier refuse catégoriquement de rencontrer « ce voyou » et menace de revenir avec d'autres familles de musulmans, indignées elles aussi. Il se déclare prêt à alerter la presse, dit connaître des journalistes. De son côté, Sefrioui se fait plus agressif que jamais : il menace à son tour d'organiser des « rassemblements de musulmans » devant le collège et de diffuser leur version de l'incident à la communauté musulmane sur les réseaux sociaux.

En réalité, Abdelhakim Sefrioui n'est pas un accompagnateur choisi au hasard. Si Audrey Fouillard ne peut pas connaître celui qui s'est ainsi invité dans son établissement, les services de renseignement ont de nombreuses notes le concernant depuis la fin des années 1980 pour son activité militante au sein des courants liés à l'islam politique en région parisienne. Il est même fiché pour radicalisation à caractère terroriste au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). C'est un fiché S (« S » pour « sûreté de l'État ») par le contre-terrorisme. Né à Fès, au Maroc, en 1959, il a obtenu la nationalité de son pays d'accueil en se mariant avec une Française convertie à l'islam,

militante comme lui dans la sphère islamiste[26]. Contrairement à ce qu'il affirme lors de son entrevue avec Mme Fouillard, il n'est en rien « représentant des imams de France ». En revanche, depuis des années, il s'invite à tous les niveaux de l'islam radical dans le pays. Il a bel et bien été membre du Conseil des imams de France (CIF), une association fondée en 1992. La structure juridique du CIF existe toujours, mais l'association n'est plus active. Selon le secrétaire général du CIF, Dhaou Meskine, cité par *Le Monde*, cela fait cinq ans que Sefrioui ne travaille plus pour l'association en raison de « divergences de méthode[27] ». Dhaou Meskine est lui-même un personnage sulfureux de la sphère islamiste hexagonale. En juin 2006, celui qui était aussi imam de la mosquée de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) est arrêté par la sous-direction antiterroriste de la police judiciaire dans « le cadre d'une enquête préliminaire du parquet de Paris pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et financement du terrorisme », mais ne sera pas poursuivi.

En 2003, dans une interview au magazine *La Vie* dans le cadre d'une série d'entretiens autour de la prière, Abdelhakim Sefrioui, alors âgé de 44 ans, explique avoir été enseignant en informatique au sein de l'Éducation nationale française pendant quinze ans[28]. À l'époque, il dirige la maison d'édition Arrissala, consacrée à l'islam et à la littérature orientale, ainsi que la librairie située rue Jean-Pierre-Timbaud, dans le 11e arrondissement parisien. Un lieu qui sert aussi de salle de prière. C'est là, au cœur de la capitale, qu'il mène des actions militantes, donnant à ce lieu la réputation de bastion de l'islam rigoriste. En 2004, c'est aussi là qu'Abdelhakim Sefrioui fonde le collectif pro-Palestine Cheikh-Yassine, en hommage au leader du Hamas, Ahmed Yassine, tué par l'armée israélienne le 22 mars 2004. Le CCY est une association sans existence légale, dont le principal mantra est de présenter la communauté musulmane française comme systématiquement opprimée par les autorités[29]. Le groupuscule ne cache pas, par ailleurs, ses positions antisémites. En 2009, il organise par exemple une manifestation devant la Grande Mosquée de Paris pour dénoncer les prises de position de son recteur d'alors, Dalil Boubakeur, sur le conflit israélo-palestinien. « Il s'est mis du côté des criminels de guerre », lance-t-il devant la foule rassemblée, parlant des Israéliens. Le 29 janvier de

la même année, le collectif Cheikh-Yassine défile dans une manifestation pro-Palestine et scande des slogans ouvertement antisémites : « Les Israéliens se sont mis totalement en marge de l'humanité. Ce ne sont pas des êtres humains[30]. » En juillet 2014, il vante encore les mérites du Hamas pendant les manifestations pro-Gaza et assimile les « sionistes » à des « nazis »[31]. Drapé dans son keffieh, Abdelhakim Sefrioui exhorte les manifestants à « combattre les hordes sionistes » contre ce qu'il qualifie de « génocide palestinien ». Dans une vidéo, on l'entend, exalté, parler de Gaza comme du « plus grand camp de concentration que l'humanité ait connu[32] ».

Un temps, le collectif Cheikh-Yassine gère le site de l'association cultuelle Ansar al-Haqq, une plateforme de recrutement pour partir faire le djihad. Le rapprochement de Sefrioui avec le mouvement pro-djihadiste Sira Alizza (« La Voie de la fierté »), qui deviendra plus tard Forsane Alizza (« Les Cavaliers de la fierté »), alerte à l'époque les services de renseignement[33]. Fondé en 2011 et dirigé par Mohamed Achamlane, un Nantais de 31 ans, surnommé « Cortex », Forsane Alizza attire de nouveaux adeptes avec ses vidéos spectaculaires mettant en scène des affrontements avec les *kouffar* (mécréants). Achamlane sera arrêté le 30 mars 2012, deux mois après la dissolution de son groupe, et condamné à neuf ans de prison en 2015, pour détention illégale d'armes et association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste[34]. À la barre, il se défendra de toute « inspiration terroriste » mais dit avoir voulu « défendre un islam décomplexé », son but étant « l'autodéfense » face à la « multiplication des actes islamophobes »

À la tête du CCY, Abdelhakim Sefrioui organise pléthore d'actions, de manifestations et d'appels à la prière. D'abord dans l'Essonne, pour l'extension d'une mosquée aux Ulis, puis devant la Grande Mosquée de la capitale et celle de Drancy, pour s'insurger contre les propos jugés trop conciliants envers la communauté juive des imams à la tête de ces lieux de prière. L'une des têtes de Turc attitrées de Sefrioui est l'imam Hassen Chalghoumi, connu pour ses prises de position œcuméniques et favorable alors à une loi contre le port du voile intégral. En 2010, Sefrioui mène avec le CCY une véritable campagne de harcèlement contre ce dernier qui finira par être protégé par la police à force d'être menacé, traité de « mécréant »,

« d'apostat », « d'imam des juifs ». Sefrioui sera placé en garde à vue, suite à une intrusion en nombre et des incidents durant la prière à la mosquée de Drancy ; il ne sera néanmoins pas inquiété outre mesure.

Abdelhakim Sefrioui a toujours fait feu de tout bois pour se donner de l'importance. En mai 2006, il se rend au salon du Bourget, organisé chaque année à l'époque par l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), en compagnie de Dieudonné, dont il est membre du comité de campagne pour l'élection présidentielle de 2007. Sefrioui siège au bureau de campagne de l'humoriste antisémite, aux côtés de négationnistes et d'islamistes en tout genre, et se voit chargé des « liens arabo-musulmans »[35].

Skandrani et Sefrioui cofondent au même moment un Comité sur le génocide en Palestine. La candidature de Dieudonné tombera finalement à l'eau, faute d'avoir pu obtenir les cinq cents parrainages requis.

Sefrioui, compagnon de route de Dieudonné, s'en éloigne au moment des élections européennes de 2009. Une prise de distance qui ne doit rien à un quelconque désaccord idéologique. La liste de l'humoriste compte toujours d'authentiques antisémites, comme l'écrivain Alain Soral, mais le prédicateur estime que la ligne politique empruntée par Dieudonné n'est « pas très porteuse auprès du public qu'il cherche à capter[36] ». Comprenez qu'elle n'est pas assez clientéliste pour aller prendre par la main les musulmans des quartiers. Ses états de service de la cause islamiste ne s'arrêtent pas là. À la même époque, il est en relation intensive avec un certain Mohamed Belhoucine, qui fréquente la mosquée Omar, rue Jean-Pierre-Timbaud, non loin de sa librairie parisienne. Les deux hommes vont jusqu'à se téléphoner à quatre-vingt-huit reprises en trois mois, en 2009[37]. Mohamed Belhoucine, ancien élève à l'École des mines d'Albi, participe alors à une filière d'acheminement de djihadistes en Afghanistan et joue le rôle de « relais médiatique au service du djihad », selon un réquisitoire du parquet de Paris. Il traduit et met en ligne des films de propagande djihadiste, produits notamment par As-Sahab, l'organe de communication d'Al-Qaïda.

En janvier 2015, les enquêteurs de la DGSI découvrent que Mohamed Belhoucine s'est envolé à destination d'Istanbul avec Hayat Boumeddiene, l'épouse religieuse d'Amedy Coulibaly, cinq jours avant que ne débute la

vague d'attentats des Kouachi et de Coulibaly. Selon Mediapart, Mohamed Belhoucine aurait également joué un rôle plus opérationnel en créant les adresses Internet utilisées par Amedy Coulibaly pour échanger avec un individu qui livrait ses instructions au terroriste. Mohamed Belhoucine est présumé mort en Syrie, mais Hayat Boumeddiene est, aujourd'hui encore, la terroriste présumée la plus recherchée du pays en raison de son implication dans les attentats de janvier 2015.

Selon les autorités, Abdelhakim Sefrioui est même entré en contact « à de nombreuses reprises » (et ce jusqu'au printemps 2020) avec la veuve d'un des frères Kouachi, auteurs de l'attentat de *Charlie Hebdo*[38]. Comment expliquer que Sefrioui n'ait pas été intercepté plus tôt ? Un épisode résume sans doute mieux que les autres l'impunité coupable dont a bénéficié l'activiste islamiste pendant toutes ces années. Le 18 mai 2010, l'association féministe Ni putes ni soumises (NPNS) organise un débat sur le voile intégral dans une école de Montreuil. Le député communiste Jean-Pierre Brard, la présidente de NPNS Sihem Habchi et Manuel Valls, alors député socialiste de l'Essonne, sont violemment pris à partie par Sefrioui et sa bande du collectif Cheikh-Yassine, présents ce jour-là. La réunion vire au pugilat, à tel point que la police est contrainte d'intervenir pour faire évacuer la salle. En représailles, le préfet de Seine-Saint-Denis et le patron des RG lancent une procédure de déchéance de nationalité contre Sefrioui, qui n'aboutit pas. La raison de cet échec ? Selon les services de contre-ingérence français, Sefrioui jouit alors de solides réseaux auprès de l'ambassade du Maroc[39]. Le prédicateur islamiste n'est en conséquence pas inquiété. Voilà qui peut laisser perplexe.

Le 15 mars 2011, l'homme fait encore parler de lui. Avec le groupuscule Forsane Alizza, aujourd'hui dissous, il réalise l'un de ces coups d'éclat dont il est coutumier. Indigné par la décision prise par la direction du lycée Auguste-Blanqui de Saint-Ouen d'interdire le port de l'abaya, cette longue robe islamique, Sefrioui se fait passer pour l'oncle d'une élève concernée par la mesure. Le prédicateur fait pression sur la cheffe de l'établissement, installe des banderoles « Islamophobes, on est là ! » devant le lycée, et va jusqu'à dévoiler sur son site Internet l'identité de la professeure principale de la jeune fille concernée[40]. L'enseignante confiera s'être sentie

« menacée » par l'activisme de Sefrioui[41]. Celui-ci finit toutefois par obtenir gain de cause : la proviseure renonce à l'interdiction du port de l'abaya dans son établissement. Funeste présage, le rectorat reste silencieux dans cette affaire. L'incident permet en revanche à Sefrioui d'éprouver une méthode d'agit-prop islamiste qu'il ne manquera pas de reproduire. La proviseure qui cède, le rectorat qui s'en lave les mains, par peur des représailles, c'est exactement ce scénario qu'attendent les islamistes. L'école est un lieu de bataille des fondamentalistes contre la République. C'est une cible prioritaire : c'est là que se forment les esprits et c'est donc là qu'il faut conditionner l'opinion des plus jeunes : l'abaya comme le voile sont des signes de liberté et non d'emprise ; ceux qui s'opposent à leur volonté sont des « islamophobes ». Ensuite, les médias relaient, se plaçant *a priori*, et sans travail d'enquête, toujours du côté des « opprimés », faisant inconsciemment le jeu des islamistes en les présentant de façon indifférenciée comme des victimes…

Dans ce combat, il arrive que les ministres de l'Intérieur successifs donnent des coups de menton. Ainsi, en 2014, Manuel Valls, alors occupant de la place Beauvau, hausse le ton et envisage de dissoudre le collectif Cheikh-Yassine pour antisémitisme. Mais la volonté politique est hiératique, le temps judiciaire diffère du temps médiatique, et cela se termine souvent sur un échec. Dans le cas présent, Sefrioui et ses compagnons de route auront réussi à trouver le moyen d'échapper à la dissolution.

Il faut dire qu'Abdelhakim Sefrioui est un activiste retors. L'homme n'est pas adepte de la *taqîya*[42] pour parvenir à ses fins. Le créateur du CCY ne cache pas ses liens avec les Frères musulmans, une association pourtant considérée comme « terroriste » dans plusieurs pays, et dont l'entrisme politique a été largement documenté en France[43]. En 2005, Sefrioui signe par exemple la préface du livre *La Foi et la Vie* (Arrissala Éditions) de Youssef al-Qardaoui. L'universitaire qatari est une figure intellectuelle et théologique incontournable des Frères musulmans, connu pour dispenser fatwas, sermons et préceptes religieux aux fidèles dans des manuels traduits de l'arabe ou sur le site Islam-Online. Décédé en septembre 2022, al-Qardaoui fait encore et toujours référence en matière de jurisprudence islamique (*fiqh*) pour des milliers de fidèles à travers le monde, selon

l'anthropologue Florence Bergeaud-Blackler[44]. L'originalité de l'enseignement de al-Qardaoui, dont Sefrioui se réclame, est de considérer l'Occident non pas comme un territoire de guerre à conquérir (car situé en dehors du *dar al islam*), mais comme une terre de concession temporaire, à convertir, autrement dit.

Audrey Fouillard n'a évidemment pas connaissance des faits et gestes de Brahim Chnina et Abdelhakim Sefrioui. Sans doute aurait-elle pu se renseigner davantage sur ces hommes avant de se sentir obligée de leur ouvrir la porte, mais c'est une femme qui n'a jamais évité le dialogue. En attendant, elle fait de son mieux pour les calmer et pour qu'ils quittent les lieux apaisés. Après avoir pétrifié la principale puis avoir été gentiment poussés vers la sortie, les deux hommes restent postés plusieurs dizaines de minutes devant le collège, passent des coups de fil, font des allers et retours sur le parking. Brahim Chnina contacte la DSDEN des Yvelines, comme cela lui a été suggéré par la principale, puis laisse un premier message sur la boîte mail du comité départemental de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) des Yvelines. Dans la foulée, la représentante de la FCPE prend contact avec lui. Il se plaint auprès d'elle d'une « situation de harcèlement » par le collège du Bois-d'Aulne subie par sa fille Zora. À 14 h 15, il laisse également un message à la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) des Yvelines sur son site départemental.

Abdelhakim Sefrioui, en activiste chevronné, conseille à Brahim Chnina de donner une ampleur maximale à l'affaire. Pour cela, il lui suggère encore de se mettre en scène sur les réseaux sociaux : le père de Zora doit apparaître à l'image dans une vidéo. Brahim Chnina s'exécute en fin de journée et tourne une vidéo de 2 minutes et 22 secondes avec son téléphone. La vidéo est filmée en mode portrait, en extérieur, vraisemblablement en fin de journée car la lumière du jour est faible. La tête de Brahim Chnina, chauve, les yeux marrons et les sourcils broussailleux, occupe la quasi-totalité de l'image. Il porte un masque chirurgical qui, au fur et à mesure de la vidéo, glisse de l'arête de son nez et laisse apparaître une partie de son visage. À 19 h 48, il la publie directement sur son compte Facebook. Il se présente au début comme le père d'une jeune fille de 13 ans, scolarisée au

collège. Il affirme que son enfant est traumatisée par le comportement de son professeur d'histoire-géographie, qu'il qualifie de « voyou » ayant propagé la « haine ». Il raconte que cet enseignant aurait exclu de sa classe les élèves susceptibles d'être choqués par « l'image d'un homme nu présenté comme le prophète des musulmans ». Enfin il interpelle directement les autres parents d'élèves : « Tous ceux qui ne sont pas d'accord avec ce comportement ou tous ceux qui ont rencontré des difficultés, si vous voulez qu'on soit ensemble et qu'on dise stop, envoyez-moi un message ». Avant de conclure : « Merci de partager un maximum ».

Brahim Chnina termine sa vidéo en déclarant encore une fois que ce professeur doit être radié de l'Éducation nationale. Le nom de Samuel Paty n'est pas (encore) cité directement. Quelques heures plus tard, un compte YouTube appelé « grizzlyroux »[45], assez confidentiel, relaie cette vidéo sous le titre : « Un professeur aurait fait sortir les musulmans de la classe pour montrer caricature du nu prophète ». La vidéo comptabilisera en tout 481 vues, 24 pouces verts (avis positifs) et 115 pouces rouges (avis négatifs). La description située en dessous de la vidéo reprend à l'identique les trois posts Facebook de Brahim Chnina, publiés la veille[46]. Cette fois-ci, le nom de Samuel Paty et l'adresse de l'établissement sont directement cités, ainsi qu'un numéro pour prendre contact avec le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF)[47].

À 20 h 32, déroulant sa feuille de route d'agitateur, Brahim Chnina se rend au commissariat de Conflans-Sainte-Honorine avec sa fille Zora. Ils déposent plainte contre Samuel Paty pour « diffusion d'images pornographiques à un mineur ». Rien que cela. Voici le contenu de la plainte :

« Zora déclare être scolarisée au collège les Bois-d'Aulne [de Conflans-Sainte-Honorine]. Elle est en classe de 4ème4 composée d'environ 25 autres élèves. Son professeur d'histoire-géographie, M. Samuel PATY, aurait tenu un cours le lundi 5 octobre à 15 h 00 lors duquel il aurait évoqué l'islam. Il aurait, selon la jeune fille, demandé aux élèves de confession musulmane de se manifester en levant la main et de sortir de la classe sous peine d'être choqués.

La jeune fille aurait levé la main mais refusé de sortir à l'instar d'autres

élèves. L'enseignant aurait alors diffusé une image à l'aide d'un rétroprojecteur, disant "ça c'est le prophète Mahomet". Selon la jeune fille, cette image correspondait à un homme entièrement nu, mat de peau. Zora se serait manifestée auprès de l'enseignant pour lui reprocher cette image ce à quoi il aurait répondu : "Du balai, tu perturbes trop mon cours". »

Zora serait donc sortie et aurait rejoint son domicile. Elle donnait le prénom de six autres élèves qui auraient levé la main. Elle mentionne que ce cours avait déjà posé problème dans une classe de 4ème et que certains élèves avaient pris rendez-vous avec la CPE, Mme LESAGE.

La jeune fille mentionne avoir déjà rencontré des problèmes avec ce professeur, qui le 3 octobre 2020 aurait tapé dans sa chaise alors qu'elle faisait un exposé. Elle aurait alors crié, ce qui aurait fait rire M. PATY qui lui aurait répondu ne pas l'avoir fait exprès. Elle se plaint d'avoir été exclue deux jours, du 12 au 13 octobre 2020 à la demande de M. PATY parce qu'elle perturbait trop son cours. La jeune Zora évoque un stress, un trouble du sommeil et la crainte de se retrouver en cours avec ce professeur. »

Aucun des témoignages (recueillis par la suite) des élèves présents dans le cours de M. Paty le lundi 5 octobre ne recoupe la déclaration victimaire de Zora à la police. Les quatrièmes 4 ont bien eu cours avec Samuel Paty le lundi 5 octobre, mais ce n'est pas le jour où il a présenté les caricatures de *Charlie Hebdo*. Le lendemain, rappelons-le, Zora était absente toute la journée. Brahim Chnina signe le dépôt de plainte de sa fille, dont il est civilement responsable.

À ce stade, l'écho du cours de Samuel Paty est relativement circonscrit. Les élèves du collège du Bois-d'Aulne commencent à en parler, à extrapoler, à se questionner. Certains professeurs du collège ont assisté à la colère de la mère de Zora le matin même, et se demandent quelle peut être la raison de son comportement. Samuel Paty, de son côté, n'a évoqué son cours qu'avec un seul collègue d'histoire-géo l'avant-veille. La présence d'un père de famille accompagné d'un « imam », plus tard dans la matinée, alimente les conversations. Mme Fouillard, de son côté, brassée par les deux hommes, s'inquiète de la tournure prise par l'affaire. Elle n'a pas encore connaissance de la plainte déposée au commissariat par un parent d'élève contre Samuel Paty, mais son instinct lui indique qu'il ne faut pas

attendre pour demander de l'assistance. Lorsqu'elle se retrouve enfin seule dans son bureau, la principale s'aperçoit que Sébastien Tavergne, le conseiller technique départemental établissement et vie scolaire sollicité plus tôt dans la matinée, n'a pas encore répondu à son courriel. À 12 h 15, Audrey Fouillard décide par conséquent de contacter par téléphone le directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale (DAASEN). Celui-ci répond, prend connaissance de la situation et demande aussitôt à la proviseure de prévenir le référent police de l'établissement, pour qu'une présence policière autour du collège puisse être mise en place, à la suite des menaces de manifestations proférées par Abdelhakim Sefrioui.

Le DAASEN invite également la proviseure à prendre contact avec le renseignement territorial des Yvelines pour les aviser de la situation[48]. Enfin, il est convenu de se mettre en relation avec le référent académique laïcité (par ailleurs IA-IPR EVS, c'est-à-dire inspecteur académique dans le jargon) afin de préparer les éléments de langage à destination des familles. Après avoir raccroché, le DAASEN alerte l'équipe académique « valeurs de la République » par un courrier en « importance haute », en mettant en copie la cheffe de cabinet de la rectrice, chargée de la communication, pour qu'une veille soit instaurée sur ce dossier. Cette dernière alerte la conseillère sécurité pour que le renseignement territorial soit associé. Un courriel est aussi adressé à la cellule ministérielle de veille opérationnelle et d'alerte (CMVA). Le message insiste sur la présence de l'accompagnateur, connu des services de renseignement. Dans cette « tuyauterie » digne d'un roman de Kafka, le « signalement » est fait, l'alerte est donnée. Le signalement ne comporte pas de demande d'intervention, mais un engagement est pris de tenir la CMVA informée.

Prompt à réagir, le DAASEN s'entretient bientôt avec Brahim Chnina, par téléphone, dans l'après-midi. Il tente de calmer le jeu et lui indique gentiment que son intervention a été prise en compte par l'académie, et qu'un inspecteur se rendra sur place dès le lendemain. De son côté, le référent académique laïcité, M. Roy, tout en associant les autres membres de la cellule laïcité, appelle la principale et confirme sa venue au collège dès le lendemain, soit le vendredi 9 octobre. La principale lui précise que depuis le cours du lundi, Samuel Paty a eu l'occasion d'expliquer sa démarche devant la classe en présence de la CPE, quelques heures plus tôt.

Le référent laïcité prend alors soin également d'informer la référente académique radicalisation de la situation au collège du Bois-d'Aulne. Reste à Audrey Fouillard à renseigner l'application « Faits établissements », en classifiant les faits comme étant de niveau 3, c'est-à-dire « d'une extrême gravité ». Ce qu'elle fait avant la fin de l'après-midi. Enfin, dans la soirée, elle informe par courriel le maire de Conflans-Sainte-Honorine, Laurent Brosse (LR), que son collège est dans une « situation délicate ». Elle lui précise point par point les faits et promet de le tenir informé de l'évolution de la situation.

À l'issue de cette journée, de cet interminable chapelet de mails et coups de téléphone, Audrey Fouillard reçoit un nouvel appel d'un parent d'élève ému, le troisième. La principale convient d'un rendez-vous, fixé au lendemain, avec la maman d'un élève de quatrième 5 et camarade de classe de Zora. Samuel Paty a terminé sa journée de cours de son côté, presque comme d'habitude, et n'est pas encore informé des détails des différents entretiens qu'Audrey Fouillard aurait préféré ne jamais devoir vivre. À 17 heures, la principale prend le soin de le rejoindre et de l'accompagner jusqu'à la sortie. Elle lui exprime à nouveau ses inquiétudes et partage les détails de la visite de Chnina et de cet « imam ». Samuel l'écoute. Il est stupéfait du comportement du père de Zora et lui explique qu'il ne comprend pas « pourquoi la famille Chnina est choquée alors que leur fille n'était pas en cours… » La proviseure en reste bouche bée. Puis Samuel Paty la salue, s'éloigne du collège, et n'en dira mot à personne sur le chemin du retour. De son côté, Audrey Fouillard vérifie les dires de Paty auprès de Julie Lesage, la CPE. Celle-ci lui confirme que « Zora a été absente toute la journée » du mardi. Cela complique encore un peu les choses mais c'est une information importante qu'elle se doit de faire remonter à ses interlocuteurs de l'académie.

---

25. Audition de la personne accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) au collège du Bois-d'Aulne, devant la SDAT (18 octobre 2020).

26. Mohamed Ali-Adraoui, *Radical Milieus and Salafis Movements in France : Ideologies, Practices, Relationships with Society and Political Visions*, EUI Working Papers.

27. « Attentat de Conflans : Abdelhakim Sefrioui, "un vieux routard de l'islamisme" connu des renseignements », *Le Monde*, 19 octobre 2020.

28. « Pourquoi l'homme prie », *La Vie*, n° 3042, 2003.

29. Le collectif Cheikh-Yassine a été dissous par le gouvernement en Conseil des ministres le

21 octobre 2020.

30. Marc Hecker, *Intifada française ? De l'importation du conflit israélo-palestinien*, Ellipses, 2012.

31. « Attentat de Conflans : Abdelhakim Sefrioui, "un vieux routard de l'islamisme" connu des renseignements », *Le Monde*, 19 octobre 2020.

32. « Frère musulman, pro-Hamas : Sefrioui, le prédicateur à l'origine de la fronde contre l'enseignant décapité », *Marianne*, 17 octobre 2020.

33. « Conflans : Abdelhakim Sefrioui, un militant islamiste aux racines de l'engrenage », *Libération*, 17 octobre 2020.

34. « Attentat de Conflans : révélations sur l'imam Sefrioui », Mediapart, 22 octobre 2020.

35. « Professeur décapité. Qui est Abdelhakim Sefrioui, le militant islamiste placé en garde à vue ? », *Ouest-France*, 18 octobre 2020.

36. Michel Briganti, André Déchot et Jean-Paul Gautier, *La Galaxie Dieudonné. Pour en finir avec les impostures*, Syllepse, 2011.

37. « Conflans : l'ombre des attentats du 13-Novembre et de l'Hyper Cacher », Mediapart, 20 octobre 2020.

38. « Attentat de Conflans : révélations sur l'imam Sefrioui », Mediapart, le 22 octobre 2020.

39. « Conflans : Abdelhakim Sefrioui, un militant islamiste aux racines de l'engrenage », *Libération*, 17 octobre 2020.

40. « Frère musulman, pro-Hamas : Sefrioui, le prédicateur à l'origine de la fronde contre l'enseignant décapité », *Marianne*, 17 octobre 2020.

41. « Attentat de Conflans : révélations sur l'imam Sefrioui », Mediapart, 22 octobre 2020.

42. La *taqîya* est une pratique de précaution islamique consistant à dissimuler ou à nier sa foi afin d'éviter la persécution. Certains islamistes ou djihadistes recourent à cette pratique afin de ne pas éveiller les soupçons des services de renseignement.

43. Voir notamment Mohamed Sifaoui, *Taqiyya ! Comment les Frères musulmans veulent infiltrer la France*, L'Observatoire, 2019.

44. « Mort de Youssef Al-Qaradawi, "mentor des Frères musulmans européens" », *Marianne*, 27 septembre 2022.

45. Le compte YouTube « grizzlyroux » sera supprimé peu de temps après l'assassinat de Samuel Paty.

46. Lors de sa sixième audition devant les policiers de la SDAT, Brahim Chnina démentira fermement être derrière le compte YouTube « grizzlyroux ».

47. Le CCIF est une émanation des réseaux fréristes dont la dissolution a été confirmée par le Conseil d'État le 24 septembre 2021.

48. L'interlocuteur local des RT joint par Mme Fouillard lui précisera qu'Abdelhakim Sefrioui est connu et repéré comme un activiste islamiste.

6

« Samuel a merdé »

Vendredi 9 octobre, J − 7

David est arrivé plus tôt que d'habitude au collège du Bois-d'Aulne. Ses cours ne commencent qu'à 8 h 15 ce vendredi, mais il est en salle des profs dès 7 h 30 afin de s'entretenir avec une de ses collègues, Chloé. Celle qui est également prof d'histoire-géographie l'a appelé hier soir sur son portable, catastrophée. Au téléphone, elle lui demande s'il est au courant de la venue des parents de Zora plus tôt dans la journée et s'inquiète des répercussions du cours dispensé par Samuel Paty. « Samuel a merdé », lui glisse-t-elle. L'enseignante est également agacée par la ligne de défense de son collègue. Elle confie à David qu'il aurait affirmé à la principale que tous les professeurs présentaient les fameuses caricatures dans le cours d'EMC, ce qui a le don de l'énerver. Chloé confie à David qu'elle envisage de faire une lettre à l'inspection d'académie pour clarifier la position de toute l'équipe d'histoire-géo du collège, et ainsi se désolidariser de la présentation des caricatures – une démarche déloyale à laquelle David s'oppose explicitement, et plutôt que de faire durer cette conversation en pleine nuit, il lui propose de la retrouver avant les cours, le lendemain, en salle des profs, afin d'en discuter. Le rendez-vous a donc été fixé à 7 h 30 ce vendredi 9 octobre.

David est l'une des seules personnes qui connaissent le cours de Samuel Paty et les caricatures présentées. Il n'assistait évidemment pas aux cours de son collègue, mais Samuel lui a tout raconté en fin de journée, le lundi 5 octobre.

Âgé de trente-deux ans, David enseigne au collège du Bois-d'Aulne depuis 2017. Il a été titularisé l'année de l'arrivée de Samuel Paty, en septembre 2018. Les deux hommes ne sont pas amis au point de partager dîners ou week-ends ensemble, mais ils entretiennent de bonnes relations et sont souvent amenés à préparer leurs cours ensemble. C'est peut-être le seul

collègue d'histoire-géo qui inspire confiance à Samuel. Il faut dire que l'ambiance au sein de l'équipe pédagogique en cette matière n'est pas terrible. En particulier entre Samuel Paty et Jeff, qui fait cours aux troisièmes 2 et aux troisièmes 5. Les deux hommes passent leur temps à comparer leur culture dans des guerres d'ego sans gravité, qui pimentent parfois l'ambiance en salle des profs. Les deux hommes ont du mal à masquer leur absence totale de sympathie l'un pour l'autre.

En cas de prise de bec, Samuel sait pouvoir compter sur David. Il lui a raconté le déroulé de son cours sur la liberté d'expression. David est ainsi le premier adulte à savoir que Samuel Paty a proposé à ses élèves de quatrième 5 de sortir de la classe au moment de la présentation des caricatures de *Charlie Hebdo*. Il lui a même précisé les supports utilisés. Lorsqu'il a vu la caricature de Coco « Mahomet : une étoile est née ! », David a été un peu interloqué. Il lui a dit que ce dessin ne faisait pas dans la dentelle, et qu'il pourrait entraîner quelques réactions chez des enfants de 13 ans. Mais il ne trouve rien à redire au cours de Samuel, qu'il juge « cohérent »[49].

Dans la salle des profs, David raconte tout cela à sa collègue Chloé. Les deux enseignants discutent du bien-fondé du cours de Samuel Paty. Une fois que chacun a bien avancé ses arguments, David réitère son désaccord quant à la rédaction d'une lettre à l'inspection académique. Sa position est claire et se résume aisément : ce n'est pas quand un collègue a des ennuis qu'on lui enfonce la tête sous l'eau. Dans le même temps, alors que l'ambiance se tend au sein de l'équipe pédagogique du Bois-d'Aulne, Audrey Fouillard envoie un texto à Samuel Paty qui n'est pas encore au collège. Elle l'informe qu'une vidéo a été publiée par le père de Zora sur Facebook, où il présente sa version des faits, et que cette vidéo commence à devenir virale. Cet appel à s'indigner contre ce professeur ne le rassure évidemment pas. À 10 h 05, lors de la récréation de la matinée, Samuel Paty voit plusieurs collègues s'approcher de lui pour le conseiller de revenir clairement sur le déroulé de son cours afin de faire cesser les rumeurs. Samuel les remercie, un peu embarrassé par leurs conseils, leur explique qu'il a déjà levé toutes les ambiguïtés, et leur promet d'adresser un mail à tous ses collègues durant le week-end afin d'apporter les précisions nécessaires et d'apaiser la situation.

Après la récréation, Mme Fouillard décide de réunir les trois collègues

d'histoire-géo afin de faire un point sur la situation. Chloé, David et Jeff rejoignent donc la principale. L'idée de la lettre à l'inspection académique d'histoire-géographie-EMC revient sur la table. Audrey Fouillard n'y est pas favorable, l'avis ne faisant pas l'unanimité – le projet est définitivement abandonné. Puis, il est rappelé qu'en cette année 2020-2021, Samuel Paty a pris la suite de son collègue Jeff en tant que coordonnateur de la matière. À ce titre, il est chargé des commandes de matériel, mais également tenu de soumettre des sujets pour le brevet en fin d'année, de proposer des sorties pédagogiques, et d'assister à des réunions administratives. Lors de cette réunion, les trois collègues évoquent tout de même la possibilité de changer de professeur coordonnateur pour la discipline en raison de la « polémique » déclenchée par Samuel Paty – mais, là encore, David ne ménage pas ses efforts et l'idée est finalement abandonnée.

Enfin, la principale montre la caricature de Coco, le fameux « Mahomet : une étoile est née ! » prosterné et nu, les parties génitales visibles, aux trois collègues de Samuel Paty, elle suscite évidemment beaucoup d'interrogations. Chloé et Jeff ne voient pas l'intérêt de prendre le risque de choquer, insistent sur l'âge des collégiens et expriment clairement des réserves sur l'intérêt de montrer cette caricature en classe. Samuel Paty n'est pas présent au moment où ses collègues font l'exégèse des caricatures. Assurant un cours avec les troisièmes 4 entre 10 h 30 et 11 h 25, il ne se joint au groupe qu'à la fin de la réunion. La principale synthétise leurs échanges, et explique les mesures décidées : Samuel a été alerté des réactions suscitées par son cours, les parents ont été rassurés, une réunion est prévue le soir même avec les parents qui ont manifesté des inquiétudes ou des réserves sur le contenu du cours. Audrey Fouillard poursuit ses échanges avec les professeurs d'histoire-géo sur la question de la sécurité au sein de l'établissement. À la suite des menaces de manifestation devant le collège émises par Abdelhakim Sefrioui la veille, une présence policière a été demandée à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Celle-ci est temporaire. L'équipe pédagogique mesure parfaitement que la situation peut dégénérer à tout moment.

Avant de conclure, Audrey Fouillard annonce la venue de l'IA-IPR vie scolaire (inspecteur académique, inspecteur pédagogique régional), Emmanuel Roy, référent académique laïcité, prévue dans l'après-midi. Les professeurs d'histoire-géo s'étonnent de cette visite : le cours de Samuel

Paty n'a pas trait à la laïcité mais à la liberté d'expression. La laïcité est au programme de sixième et n'est pas abordée directement en quatrième. Rappelons-le, le dilemme posé par Samuel Paty lors de son cours est le suivant : « Faut-il ne pas publier ces caricatures pour éviter la violence ou faut-il publier ces caricatures pour faire vivre la liberté ? » La principale explique qu'il n'est plus temps de faire marche arrière, que c'est elle qui en a fait la demande, qu'il sera bientôt là, puis tout le monde est invité à poursuivre le cours de sa journée, et à reprendre ses activités, comme d'habitude.

Il faut expliquer que le dispositif « valeurs de la République » déclenché par la principale est conçu pour ne pas laisser seuls les professeurs qui s'interrogent sur un problème ou un événement particulier, et qu'il permet à chaque enseignant de bénéficier des éclairages de trois acteurs : un Conseil des sages constitué d'universitaires reconnus, une équipe chargée des signalements, et un inspecteur (dit « référent académique laïcité », donc). Ces trois structures intermédiaires sont rattachées à chacune des trente académies de l'Éducation nationale. En cas d'incident, ce dispositif est chargé d'épauler l'enseignant. Son objectif est d'apaiser la « communauté éducative », de manière que les choses reviennent à la normale. Dans le contexte de trouble qui affecte le collège du Bois-d'Aulne, il est logique de l'avoir déclenché. La venue bruyante de Brahim Chnani et Abdelhakim Sefrioui et leurs remontrances l'ont rendu indispensable. Depuis jeudi midi, moment où elle l'a contacté par mail, la principale est donc en relation avec ce référent laïcité. Et voici le mail de réponse qu'elle a reçu et qui précède sa venue.

Avant même d'avoir rencontré Samuel Paty et écouté sa version des faits, celui-ci a une idée précise sur la chaîne des responsabilités à l'origine du trouble :

« Bonjour Madame la Principale,

Comme suite à notre échange, je vous confirme ma présence demain 13 h 45 à vos côtés pour recevoir M. Paty […]. *Cet entretien portera notamment sur les règles de laïcité et de neutralité que ne semble pas maîtriser M. Paty.*

De plus, je vous confirme votre invitation pour la réunion du 3 novembre matin de l'EAVR (Équipe académie Valeurs de la République). À l'ordre du jour nous aurons une réflexion sur les "questions vives" de laïcité et l'exemple de votre collège pourra être ainsi rapporté et étudié avec

grand intérêt, de manière à produire des outils et ressources utiles pour tous les enseignants et CE de l'académie.

Je vous remercie sincèrement de votre réactivité et collaboration.

Bien à vous.

Emmanuel Roy »

Puis le référent laïcité conclut son mail, envoyé en « importance haute », par un post-scriptum dans lequel il commente le courriel de Samuel Paty adressé à sa proviseure le mardi 6 octobre quand elle lui demande de revenir sur son cours pour apaiser les choses avec Yasmina, une des parents d'élève. Voici d'abord le contenu du courriel de Samuel Paty :

« […] *J'expliquerai que la laïcité est le respect de toutes les croyances (et c'est notamment pour cela qu'il ne faut pas montrer de signes religieux en classe). C'est la jurisprudence du conseil d'État. Mon comportement qui consiste à ne pas obliger à regarder ce type de caricature est un comportement laïc.* […]

Bonne journée,

Samuel. »

Et voici l'annotation de M. Leroy, au courriel de Samuel Paty : « *PS : les propos montrent une appréciation inexacte de la laïcité et de la neutralité.* »

À ce stade, on peut noter que le référent laïcité, l'exégète en chef, a établi rapidement et précisément la responsabilité de la faute, sans même avoir pris le temps d'écouter la version et les arguments de Samuel Paty.

Dans la journée de vendredi, la polémique va continuer d'enfler et son ampleur déborde à présent de l'enceinte de l'établissement. La page Facebook de la mosquée de Pantin (Seine-Saint-Denis), suivie par plus de 98 000 personnes, partage la première vidéo de Brahim Chnina – publiée la veille – et contribue à la rendre virale. Il faut dire que ce lieu de culte n'est fréquenté que par des croyants déterminés et que ses fidèles découvrent avec rage ce qui se trame à quarante kilomètres de chez eux[50].

À 17 h 18, Brahim Chnina est invité à raconter son histoire aux auditeurs de la radio parisienne France Maghreb 2 (fréquence 99,5 Mhz) :

– Donc votre fille est scolarisée en classe de quatrième, jusque-là tout va bien, et c'est avec son prof d'histoire qu'il y a eu, visiblement, un souci. Racontez-nous ce qu'il s'est passé, Brahim.

– Il a mis la photo qu'il avait sur une clé USB en classe ; c'est une photo

d’un homme tout nu. J’osais espérer que c’était pas vrai, mais malheureusement c’est vrai. [...] Il leur montre un homme tout nu, il leur dit : “Voilà, je vous présente le prophète des musulmans.”

L’intervieweur conclut avant de remercier son invité du jour : « Il s’agit de dénoncer le comportement provocateur, gratuit, d’un professeur. Vous êtes en quelque sorte un lanceur d’alerte, cher Brahim ! »

Du côté de Snapchat, autre réseau social, celui-ci davantage prisé par les ados, le cours de Samuel Paty fait également parler. C’est même LE sujet de conversation. L’histoire de ce cours se déforme peu à peu. On écrit que M. Paty a pointé du doigt les élèves musulmans avant de leur demander de sortir de sa classe. D’autres prétendent que Paty aurait montré des images de personnes nues à ses élèves. Une autre rumeur revient avec insistance : Samuel Paty va être exclu du collège, « une semaine de sanction », croient savoir certains élèves.

Emmanuel Roy, le référent laïcité, qui a le titre d’inspecteur académique, débarque donc dans l’après-midi au collège du Bois-d’Aulne. La principale, Mme Fouillard, la CPE, Mme Lesage, et Samuel Paty sont tous les trois présents pour accueillir le visiteur. Emmanuel Roy est un homme élégant, barbe de trois jours, taillée, qui porte le costume avec une cravate rose ou bien indigo, toujours sûr de lui. À cette occasion, M. Roy, conformément à sa mission, revient brièvement sur ce que recouvre la notion de laïcité au sens de la loi. Samuel Paty est quelque peu incrédule : il ne voit pas en quoi le fait d’avoir proposé aux élèves de sortir serait une erreur et contreviendrait aux règles de la loi de 1905.

Selon Emmanuel Roy, avoir montré des caricatures n’est pas remis en cause ; en revanche, avoir fait sortir des élèves pour leur épargner la vue des caricatures, même avec les meilleures intentions, et dans le cadre d’une démarche pédagogique construite, est selon lui « une erreur »[51]. Samuel Paty est sceptique mais il laisse le référent laïcité développer son argumentaire avec le plus grand respect.

Prenant alors une position de surplomb, Emmanuel Roy rappelle les termes de la lettre de Jules Ferry aux instituteurs, datée du 27 novembre 1883 :

« “Si parfois vous étiez embarrassé pour savoir jusqu’où il vous est permis d’aller dans votre enseignement moral, voici une règle pratique à laquelle vous pourrez vous tenir. Au moment de proposer aux élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s’il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu’il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire” », récite-t-il devant un Samuel Paty médusé.

En l’occurrence, selon M. Roy, malgré tous les efforts consentis pour épargner les élèves, Samuel Paty aurait « froissé » les familles, ainsi qu’en atteste l’émotion suscitée par son cours depuis plusieurs jours. L’enseignant veut bien reconnaître « une certaine maladresse », peut-être aurait-il dû montrer des caricatures reproduisant également des catholiques et des juifs (le journal *Charlie* n’en manque pas), même si l’actualité n’était pas celle-ci, mais précise encore une fois qu’il n’a jamais fait de distinction entre les élèves musulmans et les élèves non musulmans. Comme il s’en explique, sa proposition de sortir de la classe s’adressait à la cantonade et il ne peut être reconnu coupable de « discrimination » envers les musulmans, comme cela lui a été reproché par M. Chnina. Ce même Brahim Chnina qui trouve systématiquement des excuses à sa fille alors qu’elle n’a pas assisté à son cours, menace de s’en prendre à lui, menace la principale, menace de troubler l’ordre public devant le collège avec son projet de manifestation. Samuel Paty se défend pied à pied, mais se sent bien seul à cet instant.

Emmanuel Roy conclut son laïus en demandant à Samuel Paty de rester désormais en retrait, et de ne justifier en aucun cas ses choix pédagogiques auprès des parents d’élèves. Emmanuel Roy et Audrey Fouillard conviennent de la teneur du message à adresser aux parents pour leur préciser que l’incident a été traité et que la procédure suit son cours. Enfin, un récapitulatif des échanges et de la situation au vendredi 9 octobre est rédigé par le référent laïcité et partagé avec la principale. Il est envoyé au DASEN des Yvelines, Luc Pham, au DAASEN, Pierre Seban, et au directeur de cabinet, Loïc Bernard. Cependant, Emmanuel Roy a bien compris qu’un parent d’élève, M. Chnina, tente d’instrumentaliser la situation à des fins de victimisation de la communauté musulmane. Aussi, voici ce qu’il indique dans son courriel de compte-rendu :

« Il faut distinguer une situation individuelle, attisée par M. Chnina, qui vient de publier un post sur Internet, et une situation collective de la classe et du collège.

1. M. Chnina essaye de monter une affaire qui dénature les faits en faisant passer l'enseignant comme ayant agi contre les musulmans et en faisant état d'une exclusion de deux jours de sa fille. Il a également aujourd'hui porté plainte contre l'enseignant d'HG M. Paty[52] ;
2. La situation de classe et du collège : M. Paty a reconnu avoir fait une erreur. Il ne voulait pas froisser les élèves en utilisant une caricature comme support pédagogique et il les a froissés en laissant supposer qu'il s'adressait aux musulmans. Il a été maladroit et il a laissé penser qu'un critère religieux pouvait induire des activités pédagogiques différentes pour une même classe. Mais si l'effet est celui d'un manquement à la laïcité/neutralité, à aucun moment le manquement n'a été intentionnel et cela a été très ponctuel dans une séance d'une heure d'une séquence pédagogique de sept séances. L'erreur a été reconnue dès les premiers appels de parents tant par la principale que par l'enseignant.

À ce jour, des parents se manifestent, soit pour dire leur inquiétude, soit pour soutenir l'enseignant. […]

Reste la situation conflictuelle avec M. Chnina. Elle s'origine [*sic*] dans de mauvaises relations depuis le début de l'année vu le comportement perturbateur de sa fille Zora (qui était d'ailleurs absente du cours de M. Paty). Il a saisi la justice : il n'y a donc plus à s'expliquer avec lui sur les points justifiant la plainte puisque la justice instruira.

PS : des journalistes tentent de joindre la Principale. Les appels sont renvoyés vers le service communication de la DSDEN 78. »

Il est donc admis par le référent que Samuel Paty s'est rendu fautif d'un « manquement à la laïcité/neutralité » et d'une « erreur » ayant « froissé les élèves ». L'enseignant accuse le coup.

Avant de recevoir Emmanuel Roy, la principale a dû également traiter « le cas Zora » sur l'heure du déjeuner. Pour être parée à toutes les questions de l'inspecteur, Audrey Fouillard a convoqué dans son bureau l'adolescente afin de lui dire son fait. Celle-ci se présente accompagnée de

sa sœur. Même si elle est décrite par les profs du Bois-d'Aulne comme une « bonne élève », « sérieuse », à l'inverse de sa jumelle, il n'était pas convenu qu'elle soit présente. Les conventions n'étant pas du goût de la forte tête, Zora précise que sa mère a insisté pour qu'elle vienne accompagnée de sa sœur. La principale n'a que faire de ces explications et reçoit la jeune fille seule. Elle lui demande d'exposer sa version des faits, mais ne lui précise pas qu'elle sait qu'elle n'était pas présente en cours le mardi 6 octobre. Rusée, Zora affirme que le cours en question a eu lieu le lundi 5, un jour où elle était réputée être présente en classe (pour l'anecdote l'enquête des policiers et l'audition de Leyla Cuirot, adjointe de la principale, apprendront que Zora a également simulé un malaise et de la fièvre pour passer la majeure partie du cours du lundi à l'infirmerie et envoyer des textos à son père). Elle explique qu'il s'agissait d'un « cours sur l'islam » et qu'une « photo du prophète nu a été montrée aux élèves ». Elle précise enfin que M. Paty a « demandé aux élèves musulmans de sortir »[53]. Une version démentie par les faits, puisque les quatrièmes 5 ont étudié Voltaire et les encyclopédistes. Les caricatures n'ont été montrées que le lendemain à cette classe et en l'absence de Zora. Ne connaissant pas tous les détails des cours de Samuel Paty, ni toutes les excuses de la serial-menteuse, la principale la sermonne et lui donne congé. Elle sait qu'elle a mieux à faire, notamment répondre à la présidente de la FCPE des Yvelines qui s'inquiète de l'affaire, et se doit d'être prête pour recevoir le référent laïcité qui va passer l'après-midi avec elle.

À 17 heures, Audrey Fouillard, Emmanuel Roy et l'adjointe de la principale Leyla Cuirot reçoivent comme prévu trois parents d'élèves qui ont fait part de leur émotion suite au cours de Samuel Paty. Ce dernier est absent. Il est parti sur la pointe des pieds, n'a parlé à personne, sans doute un peu amer à la suite de cette entrevue. Une autre personne se fait elle aussi insistante pour participer à cette nouvelle réunion. Alors qu'il avait refusé d'assister à celle de la veille, Brahim Chnina a décidé de se présenter devant l'établissement. Audrey Fouillard s'y oppose. Elle a reçu des consignes : à 15 h 17, la conseillère sécurité a été informée qu'une plainte contre Samuel Paty a été déposée la veille par Brahim Chnina. La DSDEN décide en conséquence « qu'aucun contact ne sera pris ou accepté avec les parents de Zora[54] ». La principale applique les consignes reçues. Chnina

insiste mais est contraint de tourner les talons. La principale a également obtenu de son référent police une présence en uniforme à l'entrée de l'établissement. Leyla Cuirot est allée prévenir les policiers municipaux de bien vouloir raccompagner l'importun. Penaud, ce dernier s'éloigne donc du collège[55].

La rencontre avec les autres parents d'élèves dure en tout et pour tout une quinzaine de minutes et se déroule dans une ambiance calme. Les trois parents regrettent l'absence de Samuel Paty mais ne se montrent pas agressifs vis-à-vis de la principale, qui leur affirme que la situation est sous contrôle. À l'issue de cette réunion, Audrey Fouillard s'inquiète : Samuel Paty aurait dû être présent lors de cette rencontre. Que s'est-il passé ? La principale tente alors de le contacter par téléphone. L'enseignant ne répond pas. Il est introuvable. Inquiétant.

En sortant du collège, Audrey Fouillard tombe sur David, le collègue d'histoire-géo de Samuel Paty. Ce dernier n'a aucune idée de l'endroit où peut se trouver Samuel, mais il propose à la principale de l'accompagner jusqu'à son domicile, dont il connaît l'adresse. Elle monte dans sa voiture. Arrivés rue des Mésanges, à Éragny, ils tombent nez à nez avec Samuel Paty, en tenue de sport. L'enseignant s'apprête à disputer une partie de tennis au Tennis Club d'Éragny qui jouxte le gymnase de la Butte. Il paraît totalement serein et détendu et s'étonne de la présence de la proviseure et de son collègue. Le quiproquo est vite éclairci : Samuel Paty, tenu par la principale et le référent laïcité de « rester en retrait » lors de la rencontre avec les parents, avait compris que sa présence n'était pas requise. Audrey Fouillard pousse un ouf de soulagement. « J'ai cru qu'il avait fait une bêtise », confiera-t-elle plus tard[56], reconnaissant implicitement que le professeur aurait bien besoin d'être entouré. Rassurée, la principale retourne au collège. Sur les conseils du référent laïcité, elle rédige en fin de journée deux courriels. Le premier est destiné aux familles des quatrièmes 4 et des quatrièmes 5 :

« Ce cours a pu susciter de l'émotion auprès de quelques élèves. Sans vouloir froisser qui que ce soit, M. Paty a tout de même froissé [en proposant aux élèves de sortir ou de détourner le regard]. M. Paty a tout de suite reconnu sa maladresse et s'en est excusé. Nous avons l'un et l'autre répondu à l'ensemble des parents qui souhaitaient revenir sur cette situation depuis mardi afin de les rassurer. Je lui ai demandé de reprendre cela avec la classe de quatrième 5 jeudi en ma

présence et celle de Mme Lesage, CPE, pour proposer un temps d'écoute aux élèves. Nous avons également repris cela ce jour avec l'inspecteur référent académique de la laïcité. […] *»*

« Le collège du Bois-d'Aulne reste un collège laïc comme tous les collèges, respectueux de tous les parents. Aujourd'hui, je souhaite que tous, nous puissions repartir sur des bases apaisées et de confiance », conclut-elle. L'autre mail est adressé à l'ensemble des professeurs du collège du Bois-d'Aulne. Mme Fouillard invite son équipe à « jouer l'apaisement » et à « rester soudés » face à la polémique qui ne cesse d'enfler.

Du côté des autorités académiques sollicitées, l'évolution de la situation est suivie de près. Dès le milieu de matinée, la conseillère sécurité, avec l'accord de la rectrice et de la DSDEN[57], a transmis le signalement effectué auprès de la CMVA[58] au renseignement territorial, à destination du chef du secteur de Saint-Germain. Le nom d'Abdelhakim Sefrioui, connu des services de renseignement et fiché S, apparaît pour la première fois. Il s'est écoulé deux jours depuis sa visite fracassante au collège du Bois-d'Aulne.

Tenu à l'écart de l'établissement, Brahim Chnina n'a pour autant pas baissé les bras. Depuis la diffusion de sa vidéo Facebook, il reçoit de nombreux messages de soutien, pleins de haine pour le collège et le professeur. Le 9 octobre, de nombreuses notifications apparaissent sur son compte WhatsApp. Quelques connaissances du père de famille, mais aussi des messages anonymes, virulents et menaçants envers Samuel Paty : « Stop faut arrêter ce voyou on est avec toi » ; « Est-ce que je pourrais seulement avoir le nom de l'école et le nom de ce fdp [fils de pute] de Professeur d'histoire stp mon frère ? Je vais le salir auprès de toute la communauté ».

Une demi-heure avant que la principale n'envoie son mail aux parents d'élèves, Brahim Chnina reçoit un appel sur son téléphone personnel. Rappelons que l'homme a donné son numéro sur Facebook et qu'il apparaît également en descriptif de la vidéo YouTube postée par « grizzlyroux ». Le numéro lui est inconnu, mais les policiers de l'antiterrorisme vont particulièrement s'y intéresser. L'appel est localisé à Évreux, dans l'Eure. À l'autre bout du fil, une voix dans laquelle, dira-t-il dans une audition future, il a perçu comme « un accent étranger assez marqué, type Europe de l'Est ». L'homme au bout du fil lui dit qu'il vient de prendre connaissance de ce qui se passe dans ce collège avec ce professeur par les réseaux

sociaux. L'appel dure très exactement 1 minute et 21 secondes[59]. Que se disent les deux hommes ? Curieusement, Brahim Chnina déclarera en garde à vue qu'il ne s'en souvient plus car il « a reçu beaucoup d'appels ce jour-là ». La teneur de l'échange doit néanmoins être suffisamment intéressante pour qu'il éprouve le besoin d'enregistrer ce nouveau contact dans le répertoire de son téléphone. Il n'a pas dû demander son nom à son correspondant car il entre le nom de « ZORA ABDALLAH EVREUX » en guise de contact. Quelques secondes plus tard, Brahim Chnina reçoit un SMS, toujours de la part de ce mystérieux contact : « *Wa aleykum assalam wa rahmatullah* ["Que la paix et la miséricorde d'Allah soient sur toi"] de rien mon frère c'est normal. »

On sait à présent que l'homme qu'a remercié Brahim Chnina, et qui lui répond à son tour par une politesse et une marque d'affection, est un certain Abdoullakh Anzorov, un jeune Tchétchène de 19 ans. Qu'a-t-il dit, demandé ou promis à Brahim Chnina pour que celui-ci le remercie et qu'il se sente maintenant obligé de lui répondre que ce qu'il fait ou fera est « normal » ou la moindre des choses ?

---

49. Audition de David Roudaut avec la sous-direction antiterroriste, le 18 octobre 2020.

50. La mosquée de Pantin, où prêche régulièrement l'imam rigoriste Dhaou Meskine, a été fermée sur instruction du ministre de l'Intérieur pendant 6 mois à compter du 21 octobre 2020 pour cette raison.

51. « Enquête sur les événements survenus au collège du Bois-d'Aulne (Conflans-Sainte-Honorine) avant l'attentat du 16 octobre 2020 », rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), octobre 2020.

52. En réalité, la plainte de Brahim Chnina date de la veille, comme on l'a vu.

53. Rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), octobre 2020.

54. *Ibid*.

55. Audition de Leyla Cuirot avec la sous-direction antiterroriste, le 9 novembre 2020.

56. Audition d'Audrey Fouillard avec la sous-direction antiterroriste, le 17 octobre 2020.

57. Direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

58. Cellule ministérielle de veille opérationnelle et d'alerte.

59. En garde à vue, lors de sa sixième audition avec les policiers de la SDAT, le 20 octobre, Brahim Chnina dira ne pas se souvenir du contenu de cet échange téléphonique, au motif qu'il avait reçu à l'époque beaucoup d'appels en lien avec le cours de Samuel Paty.

7

« Aidez-moi à le trouver… »

Samedi 10, dimanche 11 octobre, J − 6 et J − 5

Samedi 10 octobre, 11 h 31, déclenchement de la boîte vocale du collège du Bois-d'Aulne, enregistrement d'un nouveau message :

« Oui, bonjour le collège de racistes ! Euh, bon, étant donné les informations que nous avons reçues, on va s'occuper de votre Paty, d'accord ? De votre professeur d'histoire et de votre collège… Si vous faites pas quelque chose rapidement, il va en prendre plein la gueule et votre collège aussi ! Merci à vous de faire le nécessaire, sinon on va s'occuper de lui, moi je suis du Sud hein ! On est de Montpellier, vous voyez bien que ça nous concerne et on est loin, mais pourtant on peut agir, allez bien à vous[60] ! »

Depuis les premières heures de la matinée, les messages s'accumulent, les uns derrière les autres, ils sont tous enregistrés. Il y a des messages d'insultes, des menaces, en français ou en arabe, ils sont la plupart anonymes. Si ceux qui parviennent à l'école sont enregistrés sans que personne se donne la peine de les écouter, Brahim Chnina, de son côté, se gargarise des nombreux soutiens ou félicitations qui lui arrivent. Aux policiers de l'antiterrorisme, le père de Zora dira avoir reçu « entre trente et quarante appels par jour » à cette période[61]. Il faut dire que sur Facebook, sa vidéo a pris une ampleur importante et a été visionnée à ce stade plus de quatre mille cinq cents fois. La plupart de ses interlocuteurs l'encouragent, lui intimant de ne rien lâcher et de tenir bon face aux « islamophobes » de l'école.

Mais Chnina reçoit également des messages plus explicites et menaçants envers Samuel Paty. Ce samedi, par exemple, il est contacté par un homme, dont l'identité n'a pas filtré, qui va jusqu'à lui demander une photographie

de Samuel Paty afin de la diffuser sur les réseaux sociaux. Le projet est simple, il veut montrer le professeur « pour que tout le monde sache qui c'[est] et ce qu'il [a] fait[62] ». Il y a aussi une ribambelle de textos et de messages qui atterrissent sur sa messagerie ou WhatsApp[63] :

« Bon courage à toi. Soit ferme contre ce porc. N'est aucun respect pour lui »

« SLM [*salam alaykoum*] pour le bien de tous les enfants, je ne [suis] pas d'accord avec cet Hitler de l'enseignement »

« Ces énergumènes n'ont pas leurs places dans la société »

« Je suis sincèrement désolée de ce que vous avez vécu avec cette pourriture de prof qui a osé déverser sa haine sur les musulmans. Mais oui il est temps maintenant de le faire taire et de punir je suis avec vous. Je n'ai pas d'enfants de 13 ans mais je suis d'accord avec vous pour le sanctionner sévèrement, et de toutes façons, si vous voyez ce prof dites-lui de ma part que dieu est puissant et qu'il sera puni par la loi divine, et que tous les chrétiens seront tous en enfer et que plus jamais ils ne sortiront de l'enfer et ce sera les musulmans qui s'installeront au paradis, et c'est vrai le paradis est réservé à ceux qui sont bons, les mauvais iront en enfer *inchallah*. Soyez tranquille Allah va le punir »

« Tout notre soutien à vous et à vos enfants contre cette bande d'islamopathes et d'arabopathes »

« Sachez qu'à l'université un professeur de droit s'est mis nu en amphithéatre pour protester contre une étudiante voilée dans la salle[64]. Il faut absolument agir et ne rien laisser passer pour mettre au pas ces voyous qui se pensent tout permis avec nos enfants. Qu'Allah vous soutienne. Si besoin on est là »

« Qu'Allah nous guide et nous unisse sur la vérité ; nous renforce et nous face triompher d'une victoire ultime et triomphante contre tout le mal de ces non musulmans, infidèles, rebelles, impi, mépriseurs méprisables[65] »

« On vous soutient contre cette barbarie qui vise à stigmatiser les musulmans »

« Qu'Allah vous donne la patience et la force pour ce combat. Je m'appelle Youcef je suis de Saint Etienne et je suis prêt à agir pour lutter contre ces attroceries »

« CE VOYOU N OSERA PAS FAIRE CA S'IL ENSEIGNAIT A DES

JEUNES HOMMES DE 18ANS OU PLUS PUISQUE IL S'AGIT DES ADOLESCENTS DE I3 ANS ALORS IL SE PREND POUR UN DUR SALE VOYOU COURAGE ZINEB [*sic*] ON EST TOUS CONCERNES ON VA PAS SE LAISSER FAIRE[66] »

Depuis la publication de sa vidéo, Chnina reçoit des messages tous les jours, en recevra tous les jours de la semaine qui vient. À chaque fois, des messages de félicitations, hélas. L'un des interlocuteurs de Brahim Chnina, ce samedi, se présente comme un certain « Abdelaziz Chaambi du CRI ». « *Akhy* ["mon frère"] je voulais échanger avec toi et on est prêt à bouger inch'Allah contre ce porc », lui écrit-il. Le « CRI » en question est en réalité le collectif Citoyens contre le racisme et l'islamophobie 66, basé à Perpignan[67]. L'association a relayé la vidéo de Brahim Chnina postée le 8 octobre. Face aux très nombreux messages, soutiens et sollicitations numériques, Brahim Chnina n'arrive pas à répondre à tous. Devant l'avalanche de messages sur WhatsApp, il change son statut et affiche désormais qu'il est « au travail » ou « en réunion ». Parfois il ajoute un simple « Salam alaykoum, merci pour votre soutien ». Mais les policiers de l'antiterrorisme vont établir qu'il y a une personne avec laquelle il a des échanges à plusieurs reprises : c'est Abdoullakh Anzorov.

Le 10 octobre à 17 h 37, Anzorov écrit à Chnina *via* WhatsApp : « Salam Alaykoum, j'espère que tu vas bien. » Une minute plus tard, à 17 h 38, il lui adresse une photographie que les enquêteurs ne sont pas parvenus à identifier par la suite[68]. Il ajoute : « Je vien de voir qu'il y'a eu exactement la même histoire en 2015 apparament c'est bizarre ».

Ici, Anzorov fait allusion à l'histoire d'un professeur d'arts plastiques d'un collège de ZEP à Mulhouse. Le 8 janvier 2015, soit au lendemain de l'attentat islamiste ayant décimé la rédaction de *Charlie Hebdo*, cet enseignant avait montré à ses élèves de quatrième la fameuse caricature de Coco présentant le prophète de l'islam nu et accroupi – celle montrée également par Samuel Paty les 5 et 6 octobre 2020. Ce professeur a été suspendu quatre mois par l'académie de Strasbourg. Le rectorat avait motivé sa décision par une volonté de « protéger l'enseignant, les élèves, les parents et les collègues du professeur, le temps de mener l'enquête

administrative » et afin d'éviter que la situation ne « dégénère »[69]. Brahim Chnina lui répond, toujours *via* WhatsApp : « *Waalaycom Salam HamdouLaah* grâce à Allah je n'ai pas vu cette histoire ». Sur WhatsApp justement, l'activité de Brahim Chnina ne faiblit pas durant le week-end. Il répond le plus possible à ceux qui le soutiennent, mais il fait aussi des envois groupés pour tenir le plus grand nombre informé et chauffer à blanc ses interlocuteurs. Le dimanche 11 à 15 h 05, il écrit par exemple à l'attention de tous ses contacts :

« *Salam Alaycom HamdouLaah HamdouLaah HamdouLaah*. Nous vous remercions beaucoup infiniment pour votre soutien à propos de l'histoire grave du professeur d'histoire de ma fille qui a 13 ans. Une plainte a été posé. Si vous souhaitez nous soutenir et nous aider et porter plainte, soyons nombreux à dire STOP TOUCHE PAS A NOS ENFANTS. Contacter le CCIF +33 1 49 21 22 22. »

Quarante minutes plus tard, à 15 h 45, il ajoute : « QUI EST POUR METTRE DES CAMERAS EN CLASSE COMME AU FOOT. VIVE LES CHAMPIONS DU MONDE ». À travers un dialogue factice, il entretient le lien avec sa communauté, la chauffe à blanc en donnant l'illusion de la consulter. Mirage numérique.

Ce samedi 10 octobre, le site communautariste et conspirationniste alnas.fr[70], suivi par plus de 270 000 personnes sur Facebook, relaie la polémique qui enfle, sans aucune vérification. L'article à charge contre Samuel Paty, qui reprend tels les premiers messages Facebook de Brahim Chnina, est titré ainsi : « France : un professeur d'histoire expulse les musulmans de sa classe pour montrer des caricatures du Prophète ». Sur Facebook, le site partage l'article sous la description « SubhanAllah ! Qu'Allah préserve tous les enfants musulmans ! »

Abdoullakh Anzorov est de ceux qui prennent ce genre de mots d'ordre au pied de la lettre, veut en découdre et redresser les torts à Conflans-Sainte-Honorine. Il publie ce samedi 10 octobre de nombreux tweets. L'un d'entre eux, dont le contenu n'a pu être reconstitué par les enquêteurs (il a été supprimé par son auteur par la suite), fait l'objet d'un signalement à la plateforme gouvernementale Pharos. En tout, le compte Twitter d'Anzorov

va être signalé à quatre reprises à cette plateforme. Pharos est l'acronyme de « plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements », un site web créé en 2009 par le gouvernement français pour que chaque citoyen témoin de la publication de contenus illicites, incitant à la violence ou à la haine, ou aux trafics sous toutes formes, puisse les signaler. Sur Pharos, tout est ensuite analysé par « une équipe chevronnée de gendarmes et de policiers qui dépendent de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication, qui dépend elle-même de la direction centrale de la police judiciaire » prétend le kit de communication. Ces agents vérifient donc les contenus signalés et alertent les services compétents. En théorie. En pratique, le fonctionnement s'avère plus hiératique comme on va le voir. Dans la journée du 10 octobre, la violence d'un des tweets d'Anzorov mérite donc un signalement sur la plateforme gouvernementale. On ne connaît pas sa teneur exacte car Anzorov se décide dans la journée à faire un curieux ménage dans ses comptes numériques. Signe que le jeune homme envisage un passage à l'acte dans les jours qui viennent ? Toujours est-il qu'il efface une à une la plupart de ses anciennes publications. Afin de ne pas éveiller les soupçons ? Il supprime sept cent onze tweets publiés sur son compte @Tchetchene_270 lors des cinq derniers mois. Seuls deux tweets resteront encore lisibles à la fin de la journée : l'un porte sur la Tchétchénie libre, l'autre sur un chant religieux islamique (*nasheed*).

Mais ce n'est pas la première fois que le compte Twitter du jeune Tchétchène est signalé à Pharos. Depuis de longs mois, en effet, il diffuse des contenus pro-djihad sur les réseaux. Les policiers de la SDAT ont ainsi pu retrouver les traces numériques d'un message en date du 27 avril 2020, où Anzorov s'adresse au prédicateur islamiste Abdullah Kostekskiy, juge suprême de la charia au sein de l'émirat du Caucase, affilié à Al-Qaïda : « Salutations Cheikh, j'ai 18 ans, je vis en Europe et j'ai peur pour ma foi. C'est pourquoi je veux faire la *hijra*[71] en Afghanistan […] sur le chemin d'Allah, mais il y a mes parents qui ne me permettent pas de faire cela. Je peux y aller quand même ? » Le califat instauré par Daech en Syrie et en Irak a été démantelé quelques mois plus tôt. C'est désormais le régime taliban établi en Afghanistan qui fascine Anzorov. Mais ce n'est pas tout ce que les policiers de l'antiterrorisme ont retrouvé : outre les talibans en

Afghanistan, il affirme à plusieurs reprises son soutien à Aqmi (branche d'Al-Qaïda au Maghreb islamique) et à Al-Qaïda. Sur Twitter, il partage des messages de soutien à l'État islamique. Le drapeau de Daech lui sert d'ailleurs de fond d'écran sur son ordinateur.

S'il est discret et taiseux dans la vie de tous les jours, Abdoullakh Anzorov est très actif sur les réseaux sociaux. En dehors de son compte Twitter @Tchetchene_270, le jeune homme dispose de deux comptes Instagram et d'un compte Snapchat. Sur ce dernier réseau, prisé par les ados, il fait partie de cinq groupes de discussion différents. L'intitulé de deux de ces groupes est sans équivoque : « Jundullah » (ce qui signifie « soldats d'Allah ») et « Chasseurs de Murtad/Mushrik » (les « apostats » et les « mécréants »). Un autre groupe, au nom anodin, « Étudiant en médecine », créé quant à lui le 31 août 2020, est en fait un cheval de Troie de la rhétorique djihadiste, regorgeant de termes comme « mécréants », « excommunication », « tyran impie »[72]. L'activité numérique d'Anzorov est exclusivement dédiée à son obsession pour le djihad. Ou presque. Le compte Snapchat, « NUDEDESPIEDS » (lequel sera renommé plus tard « Zbrrr »), est dédié à des conversations entre copains sur les jeux vidéo et la pratique de la musculation. Mais le Tchétchène envoie à la dizaine de membres de ce groupe des rappels à la prière. « Si nous ne suivions pas ses conseils, il nous disait que nous irions en enfer », témoignera son ami Yusuf Cinar, un jeune Turc de 18 ans et l'un des membres de ce groupe virtuel.

À l'été 2020, son activité en ligne s'est encore intensifiée. Entre juin et octobre 2020, il publie plus de trois mille tweets sous différents comptes. Au début, il échange des blagues avec ses amis. Peu à peu, son interprétation rigoriste de l'islam se renforce. « Il détaille sa vision du monde réparti entre ce qui est *halal* [permis] et *haram* [interdit] », explique ainsi Nicolas Chapuis, journaliste au *Monde*, ayant eu également accès à ces nombreux tweets. « Ce qui est *haram*, selon lui, c'est par exemple, la danse, le chant, les séries Netflix, ou encore le Caprice des dieux qui ferait, selon lui, l'apologie du polythéisme[73]. » La place des femmes est un sujet qui revient en boucle dans ses messages. Il les appelle les « femelles » et refuse de leur adresser la parole, même en ligne. « Il se pose des questions totalement absurdes, comme : "Comment est-ce qu'il peut regarder dans l'angle mort de son rétroviseur de sa voiture sans voir des femmes dedans ?" » illustre Nicolas Chapuis. La bio de son compte Twitter : « Pas

de femme en mention ni DM » (un DM est un message privé). Il assimile le simple fait de toucher la main d'une femme à de la « fornication ».

À plusieurs reprises, il poste des messages de haine envers les autres religions, ainsi que des contenus homophobes. À ce sujet, il s'alarme de « l'endoctrinement LGBT qui n'a certes souvent pas d'effet sur les doués de raison mais qui peut affecter les enfants, [et qui est] le but actuel de Satan ». Il cite des passages du Coran qui, selon lui, « justifie[nt] le fait de mépriser, dénigrer et tuer les gays ». Ces innombrables messages de haine et d'appel à la violence sont signalés sur Pharos. En juillet 2020, il est dénoncé à deux reprises sur la plateforme, d'une part pour des propos haineux tenus contre le régime chinois (« centre du *kufr* [de la mécréance] », selon lui), l'autre fois pour avoir soutenu les talibans. Fin juillet, un tweet antisémite qualifiant les juifs de « peuple maudit » est signalé par la Licra et retiré par Twitter. Le 30 août 2020, il publie encore sur son compte Twitter un photomontage mettant en scène la décapitation d'un militant de Stram Kurs (parti politique danois d'extrême droite, connu pour ses prises de position anti-islam) ayant brûlé un exemplaire du Coran à Malmö, en Suède[74].

Le 11 septembre 2020, date symbolique, la plateforme Pharos est encore alertée sur le fait que la bannière du compte @Tchetchene_270 a été modifiée et représente désormais un cavalier de type moudjahidin sur un camélidé, reprenant ainsi la symbolique du djihad armé. Deux jours plus tard, le 13 septembre 2020, Anzorov se fait remarquer en publiant un *thread* sur son compte Twitter dans lequel il dénonce « la mécréance de l'État saoudien, de ses dirigeants, ainsi que tous ceux qui les soutiennent » : il y qualifie notamment l'ONU, l'UNESCO, l'OMC, le Conseil de coopération du Golfe et la Ligue arabe d'« idoles adorées en dehors d'Allah »[75]. Malgré ces signalements en ligne, le contenu des comptes numériques d'Anzorov n'intéresse pas les services de renseignement. À quelque six jours du crime, Pharos mentionne donc une nouvelle fois le compte @Tchetchene_270 à l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (SDLC). Celui-ci fait remonter le dossier à l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), rattachée à la DGSI. Mais rien ne se passe.

Entre le 12 et le 14 septembre 2020, le jeune homme prend contact en

langue russe sur Instagram sous le pseudo « al ansar 270 » avec le compte 12.7x108 – une référence au calibre d'une mitrailleuse lourde soviétique. L'adresse IP du contact d'Anzorov se situe dans la région d'Idlib, en Syrie. Et derrière le compte @12.7x108 se cache en réalité un sniper russophone évoluant au sein de l'organisation djihadiste Hayat Tahrir al-Sham (HTS), anciennement affiliée à Al-Qaïda. Auprès du djihadiste, Abdoullakh Anzorov se renseigne sur la licéité du martyre, craignant que celui-ci ne s'apparente à un suicide, geste réprouvé par la doctrine islamique. Voici la retranscription détaillée de leurs échanges, tenus par messages vocaux :

Le 12/09/2020 de 15 h 51 à 15 h 52. @12.7x108 [pseudo du sniper situé à Idlib] sur le Martyr [*sic*] et la *hijra* : « Beaucoup de cheikh et de savants le permettent, et c'est clairement pas comparable au suicide. C'est juste que les savants diffèrent dans le nombre d'ennemis que tu peux toucher par le martyr. »
Anzorov à 15 h 54 : « Est-ce facile de passer la frontière turco-syrienne ? »
@12.7x108 à 15 h 54 : « Besoin d'argent et de beaucoup de patience »
Anzorov à 15 h 55 : « Je veux faire une *hijra* sur le chemin d'Allah, je vis moi-même en France »
@12.7x108 à 15 h 59 : « Mais si tu as l'opportunité d'apprendre de quelqu'un dont on a besoin tu seras plus utile. Les métiers sont nécessaires dans le jihad »
Anzorov à 16 heures : « Je veux combattre »

Le djihadiste ne répond pas à ce dernier message vocal d'Anzorov. Deux jours plus tard, le 14 septembre 2020, le jeune Tchétchène relance son interlocuteur à 1 h 18 du matin dans un long message, resté lui aussi sans réponse :

« Bonjour, je veux faire la *hijra* sur le chemin d'Allah parce que je suis en France c'est trop convenable, mais mon père ne veut pas me laisser partir et m'a dit que je ne serai plus son fils si je partais de sa maison. Mon père est bon en religion, Allah l'a voulu, malgré quelques petites lacunes comme laisser mes petits frères étudier dans une école mixte qui les force à repousser la prière donc je voudrais savoir si j'ai le droit de quitter la maison de mon père et faire la *hijra*. »

Nous sommes donc cinq ans après les attentats de *Charlie Hebdo*, les attentats du Bataclan, de Nice, et de bien d'autres, à un moment où les services de renseignement déclarent avoir dans le collimateur les fichés S et les aspirants au djihad, être à l'écoute des islamistes et de tous ceux qui représentent une menace patente pour la sécurité, et aucun de ces nombreux signalements n'est traité par la DGSI. Pharos reçoit donc des signalements, traités et transmis à la DGSI mais rien ne se passe, pas le plus petit début de commencement d'ouverture de dossier… Malgré les signalements répétés en ligne, la violence contenue dans les messages postés sur les comptes numériques d'Anzorov, les services de renseignement et de sécurité intérieure ne tirent pas la sonnette d'alarme. On ne se résout pas à le croire en le répétant : Pharos a beau enregistrer des signalements du compte @Tchetchene_270, les faire remonter au SDLC, et celui-ci faire remonter le dossier à l'UCLAT, le tout se perd dans les méandres procéduraux. À ce stade, parler de « trou dans la raquette » semble être un doux euphémisme, il s'agit plutôt de s'interroger sur l'existence même d'une quelconque raquette…

Mais il n'y a pas que sur les réseaux sociaux que les services de renseignement de l'État sont atteints de cécité. Sur le terrain aussi, cela laisse à désirer. Les services sociaux comme les services de police locaux ne se montrent guère plus curieux des dangers que pourrait représenter Abdoullakh Anzorov.

Remontons le fil de l'arrivée de cette famille en France. Ils ont fui la Tchétchénie en guerre après que les forces armées de Vladimir Poutine ont repris le contrôle de la capitale, faisant des centaines de morts et transformant Grozny en « ville la plus détruite sur Terre » selon les Nations unies. La guérilla séparatiste a continué des années encore la résistance, principalement dans les montagnes. Le village familial des Anzorov, Chalaji, est justement situé au sud de Grozny, à l'orée de ces montagnes. En 2003, un an seulement après la naissance d'Abdoullakh, ses parents quittent le territoire et n'auront aucun mal à se réfugier en Pologne. Cinq ans plus tard, la famille part s'installer en France. Le jeune Anzorov a alors 6 ans. Ses parents obtiennent le statut de réfugiés après trois ans de procédure, en 2011. Abdoullakh, enfant de réfugiés, se verra délivrer une carte de séjour le 4 mars 2020, valable jusqu'en 2030. Le logement familial se situe à Évreux, dans le lotissement Peyresourde, succession de petites

barres de quatre étages, blanc et orange, à deux pas de la grande mosquée et à non loin de la maison d'arrêt d'Évreux, bâtie en briques rouges et beige terne, rue Pierre-Semard. Un peu moins de deux cents prisonniers y sont en détention. L'endroit est un « quartier prioritaire de la politique de la ville » (QPV), l'un de ceux où les revenus sont les plus faibles sur le territoire français. En 2018, le taux de pauvreté y est de 55,4 %, soit quatre fois plus que la moyenne nationale et on y compte environ deux cents ressortissants d'origine tchétchène.

Aux dires du voisinage, la famille Anzorov est taiseuse. La mère, qui sort voilée, ne travaille pas et s'occupe de ses six garçons, tandis que le père travaille pour une société de sécurité privée. « Ils font leur vie dans leur coin, ils sont assez peu investis dans la vie de leur communauté. Ils ne participent pas aux rassemblements, ni aux événements heureux, naissances ou mariages, parce que le père travaille la nuit ou est en déplacement. Et le reste de la famille veut rester tranquille », explique un voisin[76]. Abdoullakh Anzorov lui-même est souvent décrit comme un garçon discret. Il n'aime pas l'école et préfère passer du temps en salle d'entraînement aux sports de combat. Boxe anglaise, boxe chinoise, lutte, il s'essaie à de nombreuses disciplines avant de se fixer sur le MMA (*mixed martial arts*, un sport où presque tous les coups sont permis, légalisé en France depuis janvier 2020 seulement). Le jeune homme, dur au mal et à la douleur, trouve sa discipline de prédilection, celle qui lui permet de montrer son opiniâtreté et son caractère hargneux. Il rêve un temps de devenir un combattant professionnel de MMA.

Mais il fait aussi parler de lui au commissariat. Les services de police le connaissent, alors qu'il est encore mineur, pour des faits de petite délinquance : dégradation de biens publics et violence en réunion. Une voisine détaillera la fâcheuse tendance des frères Anzorov à casser les carreaux des résidences du quartier, dans lequel il n'a pas seulement laissé l'image d'un garçon « discret » ou « serviable » : « Abdoullakh ne parlait à personne, moi, il me faisait peur », confie une autre habitante[77].

Au collège Pablo-Neruda d'Évreux qui l'accueille entre 2013 et 2017, ses professeurs décrivent un élève « froid », « difficile », voire « violent ». Ses résultats scolaires sont d'ailleurs désastreux. Le collégien enchaîne les

conseils de discipline et les exclusions temporaires pour mauvais comportement. « Sa présence était un poids psychologique pour toute la classe », confie l'un de ses enseignants[78]. Physiquement imposant, le jeune homme entretient très peu de relations amicales avec ses camarades. « C'était un garçon qui ne souriait jamais, il semblait dénué d'émotions, sans empathie », témoignera la principale du collège[79].

Il lui arrive de venir en cours en tenue de combat, paré d'un treillis militaire. Capable de s'enferrer dans son mutisme, l'adolescent est dans une forme de violence rentrée, ou bien réelle, comme ce jour de février 2018, où à la sortie des cours, il participe à une rixe avec sa bande de copains, tous tchétchènes, contre de jeunes Maghrébins. Coups de poing, barres de fer… la bagarre est ultra-violente et vaudra l'exclusion d'Abdoullakh du lycée professionnel Augustin-Hébert. Il n'en retrouvera plus d'autre. La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) tentera bien de lui trouver une place dans un nouvel établissement. En vain, car sa famille refuse de quitter Évreux. À 16 ans, le jeune Tchétchène arrête donc ses études et débute sa vie professionnelle, chaotique, poussé par son père. À deux reprises, en avril et en septembre 2020, les services du Conseil national des activités privées de sécurité (Cnaps) lui refusent l'attribution de la carte professionnelle requise pour travailler dans le secteur de la sécurité privée[80]. Des refus justifiés par la présence de trois mentions sur son casier judiciaire. Il lui reste le travail de force sur les chantiers du BTP, où il n'aime pas se rendre.

« C'est à partir de ce moment-là qu'on ne l'a plus trop vu dans le quartier, sauf à la salle de sport », racontent des proches[81]. En dehors du sport, c'est la religion qui occupe son temps. La prière, la récitation du Coran, mais également une certaine ostentation de sa foi nouvelle. Une de ses anciennes professeures confie ainsi qu'Anzorov « dessinait sur son agenda des symboles religieux, écrivait des "Allah Akbar" qu'il mettait bien en évidence[82] ». Personne, donc, ne s'est ému de ses premières traques de *mushrik* (mécréants). Le 25 septembre 2020 est néanmoins un point de bascule dans son parcours : ce jour-là, une séquence parodique, qui fait le tour des réseaux sociaux, interpelle le jeune homme. On y voit un jeune en train de faire une fausse prière musulmane, dans laquelle il remplace les

paroles par celles d'une chanson du célèbre rappeur marseillais Jul. Anzorov interpelle immédiatement plusieurs internautes. « C'est quoi son Twitter ? Il habite où ? » s'enquiert-il. Quelques minutes plus tard, il fait une capture d'écran du jeune homme sur la vidéo et poste ce message : « Aidez-moi à le trouver, son adresse, ses coordonnées… etc. ». Un certain « Abou Tchétchène », interlocuteur régulier du futur terroriste, l'interroge : « Tu comptes faire quoi ? » « Parlons peu », réplique Anzorov.

Le 1er octobre, il recherche cette fois-ci l'adresse d'un collégien accusé sur les réseaux sociaux d'avoir tenté de faire chanter une jeune fille musulmane sur Snapchat, car il détenait des photos d'elle non voilée[83]. Il fait une capture d'écran du compte Snapchat du collégien et poste ce message : « S'il vous plaît les frères (je dis jamais svp) : dites-moi son adresse ! Je ferais sincèrement des *douâa* [des invocations à Allah] pour celui qui me la donne ». Le même jour, il tweete le *nasheed* (chant religieux) « Ya Fawza Manal Shahadah Ta Sadiqan », souvent attribué à l'État islamique, qui fait l'éloge de la mort en martyr.

Les policiers de l'antiterrorisme vont encore découvrir que le 4 octobre 2020, Adboullakh écrit à l'attention de « Ismael » et « Louqmane » le message suivant sur le réseau social Snapchat : « Il n'y a pas de doutes que ce qui se passe à Idlib est le vrai djihad où Allah choisit parmi ses serviteurs les *shuhada*, et le meilleur groupe actuel à rejoindre c'est *hayat tahrir al-sham*[84] ». Le 10 et le 11, c'est donc un djihadiste qui se languit de passer à l'action qui se renseigne et correspond avec Brahim Chnina.

Samuel Paty vient de passer une semaine éprouvante et accueille ce week-end du 10 octobre avec soulagement. Le match de tennis disputé âprement la veille au Tennis Club d'Éragny l'a de surcroît éreinté. Il n'est pas classé dans la discipline mais ne compte pas ses efforts sur le terrain. Jeanne, son ex-compagne, doit lui déposer leur fils Gabriel en fin de journée du samedi. En attendant, il se lève tard et profite du moment pour écouter quelques-uns de ses morceaux préférés. Il a un faible pour le rock et la cold wave de la fin des années 1980. Les groupes de rock de sa jeunesse constituent encore aujourd'hui l'essentiel de sa playlist : The Cure, New Order, Pixies, Sonic Youth, Depeche Mode. Son groupe préféré c'est U2. Samuel est capable d'écouter en boucle pendant des heures et des heures les *best of* de la bande

à Bono. Le septième album du groupe irlandais, *Achtung Baby*, sorti en 1991, est son favori.

Se « regonfler » avec les tubes de sa jeunesse lui permet de décompresser des événements récents. Jamais, en vingt-cinq ans de carrière dans le public, Samuel n'a été confronté à une situation aussi tendue et inflammable. Des parents d'élèves mécontents ou tatillons, il en a bien sûr croisé quelques-uns. Mais un homme aussi hargneux et vindicatif que Brahim Chnina, c'est la première fois. Contre toute évidence rationnelle, ce dernier soutient la version erronée de sa fille Zora, il a même juré sur Allah à Sefrioui qu'elle dit la vérité, et continue d'appeler à manifester devant le collège du Bois-d'Aulne. Pire encore, Samuel a appris par le DAASEN, Pierre Seban, que son nom est désormais associé à une vidéo qui circule sur les réseaux sociaux, dont la viralité ne cesse de s'étendre. Dans la perspective de lui faire bénéficier de la protection fonctionnelle des agents publics, Pierre Seban lui demande par ailleurs de faire un rapport de situation[85], et l'encourage à porter plainte à son tour contre Brahim Chnina pour « diffamation publique » – ce que Samuel Paty fera dès le lundi suivant. En écoutant la guitare électrique et la voix claires de Robert Smith période *Three Imaginary Boys*, Samuel Paty réfléchit déjà à ce qu'il va dire aux policiers, mais également écrire à ses collègues. Il est en effet agacé par le ton utilisé dans son mail par sa collègue, prof de français de la quatrième 4, comme lui. À 10 h 35, le 10 octobre, elle a envoyé sur OZE, la messagerie interne du collège, ce texte qui lui reste en travers de la gorge :

> *« J'écris aujourd'hui ce message car j'éprouve le besoin de dire que je ne soutiens pas notre collègue. Je refuse de me rendre complice par mon silence d'une situation dans laquelle je me retrouve plongée malgré moi. À mes yeux, cette situation altère le lien de confiance que nous essayons de renforcer chaque jour avec les familles qui ont choisi l'école publique pour leurs enfants et, au vu du contexte dans lequel elle s'inscrit, met en danger l'ensemble de la communauté du collège. »*

Une heure et demie plus tard, à 12 h 06, Jeff, le collègue d'histoire-géographie, enfonce le clou. Il s'en prend vertement à Samuel, dont il se désolidarise non pas simplement sur un plan pédagogique, mais également au niveau « éthique ». On a rarement fait moins confraternel :

> *« Non seulement notre collègue a desservi la cause de la liberté d'expression, il a donné des*

arguments à des islamistes et il a travaillé contre la laïcité en lui donnant l'aspect de l'intolérance, mais il a aussi commis un acte de discrimination : on ne met pas des élèves dehors, quelle que soit la manière, parce qu'ils pratiquent telle ou telle religion ou parce qu'ils ont telles ou telles origines, réelles ou supposées. Mon éthique m'interdit de me rendre complice de ce genre de choses. »

Samuel Paty encaisse le coup, mais il n'a pas l'intention de se laisser faire. Toute la journée du samedi, il potasse donc les termes de son mail de réponse, qu'il compte bien adresser à tous les enseignants du collège afin de clarifier les choses. Il n'a pas envie de remettre simplement ses collègues à leur place, ni de se laisser aller à la moindre rancœur. Face à la haine des plus radicaux, il sait qu'il vaudra toujours mieux montrer un front uni, même si la cohésion n'est qu'apparente. Il réfléchit à la meilleure suite à donner à tout cela. En attendant de retrouver son fils, vers 18 heures, Samuel s'astreint d'abord à une fastidieuse séance de correction de copies durant toute la matinée, puis il va relire quelques pages de ses livres préférés : Balzac, Flaubert, Baudelaire et Julien Green qui constituent son panthéon littéraire. L'enseignant collectionne les livre de La Pléiade des grands auteurs, comme d'autres les timbres ou les soldats de plomb. La décoration de son intérieur est plutôt sommaire, mais son appartement est jonché de livres. L'après-midi du samedi se passera entre lecture et en musique.

Jeanne, son ex-compagne, lui dépose le petit Gabriel comme convenu. Gabriel va permettre à son père de penser à autre chose. Il est comme la prunelle de ses yeux. S'il est un véritable « papa poule[86] », Samuel Paty n'est pas pour autant un grand cuisinier : aussi se contente-t-il de lui préparer un plat de coquillettes au fromage en ce samedi soir. D'habitude lorsque le temps le permet, ils vont jouer au foot ou faire un tour de vélo dans le quartier du Grillon d'Éragny, mais ce week-end Samuel ne compte pas trop s'aventurer à l'extérieur.

Tout juste, descendra-t-il au bar-tabac du Grillon, cet établissement sans charme à deux pas de chez lui, où tout le monde connaît le petit Gabriel. Lorsqu'il vient prendre son café, ce dimanche 11 octobre, Samuel Paty reste un peu en retrait, soucieux. Un peu plus tard, il appelle son père pour prendre de ses nouvelles, c'est le rituel du dimanche. Jean est préoccupé pour sa santé et a peur de ne plus pouvoir voyager, son autre grande

passion, depuis qu'il est à la retraite, en plus de l'histoire. Ses ennuis de santé l'obligent désormais à rester prudent. Samuel ne lui dit pas un mot de ses problèmes au collège et raccroche comme si de rien n'était. En bon fils qui sait son père fragile, il n'a pas envie de l'inquiéter. Il tarde aussi à l'enseignant de répondre à ses collègues chagrins. Dès que Gabriel dort, Samuel se met derrière son ordinateur et leur écrit. Plutôt que de se répandre en critiques, il choisit un ton froid, informatif, à la limite du juridisme, dresse la synthèse des événements de la semaine, des suites qu'il entend donner aux actions de Brahim Chnina, et en profite pour recadrer en douceur ses collègues. À 22 h 16 précises, il clique sur l'icône « Envoi ». Voici le texte du mail (copié ici dans son intégralité) transmis à ses collègues sur la messagerie interne « OZE » :

« Chers collègues,

Voici un récit des événements agrémenté de quelques commentaires juridiques.

Le lundi 5/10, en 4ème5, j'ai fait un cours sur la Liberté d'expression. Dans ce cours, 20 minutes sont consacrées à une situation de dilemme autour de la question des caricatures de Mahomet : faut-il ne pas publier ces caricatures pour éviter la violence ou faut-il publier ces caricatures pour faire vivre la liberté ? Préalablement, un récit historique des événements est construit dans la séance précédente, puis j'entame un travail de réflexion dans une seconde heure où je montre une caricature "trash" pendant quelques secondes. Je propose aux élèves qui auraient peur d'être choqués de ne pas la regarder (et pas seulement aux élèves musulmans) ou de sortir quand une AVS est présente. Cette image n'est pas expliquée, elle illustre la dimension très émotionnelle de ce qui s'est passé. Un travail sur les arguments est ensuite mené où je déconstruis les arguments islamistes.

Par exemple, il n'y a pas de blasphème car la République est laïque. En outre, l'argument qui est de dire qu'il y a une loi divine supérieure à celle des hommes est vide de sens dans un État qui n'est pas musulman et en sachant que les auteurs de ces caricatures ne sont pas musulmans. Une mère d'élève a mal compris ma démarche et a cru à la discrimination ce qui juridiquement n'est absolument pas le cas. Il ne faut pas confondre ce qui est discriminant de ce qui est discriminatoire.

J'avoue cependant que c'est confus, très maladroit et qu'il y a un implicite qui pourrait froisser les musulmans. Cette partie de ma séquence sera retirée et je me suis excusé auprès de la mère de famille qui a très bien pris mon coup de téléphone.

Mais, elle en a parlé au père de Zora en 4ème 4 qui semble d'opinion radicale. J'ai fait ce cours en 4ème 4 le lendemain et Zora était absente toute la journée. Elle a apparemment raconté n'importe quoi à son père sur le cours sans y avoir assisté. Depuis, le père a posté une vidéo fake sur Internet avec une vidéo soi-disant filmé par Zora pendant mon cours ! ! ! Il a déposé une plainte qui est certainement sans aucun fondement juridique de toute façon puisqu'il dépose

plainte pour ce débat en confondant discriminant et discriminatoire notamment, sans parler des allégations sans preuves de la fin de son message… Ce qui est bien entendu laïque et légal. Le courrier de M. [le prof d'histoire géographie] sera saisi par un huissier à titre de preuve éventuelle ainsi que celui de sa collègue [la prof de français]. L'affaire est prise en charge par l'inspection académique [Emmanuel Roy, le référent laïcité] dont je ne fais d'ailleurs que répercuter l'analyse juridique que je partage totalement : il n'y a pas de discrimination, ni d'absence de respect de la laïcité, mais il y a un sérieux doute sur ce qu'il conviendrait de faire pendant ces quelques secondes où j'ai choisi de montrer cette image (faut-il ne pas froisser ou être totalement neutre ?). Peu importe les questions juridiques, j'aurais dû dépasser ces arguties juridiques et éviter de faire une erreur humaine.

Deux plaintes seront déposées contre le père de Zora : une par l'établissement et une par moi où je demanderai des indemnités pour préjudice moral.

Je remercie ceux qui m'ont envoyé leur soutien[.] Il n'y a aucune crainte juridique à avoir, par contre il faut savoir que je suis menacé par les islamistes locaux ainsi que l'établissement tout entier.

Samuel Paty »

Du côté du collège et de l'académie, la situation est diversement appréciée. Audrey Fouillard est de très loin celle qui prend les choses le plus à cœur. Bien qu'elle ne soit pas particulièrement tendre avec Paty, elle ne manquera jamais de faire son devoir et d'alerter. Ainsi, à 16 h 47 le samedi 10 octobre, elle se fend d'un nouveau courriel à Pierre Seban, le DAASEN des Yvelines, accompagné d'un lien qui permet d'accéder à la première vidéo Facebook délétère diffusée par Brahim Chnina et publiée sur YouTube par le compte « grizzlyroux » : « Voici la vidéo qui circule sur YouTube. La FCPE vient de m'avertir que le nombre de vues [ne] cessait de progresser. N'y a-t-il pas moyen de la faire supprimer ? »

Réflexion de bon sens, restée sans suite. Du côté de l'académie, ce week-end d'octobre n'est pas un jour pour avoir des ennuis. Emmanuel Roy, référent académique laïcité, envoie également un courriel à Pierre Seban, copie Sandra Jacob, conseillère sécurité de la rectrice de l'académie de Versailles, et copie Sébastien Tavergne, « CT-EVS – conseiller technique Établissement et Vie scolaire », le 10 octobre, à 18 h 59 :

« L'histoire que raconte le père s'éloigne de plus en plus de la réalité. Elle est clairement mensongère (sa fille était absente, elle n'a rien pu en dire encore moins être exclue du cours), injurieuse ("voyou", "malade"…) et tendancieuse (le père déclare que l'enseignant a montré à ses élèves une

“photo d’homme nu”, ce qui pourrait laisser place à une accusation de pédophilie). De plus, il y a une aggravation certaine car le message écrit qui précède la vidéo ne se contente pas de reprendre le message écrit diffusé hier sur Internet, désormais le professeur est nommément désigné. Il peut y avoir un risque certain pour lui (au regard du nombre de vues et de la diversité possible des personnes accédant à ces “informations”). »

Il est clair que le danger n’est plus une vague menace, mais un péril imminent, pourtant, le monstre administratif Éducation nationale n’est pas encore en mesure de produire des effets. À ce stade, l’académie ou le ministère pourrait déjà recommander explicitement une mesure d’éloignement, ou de retrait de Samuel Paty, ce qui équivaudrait à une protection temporaire. Il n’en est rien. La conseillère sécurité pourrait aussi recommander une protection rapprochée. Pas davantage. Dans ce genre de situation de crise, il faut agir vite dans l’intérêt de la personne et des personnels du collège. La rapidité de la décision est la condition *sine qua non* de son efficacité. Au lieu de cela, entre les différents services de Loïc Bernard, le directeur de cabinet de la rectrice, et Pierre Seban, le DAASEN des Yvelines, on s’interroge encore sur « un dossier à constituer ». Pour ce faire, il faudrait transmettre à la DRH du rectorat les documents nécessaires à sa constitution. Le dossier n’est donc pas près d’aboutir…

---

60. Lors de sa sixième audition avec les policiers de la SDAT, le 20 octobre 2020, Brahim Chnina dira avoir été contacté par un interlocuteur du sud de la France, « de Lyon ou de Montpellier ». « Il pensait que j’étais monsieur Paty. Il m’a dit “Paty ?”, quatre ou cinq fois », témoignera Chnina. À ce jour, la question de l’identité de cet interlocuteur n’a pas été éclaircie par les enquêteurs.

61. Cinquième audition de Brahim Chnina devant la SDAT, le 19 octobre 2020.

62. Troisième audition de Brahim Chnina devant la SDAT, le 18 octobre 2020.

63. Ces messages proviennent de l’exploitation des données du téléphone de Brahim Chnina, réalisée le 19 octobre 2020 par les policiers de la SDAT. Ils sont ici retranscrits à l’identique.

64. Cet incident a réellement eu lieu en janvier 2015, quelques jours après les attentats qui ont frappé la France. Un professeur de l’École de formation professionnelle des barreaux de la cour d’appel de Paris (EFB) a refusé de faire cours devant une femme coiffée d’un foulard islamique, a quitté la salle, s’est dévêtu et est revenu torse nu en vociférant « ma religion à moi, c’est le naturisme ». Une provocation quand on sait que la loi sur le port des signes religieux dans les établissements scolaires adoptée en 2004 ne concerne pas les établissements d’enseignement supérieur.

65. Ce message provient d’un contact situé en Algérie, l’indicateur étant +213.

66. Aussi étonnant que cela puisse paraître, Brahim Chnina recevait encore des messages de soutien après l’assassinat de Samuel Paty. Entre 20 h 54 et 22 h 31, il reçoit quatre textos le félicitant pour sa vidéo. Vraisemblablement, ces contacts n’avaient pas encore pris connaissance du drame qui venait de se nouer.

67. La page Facebook du CRI est aujourd'hui désactivée, mais l'association est encore active sur Twitter et YouTube, notamment.

68. Précisons que Brahim Chnina a supprimé plusieurs messages postérieurs au samedi 10 octobre à 15 h 38 le liant à Abdoullakh Anzorov. Certains messages échangés avec Brahim Chnina ont été retrouvés sur le téléphone du terroriste le 16 octobre. « Mon téléphone était quasi plein. J'ai effacé plein de photos et de choses, il y a quelques mois. En tout cas, je n'ai rien effacé concernant cette affaire. Je n'ai rien à cacher », dira-t-il en garde à vue pour se justifier.

69. « Mulhouse : un professeur suspendu pour avoir montré une caricature de Mahomet nu », France 3 Grand-Est, 15 janvier 2015.

70. Créé en 2012 sous le nom de Halalbook.fr, alnas.fr compte 190 000 visites par mois en moyenne en 2019 et est « l'un des plus dynamiques sites communautaires musulmans », selon le site Conspiracy Watch.

71. L'hégire (*hijra*, en arabe) désigne à l'origine l'exil des compagnons de Mahomet de La Mecque vers Médine. Mais aujourd'hui le mot a pris une autre acception : « faire sa *hijra* », c'est déménager en terres musulmanes pour pratiquer un « islam pur ».

72. « Assassinat de Samuel Paty : sur les traces du djihad numérique d'Abdoullakh Anzorov », *Le Journal du dimanche*, 13 avril 2021.

73. « Assassinat de Samuel Paty : la fabrique d'un terroriste », France Inter, 27 novembre 2020.

74. « L'inquiétant compte Twitter qui a annoncé l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine », Mediapart, 17 octobre 2020.

75. « Professeur décapité à Conflans : le terroriste avait déjà été signalé sur Twitter », *L'Obs*, 17 octobre 2020.

76. « Assassinat de Samuel Paty : la fabrique d'un terroriste », France Inter, 27 novembre 2020.

77. « À Évreux, la radicalisation de l'assaillant de Conflans-Sainte-Honorine que personne n'a vue », *Le Journal du dimanche*, 18 octobre 2020.

78. « Le tueur de Samuel Paty, un élève froid, imprévisible et violent : "Sa présence était un poids psychologique" », *Le Parisien*, 14 octobre 2021.

79. *Ibid.*

80. « Le père de l'assassin de Samuel Paty, qui exerçait dans la sécurité, interdit de retour en France », *Le Parisien*, 30 juin 2022.

81. « Assassinat de Samuel Paty : la fabrique d'un terroriste », France Inter, 27 novembre 2020.

82. « Attentat de Conflans : l'itinéraire du tueur de Samuel Paty », France Bleu Normandie, 27 novembre 2020.

83. « Attentat de Conflans : comment le tueur a cherché d'autres cibles sur les réseaux sociaux, avant Samuel Paty », *Le Monde*, 24 octobre 2020.

84. Rapport de synthèse de la sous-direction de l'antiterrorisme (SDAT), le 21 octobre 2020.

85. Selon le rapport de l'IGESR, Samuel Paty n'aura pas le temps de faire ce rapport.

86. Audition de Gaëlle Paty avec la sous-direction antiterroriste (SDAT), le 20 octobre 2020.

8

« Il n’y a pas d’inquiétude particulière à avoir »

Lundi 12 octobre, J − 4

Le lundi est rarement le jour préféré du monde enseignant, et ce lundi 12 octobre semble clairement de mauvais augure au collège du Bois-d’Aulne. Cela fait une semaine que le nom de Samuel Paty est au centre de tous les commentaires, que ses collègues parlent dans son dos, que la principale, Audrey Fouillard, se fait un sang d’encre, que le collège est sous la double tension des parents d’élèves et du rectorat, et que l’ambiance y est désormais pesante… Le mail de Samuel Paty, envoyé la veille, tard dans la soirée, a fini de refroidir l’atmosphère. « Il n’y *a* aucune crainte juridique à avoir, par contre, il faut savoir que je suis menacé par les islamistes locaux ainsi que l’établissement tout entier ». Ces mots en particulier, sur lesquels l’enseignant conclut son message, pétrifient d’angoisse les profs. Jusqu’à présent, la menace pesait sur Samuel Paty, et lui seul, désormais, tous les profs et le personnel de l’école ont compris qu’ils sont concernés et les plus fragiles se sentent en danger, pour ne pas dire qu’ils ont la trouille.

En salle des profs, les mines sont déconfites. Plusieurs enseignants craquent. Certains sont en pleurs, d’autres expriment leur inquiétude face à une situation que personne ne semble contrôler. La petite poignée de profs n’ayant pas eu vent du courriel de Samuel est mise au courant par leurs collègues. Des tensions éclatent entre les « pro-Paty » (le professeur d’histoire-géo David, et les professeurs de mathématiques Jean-François et Jérémy) et ceux qui se désolidarisent ouvertement de leur collègue (Jeff, professeur d’histoire-géo, Sophie et Isabelle, professeures de français). Cette fois, certains évoquent la possibilité d’exercer leur droit de retrait. Si la crainte d’une attaque terroriste contre le collège du Bois-d’Aulne n’est pas aussi clairement formulée, les questions relatives à la sécurité de l’établissement sont ouvertement discutées. Cela fait des mois que la principale a réclamé l’installation d’une grille devant son établissement

pour filtrer les entrées, et qu'on la lui refuse, faute de crédits. Rien ne protège donc le collège des intrusions en provenance de la rue et du parking, sauf la porte vitrée du bâtiment… C'est maigre question sécurité. Depuis l'appel à manifester lancé par Brahim Chnina et Abdelhakim Sefrioui sur les réseaux sociaux, tout le monde redoute une intrusion.

Ce lundi, les professeurs s'interrogent et aimeraient obtenir de la principale un « temps de médiation » pour l'ensemble des enseignants. Audrey Fouillard vient tout juste de prendre connaissance du mail de Samuel Paty, ce dernier s'étant adressé à ses collègues *via* la messagerie « OZE » sans mettre en copie la direction de l'établissement. La principale va consulter Emmanuel Roy, le « référent laïcité », et décide de réunir l'ensemble des professeurs à 17 heures le jour même. Parallèlement, dans la matinée, la secrétaire de la principale, Armelle, informe Mme Fouillard des détails des messages vocaux laissés sur le répondeur du collège depuis samedi. L'ambiance n'est donc pas à la décrispation. Comme si cela ne suffisait pas, le collège continue de recevoir des appels. Certains sont anonymes, d'autres proviennent de parents d'élèves inquiets de la tournure prise par les événements. L'affaire dépasse les bornes de Conflans, et même des Yvelines : des journalistes des rédactions parisiennes, scandalisés un peu rapidement par le « climat d'islamophobie » au collège, cherchent des informations sur l'incident. La proviseure ne veut pas prendre le risque d'une parole de trop et les renvoie systématiquement vers la DSDEN des Yvelines. Elle espère encore que le soufflé des haines va retomber. En vérité, cette femme, grande, autoritaire, qui ne veut pas prendre la parole, communiquer, ne maîtrise malheureusement plus la situation. Dans la cour, Samuel Paty est filmé à son insu, et sur les messageries des collégiens, comme sur les images qui le montrent, lui est accolé le qualificatif de « raciste ». Pas mieux du côté des messages à l'adresse du collège ou de l'académie. Ils se ressemblent, et ne donnent pas le sentiment que les esprits retrouvent de la sérénité. Par exemple, à 12 h 53, une certaine Rabia envoie à l'académie de Versailles un mail titré « Incompréhension » à l'orthographe approximative : « Bonjour je trouve votre système inacceptable de laisser des professeurs toucher a la foi des élèves en montrant des photos de leur prophète sachant que cela blessé énorrnément lorsquon est de confessions musulmanes votre collège est maintenant de

mauvaise réputation je peux vous 1 assurer. je ne comprend pas pourquoi on stigmatise.. aberrant.... »

À 14 h 16, toujours sur l'adresse mail contact de l'académie de Versailles, « Mehdi » envoie un courriel « A l'attention de la directrice MME FOUILLARD AUDREY » :

> *« Bonjour Madame,*
> *De confession musulmane et père d'enfant scolarisé, je suis très choqué par le comportement du professeur d'histoire Monsieur PATY. Ce que j'entends dans les réseaux sociaux sur ce qui s'est passé dans votre établissement que ce Monsieur a demandé aux élèves de confessions musulmane de sortir pour montrer au reste de la classe un dessin ou photo d'un personnage nu en leur disant voici le prophète de l'Islam est vraiment inadmissible. Si la laîcité est appliquée à l'école est-ce que ce comportement doit arrivé ? est-ce digne d'un professeur d'histoire et est ce que c'est dans le programme de l'education nationale ?*
> *Merci à vous.*
> *Cordialement »*

Brahim Chnina et Abdelhakim Sefrioui sont les deux influenceurs qui murmurent à l'oreille des indignés. Le premier a repris du service sur WhatsApp dès 9 h 11 ce lundi avec un message à l'ensemble de ses contacts qui attise les braises : « Svp beaucoup de *doàas*[87] pour ma chérie de 13 ans qui a été harcelée plusieurs fois par son professeur… Elle a eu le courage de dévoiler les discriminations dans sa classe de 4ème. Je pense que beaucoup se sentent concernées. Ne la laissez pas seule, dites nous vos témoignages vécues et soutenez là car elle n'est pas bien en ce moment. Ensemble STOP TOUCHE PAS A NOS ENFANTS ».

À aucun moment l'homme ne songe que sa fille ait pu lui mentir. Le père de Zora n'est pas le seul à s'activer sur les réseaux sociaux. Celui qui n'avait pas hésité à se présenter comme « le chef des imams », Abdelhakim Sefrioui, a beau avoir un peu plus de 60 ans, il maîtrise à la perfection les codes de la communication numérique. Il a conscience de la capacité mobilisatrice de l'histoire de Zora et multiplie les partages en ligne. Le lundi 12 octobre, l'islamiste publie une nouvelle vidéo, *via* le compte YouTube « Musulmanstoutsimplement », qu'il anime. Intitulée « L'Islam et le Prophète SwS insultés dans un collège public #levraiseparatisme », elle dure 10 minutes et 9 secondes exactement. En réalité, il s'agit d'un montage des différentes vidéos tournées par Sefrioui et Chnina, le jeudi 8 octobre, à la suite de leur entretien avec Audrey Fouillard et Julie Lesage.

La vidéo est ainsi divisée en trois séquences de longueurs différentes. On entend d'abord un chant religieux islamique, sous-titré ainsi : « Le père de Zora ainsi qu'un membre du bureau du Conseil des Imams de France se sont présentés ce 8 octobre 2020 au collège Bois-d'Aulne 78700 Conflans-Sainte-Honorine en région parisienne ». Puis la caméra traîne au hasard à l'extérieur. « Nous sommes devant le collège du Bois-d'Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine, là où l'abject a encore eu lieu », commente Sefrioui en voix off, d'un ton posé. Puis il s'en prend au cours dispensé par Samuel Paty en début de semaine et explique que c'est « la réponse d'un voyou enseignant à cet appel de Monsieur le Président de la République à haïr les musulmans, à combattre les musulmans, à stigmatiser les musulmans[88] ».

À une minute du début de la vidéo, Sefrioui interroge la fille de Brahim Chnina et lui demande de raconter sa version des faits. C'est alors qu'apparaît Zora. Celle-ci n'est pas cadrée au niveau du visage, mais seulement au niveau du torse. On aperçoit sa veste molletonnée, d'un bleu sombre, et on entend leurs deux voix :

« *Salam Alaycoum*. Désolé de te voir dans ces circonstances. Peux-tu nous raconter exactement ce qui s'est passé ?

— On était en train de faire un cours sur l'islam, et mon prof a dit : "Les musulmans, levez la main." Du coup, à ce moment-là, avec les copines de ma classe, on n'a pas compris. On s'est dit qu'on va lever la main. On a levé notre main, et hum… il a dit : "Là, je vais montrer une image, vous allez peut-être être choqués, donc si vous voulez vous pouvez sortir du cours." Du coup on a dit qu'on était humains comme tout le monde, qu'on allait voir comme tout le monde la photo que vous allez montrer. Du coup moi j'ai refusé de sortir du cours. Il a pris la photo du prophète Mohamed sans vêtements, et il nous l'a montrée comme ça. Du coup dans ma classe on a tous été choqués, même ceux qui n'étaient pas musulmans. Ils ont tous été choqués. Du coup on a tous été choqués, et on est partis voir la principale.

— Qu'est-ce que t'as fait ?

— Pour eux on n'est pas égal à eux, alors qu'on est humains comme eux. Comme je me suis exprimée, et euh… ben il s'est dit que je dérangeais son cours. Il m'a exclue de l'école deux jours. Moi déjà je suis choquée qu'on nous montre ça, un homme tout nu alors qu'on fait un cours d'histoire. Il ne

nous respecte pas, il ne nous voit pas comme les autres, en fait. Pourquoi il montre ça, sur notre religion à nous ? En quelque sorte envers les autres il veut nous rabaisser. »

Abdelhakim Sefrioui reprend alors la parole pour préciser que Zora, qu'il surnomme « la petite Zora », ne souhaite plus aller à l'école à la suite de cet incident. L'adolescente confirme qu'elle n'a plus envie de suivre « de tels cours avec des professeurs comme ça ». En détaillant les rushes vidéo sur son ordinateur, qui ont été utilisés au montage, les policiers découvriront que Sefrioui n'a eu aucun scrupule à faire refaire les prises par l'adolescente. Il la dirige à la manière d'un réalisateur de cinéma, donne ses consignes, lui explique tranquillement comment faire pour être efficace…

À 2 minutes et 40 secondes, Brahim Chnina apparaît seul à l'image. Il s'agit de la vidéo qu'il a diffusée sur Facebook et WhatsApp le jeudi 9 octobre dans la soirée, juste avant de porter plainte au commissariat de Conflans-Sainte-Honorine : « J'ai décidé de faire cette vidéo pour vous dire en face que ma fille a été choquée suite au comportement de son prof. Je ne veux même plus employer ce mot, "prof". C'est un voyou. […] Quel est le message qu'il a voulu passer à ces enfants ? Quelle est la haine, pourquoi cette haine ? Pourquoi un prof d'histoire se comporte comme ça devant des élèves de 13 ans ? Cette histoire, c'est mon histoire, c'est celle aussi de ma fille. C'est ma fille, elle a 13 ans. Et il n'y a pas que la classe de ma fille qui est concernée, il y a toutes les classes de 4ème. Et à mon avis, il se comporte comme ça depuis plusieurs années. […] Si vous voulez qu'on soit ensemble, et qu'on dise stop, ne touchez pas à nos enfants, envoyez-moi un message au 06.60.53.02.62, ce voyou ne doit plus rester dans l'Éducation nationale. Il ne doit plus éduquer les enfants, il doit aller s'éduquer lui-même. Merci de partager un maximum, je pense que vous êtes tous concernés », soliloque Chnina.

Enfin, à 5 minutes, Abdelhakim Sefrioui reprend la parole, cette fois-ci seul, devant un sous-bois. Des lunettes rectangulaires à monture transparente sont posées sur l'arête de son nez. Le sexagénaire arbore un imperméable bleu ciel, lequel recouvre un pull à col V et une chemise bleu nuit. Son regard est parfois fuyant, mais le ton est toujours calme et réfléchi. Il dodeline régulièrement de la tête, prend parfois un air consterné,

parfois un air plus dégagé : « Cela fait cinq ou six ans que des enfants de 13 ans, des musulmans, sont choqués, sont agressés, sont humiliés, devant leurs camarades, parce que c'est ce qu'ils nous ont dit. Mais ça ne pose aucun problème. Je demande la suspension immédiate de ce voyou parce que ce n'est pas un enseignant, un enseignant, c'est autre chose, c'est une fonction qui a beaucoup de noblesse et d'ailleurs, c'est le cas d'une bonne partie des enseignants qui respectent leur travail, qui respectent la finalité de leur travail. […] Je vous dis tout simplement que là nous sommes dans une ligne droite, nous voyons le développement de cette machine qui s'emballe et que demain peut-être que si jamais on accepte ça, demain eh ben, on arrivera peut-être à ce qui s'est passé à Srebrenica, à ce qui s'est passé en Yougoslavie[89], parce que c'est des gens qui vivaient très bien, qui vivaient ensemble, qui se mariaient entre eux, et à la fin ils sont arrivés jusque-là. »

D'un ton plus vindicatif, il ajoute : « Mais quand on entend le discours, haineux, du président de la République envers les musulmans, ça laisse présager des jours sombres. » Abdelhakim Sefrioui conclut en encourageant « à agir contre les violations des droits de l'enfance, car c'est de ça dont il s'agit ». La fin de la vidéo transmet les coordonnées téléphoniques de Brahim Chnina et d'Abdelhakim Sefrioui, présenté encore une fois comme « membre du bureau du Conseil des imams de France ». Cette vidéo, montée et diffusée ce lundi 12 octobre par Sefrioui, sera visionnée plus de 13 000 fois sur YouTube[90]. Une mécanique exemplaire de ce que les professionnels de la désinformation islamiste sont capables de broder. Une manipulation savante avec l'accusation lancinante et implacable d'islamophobie.

En raison des messages de menaces qui ne cessent d'affluer contre lui et de l'absence d'une sécurité probante devant l'entrée du collège, Samuel Paty, lui, aimerait bien éviter de rentrer à pied le soir. Il est propriétaire d'une Renault Clio grise la plupart du temps stationnée en bas de chez lui. Il pourrait évidemment l'utiliser. Malheureusement, depuis un certain temps le bip qui lui permet d'ouvrir la grille du parking de l'établissement est défectueux. Il a demandé son remplacement depuis déjà plusieurs jours mais les délais de réparation de la télécommande sont longs. Sans ce

précieux sésame pour accéder à l'intérieur du collège, il n'y a aucun intérêt à utiliser son véhicule, le professeur serait tout aussi vulnérable à la sortie de l'école.

Il lui reste la solidarité éventuelle des collègues, autant dire pas grand-chose. Deux d'entre eux sont d'accord pour le raccompagner. En attendant que la situation s'apaise, Guillaume, le prof d'anglais, et Jean-François, le prof de maths, sont disposés à le déposer sur le chemin du retour. Les deux hommes sont assez proches de Samuel, en tout cas dénués d'animosité. Guillaume, la trentaine fera même un petit détour pour récupérer Samuel le matin afin d'éviter qu'il ne se déplace à pied et fasse une mauvaise rencontre. Jean-François est quant à lui un partenaire de tennis régulier de Samuel. Comme lui, il réside à Éragny. Des propositions qui font du bien à un Samuel Paty assombri. « Il parlait moins, il ne rigolait plus beaucoup, il avait l'air stressé », témoigne Yanis, un de ses élèves[91]. Si par malheur d'ailleurs un élève aborde avec lui le sujet des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux par le père de Zora, l'enseignant coupe court : « Je ne veux rien entendre, ne me parlez pas de ça[92]. » Samuel Paty essaie de donner le change, mais la tâche est raide face au concours de mauvaise foi, aux mesquineries inutiles et aux vidéos qui circulent dans les groupes Snapchat des élèves et qui le traitent de « raciste ».

En fin de matinée, sur les conseils de Pierre Seban, le DAASEN des Yvelines, Audrey Fouillard a contacté le commissariat de Conflans-Sainte-Honorine afin de déposer plainte avec Samuel Paty. C'est à cette occasion, et sur une indiscrétion, que la principale apprend qu'une plainte a été déposée le jeudi 8 octobre en soirée par Brahim Chnina contre l'enseignant, sans plus de précisions à ce stade.

Un premier rendez-vous est pris en fin de journée, mais un fonctionnaire de police rappelle peu de temps après pour indiquer qu'il souhaite également prendre la plainte du personnel du collège. Il est donc convenu que Samuel Paty vienne déposer plainte le jour même, tandis qu'Audrey Fouillard ne le fera que le lendemain, vers 14 h 30.

À 16 heures, après avoir assuré le dernier cours de sa journée (de 14 h 40 à 15 h 50 avec les quatrièmes 4, justement), Samuel Paty se présente au commissariat de Conflans-Sainte-Honorine. L'enseignant est d'abord

entendu dans le cadre de la procédure ouverte contre lui par la plainte de Brahim Chnina. Samuel Paty, méfiant, ne donne pas son adresse au fonctionnaire[93] mais répond aux questions des policiers, hors de la présence d'un avocat, et démonte point par point la version livrée par le père de Zora, le 8 octobre :

> « Le 6 octobre 2020 à 12 h 50 – et non le 5 octobre à 15 h 00 comme déclaré par M. Chnina –, j'ai donné un cours d'éducation morale et civique à la classe de 4ème 4 sur le thème de la liberté d'expression.
> Ce jour précis, nous avons donc abordé le thème de la liberté d'expression, qui s'inscrit dans le programme officiel de l'Éducation nationale. Je précise que le 6 octobre 2020, l'élève Zora Chnina était absente toute la journée et n'a donc pas assisté à ce cours. Les propos relatés par cette élève sont mensongers car elle n'était pas présente.
> Concernant ce cours, il s'agissait plus précisément de l'organisation d'un débat sur les caricatures de Mahomet, qui sont à l'origine des attentats de *Charlie Hebdo*. L'objectif est tout d'abord de réfuter les arguments islamistes pour ensuite débattre d'une question : "Fallait-il publier les caricatures au nom des droits de l'homme ou ne fallait-il pas les publier au regard des conséquences possibles ?"
> Il y a donc une dimension philosophique dans ce débat où s'affrontent une position purement morale et une position conséquentialiste. Pour reconstruire le fil des événements, j'ai proposé aux élèves de voir ou ne pas voir une des caricatures émanant de *Charlie Hebdo* en fonction de leur sensibilité. Cette séquence dure environ vingt minutes et n'a provoqué aucune réaction des élèves présents, dont ne faisait pas partie Zora. L'image du prophète a été présentée durant deux secondes.
> J'avais proposé à mes élèves de détourner le regard quelques secondes s'ils pensaient être choqués pour une raison ou une autre par l'image que j'allais projeter. À aucun moment, je n'ai déclaré aux élèves : "Les musulmans, vous pouvez sortir car vous allez être choqués", et je n'ai pas demandé aux élèves quels étaient ceux qui étaient de confession musulmane.
> Mon objectif, quand je leur ai demandé de détourner le regard, était qu'ils ne se sentent pas froissés. Mon objectif était de respecter toutes les

sensibilités. Bien évidemment, il n'y a jamais eu d'altercation avec cette élève à qui j'aurais demandé de sortir de la classe pour avoir perturbé le cours, car elle était absente. C'est là encore un mensonge. Je précise également que je n'ai pas demandé l'exclusion de Zora. Elle a été exclue par ma direction pour des faits qui n'ont rien à voir avec mon cours. […]
J'enseigne depuis vingt-trois ans et je n'ai jamais rencontré ce type de problème durant toutes ces années. En conclusion, je n'ai commis aucune infraction pénale dans le cadre de mes fonctions parce qu'elle était absente à mes cours. Je pense qu'elle a inventé un récit à travers des rumeurs d'élèves.
Il s'agit d'une fausse déclaration dans le but de nuire à l'image du professeur que je représente, du collège et de l'institution. Le fait que Zora et son père attendent plusieurs jours pour construire son récit mensonger démontre une intention de nuire. Il ne s'agit donc pas d'une déclaration sous le coup de l'émotion ou de la colère.
J'ajoute également que M. Brahim Chnina, qui a l'autorité parentale de Zora et qui est responsable à ce titre de sa moralité, a posté une vidéo sur Facebook et YouTube dans laquelle il m'insulte et me diffame dans l'intention de nuire. »

À son tour, Samuel Paty décide donc de déposer plainte contre Zora et Brahim Chnina pour « diffamation publique ».

Après son dépôt de plainte, Samuel Paty retourne au collège du Bois-d'Aulne afin d'assister au « temps de médiation » prévu par la principale en salle des professeurs. La moitié des enseignants a répondu présent, soit environ vingt-cinq sur les cinquante et un que compte le collège. Audrey Fouillard et Emmanuel Roy sont là. La principale débute son allocution par un bref rappel de l'enchaînement des événements depuis le lundi 5 octobre. Elle insiste sur un point en particulier : l'utilisation des caricatures comme support pédagogique par M. Paty n'est pas à remettre en cause, ce que le référent laïcité a confirmé. Elle prend soin de préciser qu'elle a eu le souci d'entendre la parole des élèves, et du père de Zora Chnina, mais que les relations avec ce parent d'élève sont particulièrement difficiles, comme chacun le sait. Elle ajoute que le témoignage de Zora Chnina est mensonger car cette élève n'a tout simplement pas assisté au cours de Samuel Paty, le

mardi 6 octobre. La proviseure souligne enfin la gravité que représente la diffusion des vidéos sur les réseaux sociaux et informe enfin du dépôt de plainte en son nom, prévu pour le lendemain.

De son côté, Emmanuel Roy qui ne tient pas à donner le mauvais rôle à Samuel Paty devant ses pairs, encourage l'équipe des professeurs du Bois-d'Aulne à soutenir leur collègue, plus que jamais dans la tourmente et menacé sur les réseaux sociaux. « Il faut se serrer les coudes », fait-il comprendre en substance à l'assistance. Il annonce par ailleurs qu'une réflexion pédagogique sera engagée sur la conduite de ce type d'enseignement dans le cadre d'une réunion de travail de l'équipe académique « Valeurs de la République », prévue le 3 novembre et à laquelle Audrey Fouillard et Samuel Paty seront conviés. Puis, le sujet de la sécurité redevient le centre des discussions. Audrey Fouillard reprend la parole et souligne que les services de police sont prévenus et qu'une surveillance renforcée de l'établissement est mise en place. Vers 17 h 30, la réunion prend fin et les professeurs regagnent leur domicile, plus ou moins rassurés par cette dernière mise au point. À l'issue de cette réunion, le référent académique en adresse le compte-rendu à Luc Pham et Pierre Seban, respectivement directeur académique (DASEN) et directeur adjoint académique des services de l'Éducation nationale (DAASEN) des Yvelines. Emmanuel Roy recommande à cette occasion la mise en œuvre d'une intervention d'un membre du centre académique d'aide aux écoles et aux établissements (CAAEE), durant une demi-journée pour conforter l'équipe pédagogique du collège. Celle-ci n'aura finalement jamais lieu, la recommandation s'étant perdue dans les arcanes du ministère.

En fin de journée, la FCPE du collège est de nouveau contactée par Brahim Chnina. Le père de Zora exige toujours que des sanctions soient prises contre Samuel Paty. Il n'en démord pas : pour lui, sa fille dit la vérité et a bien assisté au cours de M. Paty sur la liberté d'expression. Selon lui, Zora est victime d'un véritable « harcèlement » de la part de la direction du collège, laquelle refuse d'entendre sa version des faits. Pour toute réponse, la responsable FCPE se dit « dépassée » et conseille au père de famille de « déposer plainte » si le cas de harcèlement est bien établi. Brahim Chnina raccroche un peu à court d'arguments. De son côté, Samuel Paty termine la journée au Tennis Club d'Éragny. Il joue deux fois par semaine minimum et

a rendez-vous à 18 heures pour taper quelques balles dans un cours groupé. Après une heure de jeu, il prolonge un peu la soirée en discutant avec Sébastien, l'un des deux gérants du club. Discret, Samuel a su se faire apprécier au Tennis Club en proposant ses services pour des animations, des petits déjeuners ou des matchs en « double surprise ». Il dispute également le tournoi interne, c'est d'ailleurs le seul auquel il participe. Avec Sébastien, ils échangent sur la victoire de Rafael Nadal sur Djokovic la veille dans le tournoi de Roland-Garros, si particulier, puisque, pour la première fois, l'épreuve ne s'est pas déroulée en mai mais en octobre, Covid oblige. La seule chose qui n'ait pas changé cette année, c'est la finale, qui a vu encore une fois les deux champions s'affronter.

Au niveau académique, le traitement de l'affaire suit son cours, certes, mais à une vitesse qui n'a rien à voir avec celle de l'éclair. Sandra Jacob, la conseillère sécurité de Charline Avenel, rectrice de l'académie de Versailles, a relancé par courriel, à 10 h 38, les responsables du service départemental du renseignement territorial des Yvelines (SDRT 78) en transmettant les liens des vidéos. Les deux policiers accusent réception de ces éléments et précisent qu'ils ont alerté le commissariat de Conflans sur la grande sensibilité de cette affaire. À la suite de cette alerte, Mme Jacob reçoit un message du commissariat qui indique que « les liens entre le référent éducation nationale (M. Roy) et la cheffe d'établissement (Mme Fouillard) sont de bonne qualité et que des patrouilles de sécurisation sont mises sur le secteur, d'abord avec des véhicules sérigraphiés, puis avec des véhicules banalisés[94] ».

Plus tard dans l'après-midi, le correspondant du SDRT 78 rappelle la conseillère sécurité pour lui préciser que l'homme ayant accompagné Brahim Chnina le jeudi 8 octobre en matinée, lors de son rendez-vous avec la principale, n'est pas un imam, contrairement à ce qu'il a déclaré. Cela semble rassurer le fonctionnaire du SDRT 78 qui minore le danger encouru et explique, lénifiant, à Sandra Jacob : « Il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir. M. Sefrioui n'a pas une écoute importante auprès de la communauté musulmane. Il était connu dans les années 1980-1990, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les associations musulmanes du secteur n'ont pas relayé son message, ce qui est plutôt rassurant. » S'il est véridique que

les mosquées du secteur n'ont pas partagé l'appel à manifester de Brahim Chnina et Abdelhakim Sefrioui, la grande mosquée de Pantin, elle, a bel et bien relayé les vidéos des deux hommes sur ses réseaux sociaux, et elle ne compte pas moins de 100 000 abonnés à son compte Facebook, autant dire une puissance d'influence importante.

Le SDRT 78 transmet dans la foulée à la préfecture des Yvelines et à la DGSI une note de trois pages intitulée « Incident en lien avec les principes de laïcité au sein du collège Bois-d'Aulne ». Le document retrace, jour après jour, et dans le détail, le conflit qui a éclaté dans l'établissement scolaire à partir du 5 octobre. Si elle a le mérite de rappeler la polémique, cette note du SDRT 78 comprend néanmoins des erreurs factuelles et chronologiques, ce qui n'est pas de bon augure pour une note d'un service de renseignement. Surtout, elle occulte purement et simplement le caractère exponentiel de la diffusion des vidéos sur Facebook, WhatsApp et YouTube. Sur Facebook, la première vidéo de Brahim Chnina gagne pourtant 500 % d'audience tous les deux jours. Il n'est pas non plus question du caractère sensible de cet incident au regard du contexte politique et judiciaire (annonce d'Emmanuel Macron du vote de lois contre le séparatisme, procès des attentats de janvier 2015, nouvelle attaque terroriste contre les anciens locaux de *Charlie Hebdo*). Enfin, encore plus atterrant, les messages anonymes et menaçants reçus par le collège ne sont à aucun moment mentionnés par le service de renseignement territorial… La note se contente de souligner que « pour l'heure, les responsables de la communauté musulmane locale ne se sont pas manifestés ». La responsabilité de la polémique est attribuée à la seule famille Chnina. La conclusion de cette note est par ailleurs en complet décalage avec la réalité et d'une grande médiocrité : « La communication entre la direction et les familles a visiblement permis d'apaiser les tensions. Au sein du collège, aucune tension majeure n'est palpable, tant du côté de la communauté éducative que des fédérations de parents d'élèves, qui, tout en reconnaissant une certaine maladresse du professeur (bien apprécié par sa hiérarchie), ne le désavouent pas pour autant. »

À la date du 12 octobre, le SDRT 78 est pourtant au fait de la situation et des menaces qui pèsent sur Samuel Paty. Le service de renseignement territorial a connaissance de l'ampleur prise par les deux vidéos YouTube, de la rupture d'anonymat de l'enseignant et des menaces proférées à son

encontre et de celui de l'établissement. Pire, c'est le SDRT 78 lui-même qui indique à la conseillère sécurité de la rectrice qu'Abdelhakim Sefrioui est connu de la documentation spécialisée pour ses liens avec la mouvance islamiste radicale. Curieusement, ce point n'est même pas abordé dans la note du SDRT 78 transmise à la DGSI et à la préfecture des Yvelines… Aucune décision de mise à l'écart ou de protection de Samuel Paty n'est envisagée à ce stade. La gravité du péril pesant sur l'enseignant est totalement sous-évaluée. L'unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), rattachée à la DGSI, restera d'ailleurs totalement inactive après la réception de la note du SDRT 78, alors qu'il lui appartenait de procéder à des investigations, même légères, permettant de lever le doute sur les répercussions potentielles de cet incident. Pas plus qu'elle ne s'interrogera sur l'opportunité d'une protection policière, même minimale, ou encore d'un retrait de l'enseignant. Plus grave encore : après le 12 octobre 2020, alors que le péril pesant sur Samuel Paty ne fait plus l'ombre d'un doute, les deux responsables du SDRT 78 se sont abstenus de toute nouvelle investigation. Négligence ? Trop de travail en souffrance ? Aucune veille sur les réseaux sociaux n'a été mise en place par leur service alors que le nom de Paty circule parmi des relais numériques inquiétants, tous dans la sphère de l'islamisme radical. Ils n'ont communiqué aucune nouvelle information à leur hiérarchie (Service central du renseignement territorial et DGSI) concernant l'évolution de la situation. Un encéphalogramme administratif plat a donc bien précédé la tempête.

Pendant que les fonctionnaires du SDRT passent à côté du sujet, à 20 h 23 ce lundi, Brahim Chnina continue son travail de sape. Sur WhatsApp, il poste un lien vers la vidéo YouTube titrée « L'Islam et le Prophète SwS insultés dans un collège public #levraiseparatisme », diffusée la veille par Sefrioui. Abdoullakh Anzorov, lui aussi, s'agite. Ce lundi 12 octobre, le jeune Tchétchène rédige une note sur son Samsung Galaxy A515F. Son contenu résonne comme un ordre de mission : « Collège Bois-d'Aulne 78700 Conflans-Sainte-Honorine. Mr Paty Professeur d'histoire géographie ».

---

87. Le *douâa* est une supplication par laquelle le musulman demande à Allah d'exaucer ses demandes.

88. Abdelhakim Sefrioui fait ici allusion au projet de loi contre le séparatisme islamiste, présenté par Emmanuel Macron le 2 octobre 2020 aux Mureaux.

89. Abdelhakim Sefrioui fait ici allusion au massacre de Srebrenica, commis durant la guerre de Bosnie-Herzégovine par des unités de l'armée de la république serbe de Bosnie sous le commandement du général Ratko Mladić (le « boucher des Balkans ») faisant plus de huit mille victimes, hommes et adolescents, bosniaques au mois de juillet 1995. La très grande majorité des Bosniaques sont musulmans sunnites.

90. Procès-verbal de la SDAT, le 16 octobre 2020.

91. « Conflans : le récit des quinze jours qui ont conduit à la tragédie », Mediapart, 27 octobre 2020.

92. *Ibid.*

93. Lors de son dépôt de plainte, Samuel Paty ne donne pas son adresse personnelle, mais dit être domicilié au « 1 place René-Picard à Conflans-Sainte-Honorine (78700) ». Il s'agit de l'adresse du collège du Bois-d'Aulne.

94. « Enquête sur les événements survenus au collège du Bois-d'Aulne (Conflans-Sainte-Honorine) avant l'attentat du 16 octobre 2020 », rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), octobre 2020.

9
« Apparemment Charlie Hebdo en redemande ! »

Mardi 13 octobre, J −3

Une drôle de relation triangulaire s'établit sur le téléphone portable d'Abdoullakh Anzorov. Ce mardi 13 octobre en particulier. Elle prend la forme d'une correspondance virtuelle entre Chnina et Anzorov, et entre Anzorov et un troisième utilisateur de Twitter dont les policiers vont découvrir qu'il s'agit en réalité d'une utilisatrice. Ces trois personnes ne sont pas proches, habitent à des dizaines voire des centaines de kilomètres les unes des autres, elles ne se sont même jamais rencontrées, ne se rencontreront du reste jamais, mais ont commencé à établir une relation dès le jeudi 8, qu'en d'autres temps on aurait pu qualifier de fraternité de lutte ou de combat.

C'est en exploitant les données contenues dans le téléphone portable d'Anzorov que les policiers de la section antiterroriste ont trouvé la trace de cette connivence. Ce smartphone de marque Samsung a commencé à parler après la mort de Samuel Paty et de son assassin. Très précisément quand les policiers de l'antiterrorisme, à la demande du juge Richard Foltzer, qui a également instruit l'enquête sur les attentats du 13 novembre 2015, ont demandé l'extraction de toutes les données liées à l'abonnement téléphonique du numéro +337684956, celui qu'Abdoullakh Anzorov a souscrit le 27 février 2020. Si Brahim Chnina et Abdoullakh Anzorov communiquent sur WhatsApp, c'est *via* Twitter que le futur assassin de Samuel Paty correspond avec le compte Twitter @cicatricesucrée. Ce dernier utilisateur du réseau à l'oiseau bleu est l'un des premiers à avoir partagé et relayé la vidéo de Brahim Chnina, publiée sur Facebook et YouTube le jeudi 8 octobre. Plusieurs autres abonnés se sont fait l'écho du message d'indignation posté par le père de Zora. Mais parmi les abonnés de @cicatricesucrée se trouve un certain… @Tchetchene_270. Autrement dit, tout porte à croire que c'est par ce fameux compte @cicatricesucrée qu'Abdoullakh Anzorov a pris connaissance du cours de Samuel Paty au

collège Bois-d'Aulne et de l'indignation de Brahim Chnina. Un scénario qui recoupe les déclarations postérieures d'Abdouyezid Anzorov, le père d'Abdoullakh, relayées par le média russophone Kavkaz.Reali (voir l'Épilogue).

Depuis, sur Twitter, en DM (c'est-à-dire en message direct, non visible des autres abonnés), @cicatricesucrée et @Tchetchene_270 échangent de nombreux messages privés. Tous les deux partagent la même conviction que Zora Chnina et son père sont victimes d'islamophobie, et se tiennent informés de la situation au collège. Ce mardi 13 octobre, les échanges s'intensifient. Chnina reçoit un nouveau message WhatsApp d'Anzorov : « *Salam Alaykoum* mon frère ça va ». Le Tchétchène se préoccupe de Chnina car il vient de recevoir un message de @cicatricesucrée qui croit savoir – par quel biais ? – que Samuel Paty ne serait pas sanctionné par le collège du Bois-d'Aulne ou par la direction académique pour son cours sur la liberté d'expression et sur *Charlie*. Elle en a averti Anzorov par message privé. « Non, aucune sanction », lui écrit-elle dans un court premier message, avant de se lancer dans une longue tirade dénonçant dans un même mouvement l'impérialisme occidental et « l'oppression » subie par les musulmans : « Comme j'aime à le dire, des guerres pendant des centaines d'années n'ont pas réussi à éteindre une foi, pas plus que l'oppression ou la colonisation. Alors oui, c'est peine perdue. Un groupe de gens seront toujours sur la croyance authentique et c'est bien pour ça qu'ils [les mécréants] ragent et œuvrent sans relâche car ils le savent très bien au fond d'eux. »

En réaction, Abdoullakh Anzorov lui répond : « Si seulement ils savaient. *Al hamdulillah* [Dieu soit loué] qu'ils nous combattent sinon je me serais inquiété. » Derrière le compte @cicatricesucrée (ou « @Cicat's », l'un de ses alias) se trouve une Nîmoise de 32 ans, Priscilla Mangel. En octobre 2020, au moment où elle est contactée par Abdoullakh Anzorov, elle est mère célibataire, allocataire du RSA. Les policiers ont depuis appris beaucoup de choses sur son itinéraire. Ils l'ont même auditionnée afin de mieux comprendre ses motivations. La jeune femme, née à Meudon (Hauts-de-Seine) en 1988, s'est convertie à l'islam à l'âge de « 14 ou 15 ans », une religion découverte « parce que [son] père avait un coran à la maison ». Priscilla suit à l'époque « les avis de l'école hanbalite », un courant de l'islam ultra-rigoriste duquel sont issus le salafisme et le wahhabisme. Mais

en réalité, la jeune femme gravite depuis plusieurs années dans les milieux les plus radicalisés. En 2017, elle fait l'objet d'une première enquête, menée par la DGSI qui permet d'établir « sa radicalisation » ainsi que « ses liens étroits avec de nombreux individus incarcérés pour des faits de terrorisme et/ou connus pour leur appartenance à la mouvance islamiste radicale »[95]. L'enquête conclue à la nécessité d'une surveillance resserrée.

En 2020, Priscilla Mangel entretient des liens étroits avec des islamistes radicaux, dont la mère de Foued Mohamed-Aggad, l'un des terroristes du Bataclan. Celle-ci sera d'ailleurs condamnée, le 9 mars 2022, à quatre ans d'emprisonnement, dont dix-huit mois ferme, pour « financement d'une entreprise terroriste ». On ne peut pas dire que leurs relations soient vagues ou distantes, au contraire : entre avril 2020 et juin 2021, Priscilla Mangel contactera à 1 166 reprises la mère du terroriste. Elle aura également 160 contacts avec sa sœur[96]. À la même époque, elle épouse religieusement un individu radicalisé, condamné à quatorze ans de réclusion criminelle pour « association de malfaiteurs à caractère terroriste ». L'union est alors scellée par téléphone, une pratique répandue dans les milieux salafistes. L'homme était impliqué dans un projet d'attentat terroriste à Marseille, pendant la campagne présidentielle de 2017. Or, il a fréquenté un temps en détention le frère du terroriste du Bataclan, Karim Mohamed-Aggad, lui-même condamné à neuf ans de prison pour avoir rejoint les rangs de l'État islamique en 2013.

Depuis qu'elle sévit sur les réseaux sociaux, Priscilla Mangel, *via* ses comptes @Cicat's et @cicatricesucrée, s'abonne à des acteurs de la mouvance islamiste radicale, et diffuse des contenus et propos islamistes radicaux. Ainsi, entre le 29 août 2018 et le 7 octobre 2020, le compte @cicatricesucrée publie cent tweets et appelle notamment à commettre un nouvel attentat contre *Charlie Hebdo* :

« Apparemment *Charlie Hebdo* en redemande ! Gourmandise addict au nom de leur liberté d'expression synonyme de la déchéance intellectuelle en arriver aussi bas je n'appelle pas ça être debout mais couché à ras du sol se desséchant comme des coprolithes mais chacun sa vision des choses »

« *Charlie Hebdo* ça n'arrête pas les balles »

Autant de messages de propagande qui sont signalés et méritent l'intérêt

des services de renseignement et de sûreté intérieure. Le 8 octobre 2020, elle crée un nouveau compte Twitter, @Cicat's, exclusivement consacré à la polémique suscitée par le cours de Samuel Paty. C'est justement un tweet de ce compte, géré par Priscilla Mangel, qui va interpeller un commandant du SDRT 78. Dans un courriel adressé le vendredi 9 octobre à Sandra Jacob, la conseillère technique sécurité du rectorat des Yvelines (CTS), il met en copie un tweet écrit par @Cicat's portant sur la polémique déclenchée par le cours de Samuel Paty et lui transmet deux liens « en relation avec le dossier » qui permettent de voir la publication de @Cicat's et une vidéo. Le commandant prévient par message son ancienne collègue rattachée à l'Éducation nationale qu'il va la « rappeller au plus vite », sans doute en raison de la personnalité et des antécédents de Priscilla Mangel. Curieusement, il n'en fera rien. L'urgence, le danger, se sont évaporés. Pour quelle raison ?

Malgré les antécédents de Priscilla Mangel, ni le SDRT 78, ni la CTS des Yvelines, ni même la DGSI ne chercheront à investiguer davantage sur celle qui correspond avec Abdoullakh Anzorov. D'ailleurs, assez curieusement, la surveillance dont Priscilla Mangel a longtemps fait l'objet a cessé en septembre 2020, soit quelques semaines seulement avant l'assassinat de Samuel Paty. Difficile de savoir pourquoi… Comme il est également difficile d'avoir la preuve qu'elle rendrait des services aux agents du renseignement intérieur – comme certains le laissent entendre au moment où nous rédigeons ces lignes. Toujours est-il que ce mardi 13 octobre, comme les jours précédents, ce même renseignement intérieur ne voit pas le danger se préciser pour Samuel Paty. C'est une faille, une béance, dans le dispositif de renseignement. Une grande partie de ce que les policiers de la police judiciaire chargés de l'antiterrorisme vont découvrir durant leurs deux ans d'enquête sur Priscilla Mangel, ce rôle d'activiste au service du salafisme est déjà connu en octobre 2020.

Au lieu de voir la menace islamiste à l'œuvre, ce mardi 13 octobre, le commandant du SDRT 78 en charge s'entretient au téléphone avec Sandra Jacob, et lui indique qu'il n'y a pas d'évolution de la situation, « les parents d'élèves ne semblant pas suivre le mouvement » initié par Brahim Chnina[97]. Alors que le commandant semblait pressé de rappeler la

conseillère sécurité, le voilà à présent moins fébrile et curieusement rassurant. Le lendemain, le mercredi 14 octobre, les deux intéressés ne font même pas de point de situation comme ils avaient convenu de le faire. Pourtant, le collège continue de recevoir des messages anonymes, les acteurs du drame communiquent ensemble ostensiblement et l'audience des vidéos de Chnina et de Sefrioui continuent de croître…

À Conflans-Sainte-Honorine, la pression n'est pas retombée, contrairement à ce que laissent entendre les messages rassurants des fonctionnaires du SDRT 78. Mardi 13, à 14 h 30, Audrey Fouillard se rend au commissariat afin de déposer plainte à son tour contre Brahim et Zora Chnina. Samuel Paty, qui l'a fait la veille, accompagne la principale. Cette dernière vit particulièrement mal la situation dans laquelle elle se trouve. C'est la première fois qu'elle doit déposer plainte contre un parent d'élève et une élève de son établissement. Par ailleurs, elle ne peut s'empêcher de redouter des mouvements de protestation, et elle sait que son établissement ne bénéficie d'aucune protection, les entrées se faisant par une simple porte vitrée. La proviseure est informée en continu par le rectorat de l'ampleur prise par les vidéos de Brahim Chnina et Abdelhakim Sefrioui sur les réseaux sociaux. Dans son esprit, la crainte d'une manifestation devant le collège est loin d'être dissipée. Ses trois assistants d'éducation, les « AED » comme on dit dans le milieu enseignant, s'inquiètent en particulier de savoir quelle conduite tenir au cas où des personnes étrangères au collège chercheraient à s'introduire dans l'établissement… et la réponse à leur donner n'est pas simple.

La principale, qui est sur le pont tous les matins dès 7 heures, change désormais la procédure d'accueil des élèves. Avec l'appui de la principale adjointe, Mme Cuirot, de la CPE, Mme Lesage, et des assistants d'éducation, elle a décidé désormais de faire rentrer les élèves plus rapidement que d'ordinaire et de fermer la porte. Tant pis pour les retardataires. Préoccupée, la principale évoque à nouveau auprès d'Emmanuel Roy, le référent académique laïcité, la possibilité d'un appui du centre académique d'aide aux écoles et aux établissements (CAAEE). Curieusement, là encore, ce drôle de « bidule » bureaucratique n'interviendra jamais, ne donnera aucune recommandation, sera aux

abonnés absents au cours de toutes ces longues journées de crise de haute intensité.

Samuel Paty sent bien toute la tension qui pèse sur les épaules d'Audrey Fouillard. Aussi, lorsqu'ils se retrouvent tous deux devant le commissariat de Conflans, il lui glisse des mots de regrets. Il n'est pas du genre à sombrer dans le pathos, mais se dit gêné de l'avoir mise dans une situation aussi délicate. Audrey Fouillard, qui soutient avec courage son enseignant, lui adresse un sourire triste et la conversation retombe. Dans ces moments, les silences durent une éternité. Les vacances de la Toussaint, dans trois jours, feront du bien à tout le monde et devraient permettre de passer enfin à autre chose, pense-t-elle. Il est si difficile d'imaginer que la perspective des congés soit le seul horizon auquel se raccrocher pour ces enseignants abandonnés à leur sort. C'est pourtant la réalité de ce milieu de semaine. Au commissariat de Conflans, Audrey Fouillard et Samuel Paty sont reçus par le fonctionnaire de police qui a pris la plainte de Brahim et Zora Chnina le jeudi 8 octobre en soirée. En réalité, les deux procédures sont confondues : la veille, Samuel Paty a été reçu en audition libre sur les faits qui lui sont reprochés par Brahim Chnina, avant de lui-même déposer plainte pour « diffamation publique ». Cette fois-ci, c'est bien Audrey Fouillard qui dépose plainte à son tour, en qualité de principale du collège du Bois-d'Aulne :

« Je souhaite être entendue suite à la plainte déposée par M. Brahim Chnina et des déclarations par la fille de ce dernier afin de communiquer certains éléments. J'ai constaté la diffusion d'une vidéo sur les réseaux sociaux, à savoir Facebook et YouTube. Ces vidéos mettent en cause, et plus précisément diffament l'un des enseignants du collège à savoir M. Samuel Paty et le collège du Bois-d'Aulne.

[…]

Le nom du collège est clairement nommé par M. Brahim Chnina sur le message posté par cet individu. Mon collège reçoit des appels téléphoniques de personnes très virulentes et menaçantes. On reçoit des menaces téléphoniques dans lesquelles on laisse clairement entendre de s'en prendre physiquement à M. Paty et au collège si nous ne prenons pas des mesures disciplinaires à l'encontre de cet enseignant.

Suite aux faits nous avons accepté de recevoir les parents qui souhaitaient

nous rencontrer. Les entretiens se sont bien déroulés et les tensions se sont apaisées.

[…]

M. Brahim Chnina s'est présenté le 8 octobre 2020 en fin de matinée. Il était accompagné d'un homme qui m'a déclaré se nommer Abdelhakim Sefrioui. J'ai reçu ces personnes dans mon bureau afin d'apaiser encore une fois les tensions.

M. Chnina m'a rapporté les faits contenus dans la plainte en votre possession. Il a traité M. Paty de "voyou" en exigeant son renvoi.

Je lui ai expliqué que sa fille n'avait pas été exclue suite aux faits relatés dans sa plainte. Je ne savais pas encore que l'élève en question était absente la journée du 6 octobre 2020. Elle allait être exclue pour non-respect des adultes ainsi que pour les 12 heures de retenues qui n'avaient pas été effectuées. M. Chnina ne voulait rien entendre et se focalisait sur la caricature présentée du prophète. II restait inflexible.

L'homme qui l'accompagnait, à savoir M. Sefrioui, était encore plus virulent et m'a menacée de manifester devant le collège et l'inspection académique, et ce tant que M. Paty n'aurait pas été exclu de l'Éducation nationale. Je leur expliquais qu'une telle décision n'était pas de mon ressort.

J'ai également proposé à M. Chnina de rencontrer M. Paty en même temps que deux mères de famille d'élèves de classe de 4ème5 dans le but de donner des explications et d'apaiser les tensions. M. Chnina m'a déclaré qu'il ne rencontrerait pas M. Paty, qu'il considère comme "un voyou".

Je vous remets les documents suivants, à savoir :

1) La liste des caricatures présentées aux élèves par M. Paty.

2) Le message laissé sur les réseaux sociaux par M. Chnina.

3) Le lien sur Facebook afin de consulter le message de M. Brahim Chnina.

4) Le bulletin d'absence rédigé par la mère de Zora, prouvant son absence le 06/10/2020.

5) La fiche de l'élève où sont répertoriés les absences de Zora et ses problèmes disciplinaires.

6) L'exclusion temporaire de 2 jours de Zora qui n'a aucun rapport avec les faits relatés dans votre procédure.

Je dépose plainte à l'encontre de Zora Chnina et Brahim Chnina pour des faits de diffamation publique. »

Le major de police transmet dans la foulée ces deux plaintes à la justice dans le cadre d'un « avis parquet » et informe Audrey Fouillard de son intention de convoquer Brahim et Zora Chnina dès le lendemain, soit le mercredi 14 octobre. Une fois de retour au collège, la principale confirme le double dépôt de plainte à Pierre Seban, le DAASEN des Yvelines, ainsi qu'il le lui avait suggéré. Ce dernier en profite pour lui répondre qu'il est « préoccupé par le montage de la vidéo d'Abdelhakim Sefrioui qui fait désormais intervenir outre le père, sa fille et l'accompagnateur et témoigne par là d'une capacité inquiétante à construire un outil de communication viral vecteur de haine et susceptible de tomber entre n'importe quelles mains[98] ».

Plus tard dans la journée, à 18 h 18 exactement, Samuel Paty adresse un courriel à Audrey Fouillard dans lequel il qualifie les appels à manifester et les dénonciations calomnieuses de Brahim Chnina et Abdelhakim Sefrioui de « troubles à l'ordre public » :

« Madame la principale,
Je me permets de vous envoyer l'article du Code pénal sur le trouble à l'ordre public.
L'article 431-1 du Code pénal dispose : "Le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la liberté d'expression, du travail, d'association, de réunion ou de manifestation est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende."
À mon avis, le délit est constitué du fait de la vidéo et des menaces que reçoit l'établissement.
C'est un délit passible de prison. M. Chnina ne pourra plus s'abriter derrière son insolvabilité.
Cordialement,
M. Paty. »

À 21 h 14, Mme Fouillard lui répond : « Bonsoir monsieur Paty, merci pour cette précision. Attendons de voir. » Le lendemain, Samuel Paty se corrige dans un nouveau mail adressé à la proviseure à 8 h 04 :

« Bonjour,
Il s'agit d'une atteinte à la paix publique et non d'une atteinte à l'ordre public, qui est une autre notion. Je me mélange les pinceaux.
Bonne journée,
M. Paty. »

Pierre Seban, Audrey Fouillard et Samuel Paty sentent bien que le danger n'est pas écarté. D'autant que si les messages d'insulte et de menace à l'égard du collège sont moins nombreux, la principale reçoit encore deux mails faisant allusion à la polémique déclenchée par le cours de M. Paty. Le premier, titré « Attitude de Mr Paty », est envoyé à 20 h 55 le mardi 13 octobre par une maman d'une élève de troisième, scolarisée au collège du Bois-d'Aulne. Les trois destinataires de son message sont la FCPE et la PEEP du collège du Bois-d'Aulne, ainsi que l'adresse de contact du collège :

« Bonsoir,

Je vous adresse ce mail afin de savoir si une action est engagée suite à l'attitude discriminatoire de ce professeur et si l'inspection académique a été saisie.

En effet, je suis absolument scandalisée que dans un établissement public l'on puisse premièrement demander à des élèves leur confession et secondement que l'on demande aux élèves "musulmans" de quitter le cours. Cela semble être une atteinte flagrante au principe de laïcité et cela est inadmissible.

D'autre part, imposer l'image d'un homme nu à des élèves de 13 ans est également totalement inapproprié. Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause le débat sur la caricature mais bien du caractère vulgaire qui n'a pas sa place dans une salle de cours et qui a d'ailleurs également choqué les élèves "non-musulmans".

J'espère que cet incident grave ne sera pas minimisé par la hiérarchie car le risque de fracture est réel. Nos enfants sont sensibles à l'équité et quelle crédibilité aurons-nous en tant que parents ou en tant que personnel enseignant quand nous leur expliquerons qu'ils doivent respecter les principes de laïcité alors même que ces derniers sont bafoués impunément par un professeur ?

Dans l'attente de vos réponses,

Cordialement,

Une parent d'élève de 3ème5 »

Audrey Fouillard y répondra scrupuleusement le mercredi 14 octobre à 11 h 40 :

« Bonjour madame,

J'ai bien pris connaissance de votre mail. Voici la situation. Tout d'abord, il s'agit d'un fait

ponctuel et bref (quelques secondes sur plusieurs séquences) qui s'est produit lors d'un cours d'Éducation Morale et Civique. Ce cours a eu lieu en début de semaine dernière et a suscité de l'émotion auprès de quelques élèves.

Il s'agissait d'un cours sur la liberté de la presse et la liberté d'expression à la fin duquel le professeur a choisi de présenter quelques secondes une caricature pour illustrer ce qui avait pu être à l'origine des attentats de Charlie Hebdo. Dans le but de protéger les enfants qui auraient pu être choqués par cette caricature (et seulement dans ce but), il leur a été proposé de sortir quelques minutes, accompagnés d'un adulte dans une classe ou de détourner le regard quelques secondes dans l'autre. Il n'était pas question de stigmatiser qui que ce soit. Cela a été proposé à tous.

Sans vouloir froisser qui que ce soit, il s'est avéré qu'en proposant cette possibilité aux élèves, il a tout de même froissé. L'enseignant a reconnu sa maladresse dès le lendemain et nous avons l'un et l'autre répondu à l'ensemble des parents de la classe de 4ème5 qui souhaitaient revenir sur cette situation depuis mardi dernier afin de les rassurer.

D'autres ont également appelé pour nous affirmer leur soutien après avoir entendu la version de leurs enfants. J'ai tout de même demandé au professeur de reprendre avec la classe de 4ème5 jeudi en ma présence et celle de Mme Lesage, CPE, pour proposer un temps d'écoute aux élèves. Vendredi, nous avons reçu les deux mères qui souhaitaient échanger à ce sujet. Nous avons également repris cela avec l'inspecteur référent académique de la Laïcité.

Enfin, un message a été envoyé à tous les parents des deux classes concernées vendredi dernier via l'ENT. À ce jour, je n'ai eu aucun retour de leur part.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Cordialement,

Audrey Fouillard »

Enfin, un second mail parvient à 8 h 34 le mercredi 14 octobre sur la messagerie de la principale. C'est un mail anonyme d'un certain « Zorgagha » évoquant une « plainte à l'étude » contre le collège :

« Bonjour
Est-il vrai qu'un professeur de votre établissement a demandé à ses élèves "musulmans" de se signaler en levant la main ? Si cela est avéré il s'agit d'un élément gravissime qui nous rappelle un sombre moment de notre histoire où l'on faisait porter une étoile jaune aux enfants juifs… j'espère que vous saurez prendre les sanctions adéquates contre cet enseignant qui a enfreint son rôle de pédagogue.
Dans le cas contraire une plainte est à l'étude, et la justice républicaine devra trancher pour faire toute la lumière sur ce triste incident. Cordialement. »

Brahim Chnina, de son côté, continue son harcèlement. Il veut obtenir le renvoi de Samuel Paty, coûte que coûte. Le mardi 13, sur les conseils de la juriste du Collectif contre l'islamophobie (CCIF), il retourne au commissariat afin de faire changer la qualification juridique de sa plainte et faire préciser qu'il s'agissait de discrimination et non de « diffusion d'images pornographiques à un mineur », motif retenu initialement par les policiers dans sa plainte contre Samuel Paty. Le commissariat refuse toutefois de procéder à cette modification. Le père de Zora adresse un courriel au conseil départemental des Yvelines de la FCPE afin d'obtenir les coordonnées de représentants locaux de l'association des parents d'élèves. Sans succès : la FCPE ne donnera pas suite à son message. La PEEP, fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, saisie également, reste muette et décide de se mettre en retrait par rapport à cette affaire. Ces associations de parents d'élèves ont-elles compris à quel type d'agitateur elles ont affaire ou sont-elles simplement dans l'incapacité organisationnelle de donner suite à autant de sollicitations ? Difficile de le savoir.

Pas de quoi décourager Brahim Chnina en tout état de cause : le mercredi 14 octobre, l'homme relance la PEEP en demandant à nouveau les coordonnées des représentants des parents, des délégués et des professeurs du collège. Il indique qu'il veut organiser une réunion avec tous les parents de la classe de sa fille.

Convoqué ce même jour à 10 h 30 avec sa fille Zora au commissariat de Conflans, Brahim Chnina ne s'y présente pas[99]. Le brigadier major qui a pris la plainte rappelle le père de famille pour comprendre les raisons de sa non-présentation. Sans se dégonfler, il explique au téléphone que sa fille est souffrante et qu'il reviendra mais « avec un avocat ».

Pendant que le père de famille continue à se comporter en monsieur sans-gêne, Samuel Paty, lui, éprouve un angoissant sentiment de solitude. Certes, lundi et mardi, ses deux collègues l'ont déposé à son domicile, mais il sait qu'il ne pourra pas éternellement compter sur leur bonne volonté. Il retrouve son fils, Gabriel, le mercredi. À l'issue d'une journée où ils n'ont pas mis le nez dehors, et alors que celui-ci dort à présent, Samuel Paty effectue une recherche Google sur son propre nom et sur la polémique déclenchée par son cours. Il sait qu'il est menacé. Il cherche à savoir qui et

combien sont ceux qui veulent le faire payer. Le nombre de personnes qui ont vu à présent les vidéos de Brahim Chnina et d'Abdelhakim Sefrioui se compte en centaines de milliers. La simple lecture des commentaires qui les accompagnent permet à Samuel Paty de voir à quel point son nom cristallise la haine. Lui qui respecte la religion, les convictions ou la foi de chacun, comme des libertés fondamentales, est traité « d'islamophobe », de « raciste », de « mécréant » à longueur de messages… Avant de se coucher, il décide de mettre dans la poche la plus accessible de son sac à dos, un marteau pour se défendre en cas de besoin. Il se résout aussi, face à une éventuelle surveillance, à emprunter un nouvel itinéraire pour aller au collège, quitte à y ajouter deux cents mètres, ce qui n'est jamais arrivé depuis trois ans. Demain, il prendra également sa parka, capuche sur la tête, un masque chirurgical couvrant son visage, ce qui lui permettra d'être moins facile à identifier. Il espère que ces collègues vont pouvoir le raccompagner. Peut-être que demain, il récupérera enfin un bip de la grille d'entrée du parking de l'école et pourra prendre sa voiture. Il l'espère. On ne sait à quelle heure il finit par s'endormir.

---

95. Plainte contre X déposée le 6 avril 2022 par Me Virginie Le Roy, avocate de la famille Paty. Le procureur de la République a été saisi pour « des faits et omissions qui semblent caractériser un délit de non-assistance à personne en péril à l'égard de plusieurs agents du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Éducation nationale qui ont eu à connaître directement ou indirectement de la situation de Samuel Paty. »

96. « Mort de Samuel Paty : une suspecte a eu 1 166 contacts avec la mère d'un kamikaze du Bataclan », RTL, 15 octobre 2021.

97. « Enquête sur les événements survenus au collège du Bois-d'Aulne (Conflans-Sainte-Honorine) avant l'attentat du 16 octobre 2020 », rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), octobre 2020.

98. *Ibid*.

99. « D'une part, ma fille était en arrêt maladie [*sic*]. Elle n'était pas bien, elle était choquée. Et puis j'ai voulu y aller avec un avocat car je n'avais pas réussi à faire modifier la qualification de l'infraction lorsque je m'y suis présentée la seconde fois. » Voici comment Brahim Chnina se justifiera devant les policiers de la SDAT, lors de sa cinquième audition, le 19 octobre 2020.

10

« J’ai besoin d’une arme »

Jeudi 15 octobre, J − 1

Abdoullakh Anzorov s’est réveillé très tôt ce jeudi 15 octobre. Il n’est pas spécialement tombé du lit, c’est au contraire devenu une règle à laquelle il ne veut plus déroger. Tous les jours, il sort de son lit avant le lever du soleil pour faire sa prière, la première de la journée, la prière de *Salat du fajr*, appelée aussi *Soubh* ou « prière de l’aube ». Une prière en deux temps qui doit être exécutée avant les premières lueurs de l’aube. Dans le logement familial des Anzorov, niché rue Georges-Duhamel, dans le lotissement Peyresourde, à deux pas de la grande mosquée Assalam, il prend plaisir à pratiquer sa religion à la vue de tous. La prière se fait à haute voix, et Abdoullakh fait volontiers plus de bruit que nécessaire pour que ses frères prennent l’habitude de ce qu’il considère comme la pratique d’un bon islam. « Celui qui fait la salat des deux fraîcheurs entre au paradis », rappelle-t-il en citant ce hadith qui recommande au croyant cette prière pour satisfaire Allah.

Il n’est pas le seul à faire résonner la prière dans ce quartier qui compte environ deux cents ressortissants d’origine tchétchène. Parmi ses compatriotes, Abdoullakh est devenu, année après année, un des plus radicalisés. À l’approche de ses 18 ans, en 2019, il intensifie encore sa pratique de l’islam : il ne sort plus, ne boit plus d’alcool, n’écoute plus de musique, ne porte plus que des vêtements de couleur sombre et refuse la compagnie des filles, qu’il perçoit comme « des diables ». Pour se sentir un parfait croyant, à moins que ce ne soit un homme accompli, il va jusqu’à s’injecter des doses de dihydrotestostérone, un dérivé de la testostérone, afin de faire pousser sa barbe à la manière des salafistes. Quand ce n’est pas sa pilosité qui le dérange, c’est son lit qui ne lui convient pas. Un jour, il jette son matelas par la fenêtre de sa chambre afin de dormir à même le sol,

« comme un homme ». Sa mère commence à s'inquiéter, se demandera même devant les policiers de l'antiterrorisme si son fils « n'est pas devenu fou ». Et puis, il fréquente la mosquée El-Fath, située rue de la Forêt. Pas aussi grande que la mosquée Assalam, donc moins fréquentée.

Ce jeudi 15 octobre, ce candidat déclaré au djihad, que le renseignement territorial comme la DCRI ne voient pas grandir, s'est donné une « mission » et un plan pour la journée. Dire qu'il va le mettre en pratique avec la rigueur d'un militaire serait parfaitement exagéré et ridicule mais il y a clairement préméditation. La veille, dans l'après-midi, il a envoyé un message à Azim Epsirkhanov, 18 ans, pour le prévenir qu'il serait à Rouen à 7 heures ce jeudi, le lendemain matin donc, « pour un travail » et qu'il veut le voir. Azim n'étant pas très matinal, il lui demande de venir un peu plus tard dans la journée, ce qu'il refuse. « Si je dois venir le matin, c'est que c'est urgent », lui écrit-il sur le fil de leur conversation sur la messagerie privée Snapchat. Azim sait qu'il ne sert à rien d'insister et qu'il va devoir mettre son réveil. Il connaît bien Abdoullakh, ils sont amis d'enfance.

Azim Epsirkhanov est né le 13 janvier 2001 à Shelkovskaya, en Russie. Sa famille, d'origine tchétchène, est arrivée en France en 2010. Comme les Anzorov, les Epsirkhanov ont débarqué à Évreux en 2012. Au collège Pablo-Neruda en 2013, Azim est dans la même classe qu'Abdoullakh, la sixième B. Les deux garçons se lient rapidement d'amitié, ils ont en commun de ne pas se passionner pour les cours dispensés par leurs professeurs et vont devenir inséparables au fil des années. Chacun connaît l'histoire de la famille de l'autre. Azim a de l'admiration pour les Anzorov, qui se sont illustrés en Tchétchénie. Avant la répression des forces armées russes dans le Caucase, la famille Anzorov faisait partie des familles aisées de la région. Le grand-père, Shamsoudin, a bâti une petite fortune grâce à son entreprise spécialisée dans le BTP, qui travaille pour des chantiers allant de Chypre jusqu'à la Turquie[100]. À son apogée, l'entreprise Anzorov compte plus d'une cinquantaine d'employés, rien qu'à Moscou. Élève brillant, Abdouyezid, le fils de Shamsoudin, a rejoint l'entreprise familiale… jusqu'à ce que le Service fédéral de sécurité (FSB) russe confisque les biens des Anzorov, obligeant le grand-père à renoncer à travailler. Pendant la guerre, Abdouyezid Anzorov prend logiquement fait et

cause pour la résistance tchétchène aux Russes, et héberge des combattants indépendantistes. Rapidement dénoncé aux autorités de Moscou, il sera kidnappé et séquestré sept jours d'affilée avant d'être libéré. Un cauchemar pour le père d'Abdoullakh qui décide de fuir le Caucase en 2005 et embarque sa famille en Pologne. Déboutés du droit d'asile, les Anzorov sont contraints de regagner une première fois la Tchétchénie en 2007. Le retour ne se passe pas bien : la République est aux mains de Ramzan Kadyrov, qui se définit lui-même comme un « fidèle fantassin » de Vladimir Poutine, et impose un régime autoritaire ainsi qu'un climat de terreur sur son territoire. De nouveau, ce sera l'exil pour les Anzorov. Le grand-père charge des passeurs d'organiser la fuite de la famille, qui s'est élargie depuis avec la naissance d'Ayad (né en 2003 à Moscou) et Adam (né en 2007 à Grozny). En octobre 2008, ils gagnent clandestinement la France par camion. Abdoullakh vient tout juste d'avoir 6 ans. Dépossédés de leurs biens, les Anzorov vivent plusieurs années dans des hôtels de la banlieue parisienne. En avril 2012, la famille atterrit à Évreux, dans l'Eure, où plusieurs familles tchétchènes ont élu domicile. D'abord hébergés par l'association France Terre d'asile, ils se voient proposer en juillet 2016 un grand appartement dans une résidence sans charme, mais moderne, du quartier de la Madeleine. Ashab (né en 2008, à Courcouronnes), Ansar et Amir (des jumeaux nés en 2012, à Évreux) complètent la fratrie Anzorov. Shamsoudin Chabaevitch Anzorov, Oksana Doudarkaeva et Abdouyezid Anzorov obtiendront leur statut de réfugié après quatre ans de procédure, en 2011[101].

Tout cela, Azim a eu le temps de l'entendre. À l'adolescence, avec Abdoullakh, ils s'inscrivent dans la même salle de musculation d'Évreux, partagent leur passion pour le MMA et les sports de combat. Azim n'est pas un agneau, en 2019, il est condamné à cent cinq heures de travaux d'intérêt général pour avoir roulé sans permis. À la différence d'Abdoullakh, il ne se passionne pas pour la religion. Alors que ce dernier pratique de plus en plus et passe des heures en prières, Azim se reprend, décide de passer le permis de conduire, puis prépare un bac professionnel, s'inscrit à l'Institut de formation apprentissage (IFA) afin de décrocher une alternance pour son BTS dans le commerce. L'emménagement d'Azim à Rouen les éloigne

encore un peu. Pour autant, les deux amis continuent de prendre de leurs nouvelles via Snapchat et WhatsApp. Abdoullakh ne manque jamais une occasion de rappeler à son ami d'adolescence de faire ses prières et de se comporter en « bon musulman ».

Abdoullakh n'a pas eu besoin de lui préciser la raison exacte de sa venue, Azim est là pour accueillir son ami. Arrivé aux alentours de 8 heures, avec une heure de retard, Abdoullakh ne s'attarde pas en politesses, il n'est pas seul. Naïm Boudaoud, 18 ans, binational français et algérien, a réalisé le trajet au volant de sa Golf 7 blanche. Naïm est un ami plus récent d'Abdoullakh : ils se sont rencontrés voilà un peu plus d'un an à la salle de sport Basic Fit d'Évreux, et sont restés en contact depuis, *via* Snapchat notamment. Quand il arrive à Naïm de partager une vidéo de lui en train d'écouter de la musique en conduisant, ou encore une photo de lui avec sa copine, Anzorov le traite de « mécréant » et le sermonne par message privé. Le jeune Tchétchène lui adresse régulièrement des versets du Coran ou des appels à la prière, le dissuade de poursuivre ses études car « travailler pour l'État, c'est pas bien ». « Je préfère vivre comme un clochard et faire mes prières qu'étudier », lui lance-t-il un jour. Comme Azim, Naïm Boudaoud cherche une alternance dans le cadre de son BTS.

En réalité, le Franco-Algérien est une sorte d'ami « secret » pour Abdoullakh : les parents Anzorov refusent que leur fils fréquente des « Arabes », qu'ils assimilent à des « dealers » et des « fouteurs de merde »[102]. Naïm est nettement plus fluet que ses deux copains tchétchènes. Il n'est pas spécialement proche de son petit frère, aussi perçoit-il Abdoullakh et Azim comme des « grands frères ». Abdoullakh a d'ailleurs pris Naïm sous son aile et lui concocte des programmes de musculation afin qu'il s'étoffe un peu. Il est donc précisément 8 h 10 quand Azim rejoint Abdoullakh et Naïm à pied au niveau de la maison d'arrêt de Rouen. « Il se passe quoi ? » demande l'ami d'enfance d'Anzorov. Abdoullakh s'adresse à lui en tchétchène, une langue que ne comprend pas Naïm Boudaoud. « J'ai besoin d'une arme [*tapch* en tchétchène] », lui indique-t-il. « Je ne sais pas où en trouver. Pourquoi t'en as besoin ? », lui répond Azim, toujours dans la même langue.

« J'en ai besoin d'une chez moi en cas d'embrouille avec les Blacks », lui

aurait rétorqué Abdoullakh[103]. L'ami ne se montre pas plus curieux. Azim décide d'aller rendre visite à son cousin, un jeune homme dégarni et assez corpulent, âgé de 23 ans, qui habite la ville voisine de Canteleu. Abdoullakh et Naïm patientent dans la voiture pendant que leur ami prend le thé avec lui. Mais le cousin d'Azim n'a aucun tuyau à lui fournir : il ne connaît personne pouvant lui obtenir une arme à feu dans l'immédiat[104].

Vers 10 heures, les trois amis décident de se rendre dans une station de lavage, à proximité du Carrefour Market de Déville-lès-Rouen. Dans la voiture, ils écoutent des chants religieux islamiques (*nasheed*). Abdoullakh se montre particulièrement loquace : il traite Emmanuel Macron de « tafiole », raille Xi Jinping avec sa « tête de bébé », « même si au moins lui il se fait respecter ». À la station de lavage, Anzorov propose à Naïm de lui payer le nettoyage de sa voiture. Peu de temps après, c'est encore lui qui se charge de faire le plein, à l'Intermarché rive droite de Rouen, situé à côté du port de plaisance de la ville. De là, ils rejoignent ensuite Panorama XXL de Rouen, et se renseignent concernant l'attraction. Étonnant mélange des genres dans cette journée, entre quête d'arme à feu et visite d'agrément. L'hôtesse d'accueil leur indique que l'exposition du moment porte sur « les toiles de la cathédrale de Rouen ». Abdoullakh se rétracte aussitôt et tourne les talons. Azim et Naïm échangent un sourire complice : ils comprennent que le thème de la visite est peu compatible avec la foi rigoriste de leur ami, qu'ils surnomment « pour rigoler », « le djihadiste ».

La journée est ensoleillée. Azim se prend en photo avec Abdoullakh devant les quais de Seine, partage le cliché en story sur Snapchat, puis ce drôle d'équipage s'en va manger au McDonald's de l'avenue du Mont-Riboudet. La vidéosurveillance de l'établissement permet de dater leur arrivée à 11 h 28 exactement. Azim Epsirkhanov porte une paire de baskets noir et blanc, un bas de jogging noir, une doudoune à capuche bleue ainsi qu'un haut noir barré des lettres rouges « C. K. » (Calvin Klein). Un masque chirurgical couvre son visage. Abdoullakh Anzorov n'en porte pas ; il est habillé en noir des pieds à la tête : paire de chaussures semi-montantes, pantalon moulant, tee-shirt, doudoune à capuche et bonnet. Naïm Boudaoud arbore un style vestimentaire en tous points similaire à celui d'Abdoullakh. Les trois hommes ont l'air sereins et détendus, on devine qu'ils plaisantent entre eux. Seuls Naïm et Azim déjeunent,

Abdoullakh assurant « ne pas avoir faim ». À 11 h 55, ils quittent le fast-food et se dirigent en voiture vers le quai Ferdinand-de-Lesseps.

Vers 13 heures, Azim, qui a pris le volant depuis le début de la journée, décide de faire une visite rapide au domicile de sa petite amie. Il y reste une quinzaine de minutes. À son retour, Abdoullakh lui indique qu'il veut offrir un cadeau à son grand-père qui apprécie les couteaux (là encore, le prétexte est celui donné aux policiers de la SDAT). Après une brève recherche sur Google Maps, Azim localise une boutique spécialisée, la coutellerie Faget, située au 88 bis, rue de la République, en plein centre de Rouen. Les trois hommes restent quelques minutes à l'extérieur du magasin, s'attardent sur quelques modèles. Ils finissent par entrer dans la boutique. Les modèles en corne, en bois, avec des motifs travaillés n'intéressent pas Abdoullakh. Lui veut un couteau simple et fonctionnel. « Je veux ce que vous avez de plus aiguisé », demande-t-il à la vendeuse. Son choix se porte sur un couteau de la marque Morakniv, avec un manche noir et des extrémités kaki. La lame mesure 10,5 centimètres de long[105]. Il est court mais il a une bonne prise en main et n'est pas très onéreux. Anzorov règle en liquide la somme de 20,20 euros. À la demande d'Azim, la vendeuse emballe le couteau dans un paquet-cadeau.

De retour dans la voiture de Naïm, Azim voit dans le rétroviseur qu'Abdoullakh en train de sortir le couteau de son étui. « Mais pourquoi tu déballes le paquet-cadeau alors que je me suis fait chier à demander à la dame qu'elle l'emballe ? » l'interroge Azim. « Je voulais le tester pour voir s'il coupe bien, ça va il coupe bien », se contente de répondre Anzorov. Ce dernier relance ensuite son copain d'enfance sur la possibilité de se procurer une arme à feu. « Mais y a vraiment rien, même pour 800 euros ? » s'enquiert-il, de nouveau en tchétchène. Azim promet de se renseigner, mais Abdoullakh se montre pressant. « Il m'en faut un avant 17 heures », répète-t-il en boucle.

Devant l'insistance de son ami, Azim rappelle son cousin. Sans réponse. Une vingtaine de minutes plus tard, il lui répond sur Snapchat : « Je peux t'avoir un 6 mm, mais c'est vraiment tout petit. On peut se retrouver à 19 heures, quand je sors du boulot », lui dit-il. Trop tard pour Naïm Boudaoud qui doit rentrer à Évreux pour s'occuper de sa mère. Qu'à cela ne tienne, Azim promet de récupérer l'arme auprès de son cousin. Abdoullakh

lui confie 800 euros en petites coupures. Avant de se séparer, les trois amis se rendent à la grande mosquée de Canteleu pour la troisième prière de la journée, dite *Salat Asr*. Il est aux alentours de 14 h 30. Abdoullakh prie avec ferveur et récite ses incantations en arabe et à voix haute pendant une quinzaine de minutes.

Il est environ 16 heures, c'est le moment du retour. Azim chez lui. Il retrouve sa petite amie, puis récupère des CV qu'il doit déposer en ville. Naïm, de son côté, a repris le volant et raccompagne Abdoullakh place des Peupliers, à Netreville, un quartier d'Évreux situé à une petite trentaine de minutes à pied du domicile des Anzorov. Il est 17 heures. Les deux hommes se quittent sans un mot. Abdoullakh va se balader, gagner du temps, car il ne veut pas être vu par son père, à qui il fait croire qu'il travaille toute la journée. Quelques semaines plus tôt, Abdouyezid, voyant son fils décrocher scolairement, échouant même à son examen du permis de conduire, ne lui laisse pas le choix. Plutôt que de le voir traîner dans le quartier et participer à des « raids » contre « les Arabes » d'Évreux où les coups de barre de fer pleuvent, il lui a trouvé un travail où il est supposé occuper ses journées. Depuis septembre 2020, il est censé honorer un contrat de travail en CDD jusqu'au 17 décembre de la même année, pour un salaire d'environ 700 euros par mois. Mais Aboudallakh ne s'y rend jamais. Il feinte en cette fin d'après-midi, comme tous les autres jours de cette semaine. Il finit par rentrer au domicile familial vers 18 heures. De retour chez lui, Abdoullakh demande à Azim sur Snapchat s'il a pu récupérer le pistolet. « Le gars a eu un imprévu », répond-il. Faute d'arme à feu, Abdoullakh charge son ami de lui trouver un pistolet airsoft au plus vite. C'est un pistolet à air comprimé qui ressemble à s'y méprendre à une arme de poing mais qui n'a évidemment pas la même puissance et n'est pas létal. Abdoullakh tente de ne rien laisser transparaître, il parle juste de récupérer son argent dans son échange avec son ami. Huit cents euros, c'est une somme dont il a besoin.

Pendant qu'Anzorov cherche des armes à Rouen, Sandra Jacob, la conseillère technique sécurité (CTS) de la rectrice des Yvelines, recontacte le SDRT 78 afin d'obtenir un suivi de la situation. Le service de renseignement l'informe du double dépôt de plainte de Samuel Paty et d'Audrey Fouillard. Au lieu de chercher à en savoir plus, notamment sur la convocation non honorée de Brahim Chnina, qui ne s'est pas présenté au

commissariat, ou évaluer les dangers pour le collège et son enseignant, le policier se contente d'un lapidaire : « L'affaire est en cours », comme pour lui expliquer qu'il n'y a rien à faire de plus, ou que les choses ont repris un cours normal. On peut être frappé par l'évaluation défaillante de la situation, *a minima*, ou l'absence totale de jugement. De son côté, Pierre Seban, le DAASEN des Yvelines, reçoit un appel téléphonique du directeur des sécurités du préfet, Fabien Neyrat, qui lui demande à son tour un point d'étape sur la situation au collège du Bois-d'Aulne. Pierre Seban lui indique que toutes les démarches ont été accomplies au niveau du collège. Il poursuit en se disant tout de même préoccupé par l'ampleur prise par l'affaire depuis la diffusion des vidéos de Brahim Chnina et Abdelhakim Sefrioui. Le DAASEN recommande un suivi attentif de la situation par les services du ministère de l'Intérieur. Par SMS, le directeur des sécurités l'informe un peu plus tard qu'un signalement a été fait auprès de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) des Yvelines concernant le double dépôt de plainte du personnel du collège du Bois-d'Aulne. Chacun a donc l'impression d'avoir bien fait ce qu'il fallait, coché les cases, rempli les formulaires idoines… Mais qui protège *in fine* Samuel Paty et plus généralement le collège ?

De son côté, le professeur immatriculé 9161 selon sa carte professionnelle du collège du Bois-d'Aulne fait classe comme d'habitude. L'enseignant poursuit son cours sur la liberté d'expression, composé de plusieurs séquences. Il a demandé à ses élèves de quatrième 5 de réaliser un dessin qui illustre la liberté d'expression et ramassé leurs copies. Il annonce à la fin du cours à ses élèves qu'ils seront évalués à la rentrée sur l'ensemble du chapitre, un contrôle censé clore cette partie du programme. Nous sommes à la veille des vacances de la Toussaint, l'impatience en vue des congés est générale. Dans la voiture du collègue qui le raccompagne en fin d'après-midi, les deux hommes essaient de parler d'autre chose. Les propos restent convenus, comme le rituel du « à demain » en se quittant. Une heure après être arrivé chez lui, Samuel Paty doit ressortir. Jeanne lui a demandé par texto de « rapporter le doudou du petit » qu'il a oublié de mettre dans son sac. Il claque la porte et se rend donc chez elle. Coups d'œil de part et d'autre en sortant dans la rue. Il en a à peine pour trois minutes, aller-retour. Jeanne se souviendra devant les policiers que la dernière fois qu'elle a

entrevu Samuel, c'était « la veille des faits, à 18 h 30, il a passé le doudou de Gabriel par la fenêtre. Et là, il ne [lui] a rien dit de spécial ».

---

100. « Samuel Paty, ce fils que toute la nation pleure », *Paris Match*, 29 octobre 2020.

101. En 2010, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a remis en question le statut de réfugié de la famille Anzorov, jugeant le récit du père « stéréotypé ». La Cour nationale du droit d'asile a annulé ce refus l'année suivante.

102. « Je ne suis pas raciste, mais j'ai toujours enseigné à mes enfants que les musulmans tchétchènes sont différents des musulmans arabes. Je contrôlais régulièrement le téléphone de mes enfants pour voir leurs consultations Internet et les échanges de messages SMS ou MMS. Il y a six mois, mon fils a correspondu avec un arabe d'Évreux [Naïm Boudaoud], il le côtoyait à la salle de sport […] Il y a un mois, j'ai de nouveau trouvé des SMS et j'ai formellement interdit à mon fils de le fréquenter », déclare Abdouyezid Anzorov lors de sa première audition devant les policiers de la SDAT, le 17 octobre 2020.

103. Les dialogues entre les hommes et le détail de cette journée ont été extraits des auditions de Naïm Boudaoud et Azim Epsirkhanov devant les policiers de l'antiterrorisme. Les versions ont évolué entre le 17 et le 20 octobre 2020, mais la chronologie présentée coïncide parfaitement avec le bornage téléphonique relevé.

104. Lors de sa première audition en garde à vue, devant les policiers de la SDAT le 17 octobre 2020, Azim Epsirkhanov donne une version différente : il explique avoir rendu visite à son oncle à Canteleu afin de « récupérer des affaires et des vêtements ». Lors de sa sixième et dernière audition, le 20 octobre, il finira par avouer être allé chez son cousin afin de tenter de se procurer une arme à feu, sur la demande d'Abdoullakh. Il faut noter par ailleurs que les policiers auditionnent le cousin en tant que simple témoin le 20 octobre également, mais quelques heures avant les aveux d'Azim sur la recherche d'une arme à feu. Aucune question ne lui est par conséquent posée sur ce sujet.

105. En réalité, il ne s'agit pas de l'arme du crime (un couteau de type *santoku*, de la marque Laguiole Héritage, d'une longueur de 35 centimètres et d'une largeur de 4,5 centimètres laissé à proximité de la dépouille de Samuel Paty), mais du couteau retrouvé sur le corps d'Anzorov après sa neutralisation par les forces de l'ordre. Il a tenté de s'en servir pour blesser l'un des policiers intervenant.

11

« Au nom d'Allah, le miséricordieux »

Vendredi 16 octobre, jour J.

Encore dans son lit, Azim Epsirkhanov pianote sur son iPhone 11. Dans la zone de saisie du moteur de recherche, il tape : « BlaBlaCar Évreux-Rouen ». Treize minutes plus tard, nouvelle recherche : « Rouen-Conflans-Sainte-Honorine » puis « Rouen-Gare de Cergy » puis « Rouen-Évreux… » Azim a été réveillé ce vendredi 16 octobre par un coup de fil d'Abdoullakh. Il a laissé sonner le portable et a reçu le message suivant : « Naïm ne me répond pas, prends-moi un BlaBlaCar ». Avec des détails à suivre. Anzorov projette de récupérer ses 800 euros confiés la veille, et après sa venue à Rouen, il lui demande de réserver un BlaBlaCar ou un bus jusqu'à Conflans-Sainte-Honorine. Mais Azim fait chou blanc, comme son historique de recherche en attestera bientôt : impossible de trouver un covoiturage de Rouen jusqu'à Conflans-Sainte-Honorine. Le trajet « Rouen-Gare de Cergy » ne donne rien non plus.

Aux alentours de 7 h 40, Anzorov arrive à Rouen. Comme la veille, il est entièrement vêtu en noir. Dans son sac à dos, il a mis un tapis de prière et deux couteaux : le Morakniv acheté la veille à Rouen, et un autre, plus grand encore, un Laguiole Héritage de 35 centimètres de long. Les deux hommes se retrouvent à la station Esso, avenue Jean-Rondeaux, à cinq minutes à pied du domicile de la petite amie d'Azim. Ce dernier ne prend pas la peine de s'habiller et sort en pyjama. Il remet les 800 euros en liquide à son ami. À 8 h 13, Azim effectue une réservation BlaBlaCar pour un trajet Rouen-Évreux. Mais le chauffeur ne se présente pas au point de rendez-vous, place Joffre. Pas question de laisser son ami en rade, il décide d'accompagner Abdoullakh en tramway jusqu'à l'arrêt « Théâtre des Arts », situé à une vingtaine de minutes de leur position. De là, Anzorov pourra prendre un bus jusqu'à Évreux. Le prochain départ est prévu à 9 h 10. Le temps d'enfiler un pantalon. Ils discutent « de tout et de rien » (selon les

déclarations postérieures d'Azim) pendant cinquante minutes autour d'un petit déjeuner dans un café du centre-ville. Au moment de le quitter, Abdoullakh laisse un billet de 20 euros à Azim en échange du service rendu. Puis, dans un élan très inhabituel chez lui, il étreint en silence son ami d'enfance pendant quelques secondes.

À 10 heures du matin, Abdoullakh Anzorov est de retour à Évreux. Il est anxieux, énervé, car Naïm Boudaoud ne lui répond toujours pas, malgré ses appels incessants. Il téléphone à Azim et lui demande de contacter la mère de Naïm afin qu'elle le réveille. En se levant, ce dernier découvre une dizaine d'appels manqués sur sa messagerie. Azim lui a laissé un message sur Snapchat, en lui indiquant qu'Abdoullakh voulait le « soulever [le frapper] ». « T'es un homme mort, je vais t'étrangler », le menace Anzorov, sur le même réseau social. Ce dernier finit par avoir Naïm au téléphone :

« T'es où ?

— Ben, chez moi.

— Je suis à la station Total à côté de chez toi, amène-toi. »

Il est 11 h 30 quand Naïm Boudaoud et Abdoullakh Anzorov finissent par se retrouver. Celui-ci est toujours tendu. Il jette son sac sur la banquette arrière de la voiture de son ami, l'insulte et lui demande de le déposer à un magasin de paintball d'Évreux. Naïm s'exécute, Anzorov a clairement un ascendant sur lui. Comble de malchance pour les pieds nickelés, la boutique est fermée. Anzorov ne tient plus en place. « Dépose-moi dans le 7-7 ». Il arrache le téléphone des mains de Boudaoud et rentre lui-même une adresse dans le GPS[106]. Après une heure de route, à 12 h 30, les deux hommes arrivent dans la zone commerciale de Cergy, à Osny. Abdoullakh demande à Naïm de se garer devant le magasin de paintball Atomik Cergy[107]. Là-bas, Anzorov achète deux pistolets airsoft, des cartouches de gaz et des sacs de billes d'acier pour plus de 200 euros, payés en liquide. Il en garde un pour lui, un 4,5 mm en métal marron et noir, et offre le second à Naïm. « C'est ton cadeau avant que je meure », lui dit-il, hilare, en guise d'explication. Naïm ne pensera à aucun moment que son ami est sérieux, mais peut-on croire, malgré ses dénégations, qu'il ignore ce qu'Anzorov a en tête ? À 13 h 15, selon les relevés numériques, Anzorov prend le téléphone de Boudaoud et tape « collège du Bois-d'Aulne, Conflans-Sainte-Honorine » dans l'application Waze.

Vingt minutes plus tard, Naïm Boudaoud et Abdoullakh Anzorov sont dans la ville. Boudaoud reste sur place une petite dizaine de minutes, le temps de déposer son ami. Lorsqu'une voiture de police passe devant eux, toutes sirènes hurlantes, Anzorov panique. « Putain mais qu'est-ce qu'ils foutent ? Ils font chier ces flics », lâche-t-il. « Y a rien, pas la peine de stresser », le rassure Naïm. « Je l'ai déposé dans une allée pleine de belles maisons, ça m'a surpris et je me suis dit qu'il allait faire un cambriolage », dira Naïm Boudaoud plus tard en garde à vue pour sa défense.

Au moment de se quitter, Abdoullakh Anzorov donne 100 euros en petites coupures à son ami pour service rendu. Il est 13 h 39, Naïm Boudaoud a déposé Anzorov à moins d'une cinquantaine de mètres du collège du Bois-d'Aulne[108]. Les caméras de vidéosurveillance de l'établissement captent le passage de sa Golf blanche devant l'entrée principale du collège, rue du Bois-d'Aulne. Abdoullakh Anzorov porte un sac à dos en bandoulière. Un bonnet noir est enfoncé sur sa tête, un masque chirurgical bleu recouvre la moitié de son visage. Son image est nette sur les images des caméras de vidéosurveillance.

Une dizaine de minutes plus tard, Anzorov rappelle son ami : « T'es où ? Je me suis trompé d'adresse. » « Trop tard, je suis déjà parti », lui aurait répondu Naïm selon les explications qu'il donnera aux policiers de l'antiterrorisme. Ce sera le dernier échange entre les deux amis. Pour le reste, les balises de son téléphone vont confirmer que Naïm Boudaoud est bien de retour chez sa mère à 15 heures, dans le quartier Navarre d'Évreux[109].

À l'intérieur du collège, Samuel Paty fait cours. La fin de sa journée est programmée pour 16 h 45. L'enseignant sera alors en vacances pour quinze jours. D'habitude rasé de près, il arbore une barbe naissante. Ses collègues qui le croisent ce jour-là remarquent qu'il donne l'impression d'être « épuisé ». À 11 h 30, il déjeune dans la salle des professeurs avec plusieurs collègues, dont David et Jean-François, enseignant en mathématiques. À qui il demande s'il peut le raccompagner chez lui en voiture en fin de journée. Cette fois, la réponse est non. Jean-François lui aurait volontiers rendu service mais son emploi du temps est trop chargé. Pas plus de chance avec David. Samuel doit se débrouiller, et projette de rentrer à pied chez lui.

À la fin du repas, il propose à David une partie de ping-pong, pour se détendre, une table étant à disposition dans un coin de la salle des profs. Samuel Paty confie à son collègue d'histoire-géo sa « colère » envers Jeff et Sophie, ses deux collègues l'ayant publiquement désavoué par mail quelques jours plus tôt. Quoique « complètement dépassé par les réseaux sociaux », Samuel Paty apparaît alors plutôt « détendu », aux dires de David. Il confie être « globalement soutenu par l'ensemble des collègues » mais va jusqu'à reconnaître que son cours sur la liberté d'expression était peut-être « maladroit » au final. Le pense-t-il vraiment ? C'est davantage une façon de vouloir tourner enfin la page. Les deux hommes se quittent après une vingtaine de minutes, n'oubliant pas de se souhaiter l'un et l'autre de bonnes vacances. Samuel Paty est décidé à ne pas prolonger le plaisir de rester dans l'établissement, d'autant qu'il a rendez-vous à 18 heures pour un simple au Tennis Club. Il doit repasser chez lui avant pour se changer et enfiler sa tenue de sport. Le vendredi, il joue à chaque fois avec un adversaire différent. À la fin de chaque cours ce jour-là, il souhaite de « bonnes vacances » également à ses élèves.

Tandis que Samuel Paty enchaîne les cours, Abdoullakh Anzorov fait ses repérages devant le collège du Bois-d'Aulne, pendant plus d'une heure, entre 13 h 40 et 14 h 45. Sans prendre de précautions. Un témoin aperçoit « un homme en noir », qu'il identifiera plus tard comme étant le tueur de Samuel Paty, prier en pleine rue avec son tapis. Anzorov passe plusieurs fois devant la sortie du collège dans les deux sens de la rue du Bois-d'Aulne, observe le parking du personnel situé à droite de la grille principale de l'établissement. Le Tchétchène doit encore régler un problème de taille : il connaît l'identité du professeur ayant montré les caricatures de Mahomet, mais n'a aucune idée de ce à quoi il ressemble. Lorsqu'il aperçoit un collégien sortir de l'établissement à 14 h 46, selon les caméras de vidéo-surveillance, il l'interpelle : « Si tu me montres M. Paty, je te file 300 euros. » Mohamed, 14 ans, porte ce jour-là un haut noir, un jogging noir à bandes rouges Adidas et des chaussures noires. Un sac à dos gris est nonchalamment posé sur son épaule droite. L'adolescent, scolarisé en classe de quatrième 6 au collège du Bois-d'Aulne, accepte la proposition. Samuel Paty n'est pas le professeur d'histoire-géo de Mohamed, mais celui-ci le connaît car l'enseignant assure parfois les cours du soir auxquels il lui arrive d'assister.

Abdoullakh Anzorov donne 150 euros en billets de dix à l'adolescent. « Tu auras le reste quand tu m'auras montré M. Paty », lui promet-il. Pendant plus d'une heure, Mohamed reste en compagnie d'Anzorov, un peu à l'écart de la sortie du collège. « Je lui ai demandé pourquoi il fallait qu'on lui montre M. Paty, il a dit qu'il allait l'humilier, le forcer à s'excuser, il a dit qu'il allait le frapper et ensuite le forcer à s'excuser et qu'il filmerait, il a répété : "Je vais l'humilier" », s'est souvenu l'adolescent devant les policiers chargés de l'enquête en flagrance. Anzorov lui confie alors sa « haine » contre Samuel Paty, « qui a insulté le prophète ». « Wallah ça se fait pas ce qu'il a fait, ce sale bâtard ! Je vais venger le prophète »[110]. Un temps, il envisage même de « grimper dans l'établissement » pour retrouver l'enseignant[111].

Afin d'éviter d'être repéré par un équipage de la police municipale qui patrouille dans les alentours, Anzorov s'éloigne de quelques mètres et fait le pied de grue au niveau du petit terre-plein en gazon situé devant le collège. À Mohamed, il explique qu'il n'a pas ses papiers et qu'il veut éviter un contrôle de police. À 15 h 36, Mohamed, qui s'était éloigné, repasse devant la sortie principale du collège. Au même moment, Abdoullakh est en train de se prendre en photo. Le Tchétchène ne porte pas son bonnet et son masque chirurgical ne dissimule que le bas de son visage. Devant la grille du terrain de football qui jouxte le collège, il se prend en photo en train de réaliser le signe du *tawhid*, ce fameux index pointé vers le ciel censé représenter l'unicité divine, signe qui a été récupéré par les combattants de Daech. Un *selfie* qu'il poste ensuite dans le groupe Snapchat « Zbrr » réservé à ses amis.

À 15 h 50, la sonnerie du Bois-d'Aulne retentit. Plusieurs collégiens quittent le collège par la grille principale, dont Hicham, élève de troisième 7, Julien et Idriss, tous deux en troisième 5, ainsi qu'Elias, en troisième 4. C'est à ce moment précis que Mohamed retrouve ses camarades. L'adolescent est surexcité, il fait de grands gestes à ses amis et leur demande de venir le rejoindre. Mohamed sort alors la liasse de billets de 10 euros de la poche droite de son pantalon. « Regardez l'oseille », se vante-t-il. « Comment t'as eu cet argent ? » demandent les collégiens. « Un mec veut voir M. Paty pour le filmer en train de demander pardon pour la caricature du prophète », se souvient-il d'avoir expliqué[112]. Mohamed

montre du doigt « un mec en noir » qui reste un peu à l'écart de l'attroupement. L'adolescent explique à ses camarades qu'il suffit de désigner M. Paty à cet inconnu lorsqu'il sortira de l'établissement pour toucher la totalité de la somme. En attendant, il distribue des billets de 10 euros à ses copains.

Mohamed qui craint d'être repéré par les caméras de vidéosurveillance situées à l'extérieur du collège, demande à Hicham de lui prêter sa veste à carreaux rouge et noir et son bonnet. Vers 16 heures, la voiture de la police municipale de Conflans passe devant le collège. Anzorov est sur les nerfs. « Restez pas là ! » leur intime-t-il. Les adolescents se dispersent aussitôt.

Deux groupes se forment alors : Idriss, Hicham et Julien restent postés devant le collège, au niveau de l'arrêt de bus, afin de guetter l'arrivée de Samuel Paty, tandis qu'Elias, Mohamed et Anzorov se cachent derrière les maisons situées en face du collège, au croisement des rues Millepertuis et Passiflore. Les deux groupes d'adolescents ne se sont pas constitués au hasard : Elias, élève de troisième 4, a eu cours avec M. Paty le matin même, entre 10 h 30 et 11 h 30. Elias et Mohamed se cachent avec Anzorov car ils savent pertinemment que Samuel Paty serait susceptible de les reconnaître s'ils faisaient le guet devant le collège.

Mohamed et Elias ont des discussions avec Anzorov. Ce dernier répète qu'il veut « forcer » Paty à « s'excuser » et « l'humilier ». Il décline son identité et dit venir « d'Évreux ». « Si je tombe, je tombe, au moins j'aurais vengé le prophète », affirme-t-il à Elias qui l'interroge sur ses intentions. Les collégiens se doutent dès lors que ce ne sera pas une partie de plaisir pour le professeur, *a minima*. Loin d'être refroidis, ils donnent à Anzorov une description physique détaillée de Samuel Paty. « Jean bleu », « chemise rouge bordeaux presque rose », « calvitie » « pas très grand », énumèrent-ils. Plus déterminant encore, ils indiquent au Tchétchène l'itinéraire qu'emprunte habituellement l'enseignant pour rentrer chez lui. Leur palabre dure une trentaine de minutes. Le temps pour Mohamed d'appeler aussi Zora afin de rapporter à Anzorov le récit des cours de Paty. Mohamed connaît Zora depuis la maternelle et la décrit même comme une « sœur ». Zora est très amie avec la grande sœur de Mohamed. Les familles sont proches. Au téléphone, sur haut-parleur, Zora Chnina relate une nouvelle fois sa version mensongère du cours donné par l'enseignant. Anzorov fulmine et insulte l'enseignant pendant que la jeune fille déroule son

histoire falsifiée. À 16 h 21, Mohamed et Abdoullakh Anzorov font un partage de connexion pour que chacun ait la même qualité de réseau et pouvoir s'alerter *via* Snapchat, au cas où la voiture de police repasserait. À 16 h 40, Elias filme Mohamed montrant fièrement les billets donnés par Anzorov, ainsi que les billets tenus dans sa propre main.

À 16 h 45, la sonnerie de l'établissement retentit une nouvelle fois. Le premier groupe, composé d'Idriss, Hicham et Julien, s'assure que la voiture de la police municipale n'est pas dans les parages. À 16 h 51, Samuel Paty sort du collège par la grille verte du parking du personnel. L'enseignant porte une parka beige, un jean bleu, des chaussures blanches et un sac à dos clair. Les mains dans les poches de son jean, il a rabattu la capuche de sa parka sur sa tête et gardé le masque chirurgical avec lequel il a fait cours. Il remonte à présent la rue du Bois-d'Aulne en direction de son domicile, à Éragny.

Mohamed et Elias désignent l'enseignant. Abdoullakh Anzorov tient sa promesse et donne l'argent restant à Mohamed. Les deux groupes de collégiens se rejoignent. « C'est bon, partez maintenant », ordonne Anzorov. Les cinq adolescents se partagent le cash donné par l'islamiste. Trois autres adolescents, dont Ismail, élève de troisième 2 au collège du Bois-d'Aulne, et deux amis de Mohamed, se voient gratifiés également d'un petit billet. Ces derniers, absents des vidéos de surveillance, n'ont toutefois pas aidé Abdoullakh Anzorov à identifier Samuel Paty.

À 16 h 51, Anzorov passe à l'action et publie sur le groupe Snapchat « Zbrrr » une première vidéo « en direct » de cinq secondes dans laquelle il se filme en train de tenir son pistolet airsoft et son couteau : « Faites des douaas [des prières islamiques] pour moi, je vais passer des épreuves aujourd'hui et j'espère que grâce à l'aide d'Allah je vais réussir. » C'est alors qu'Anzorov arrive au niveau d'une élève de cinquième du collège du Bois-d'Aulne. Elle a emprunté la rue du Bois-d'Aulne en direction de son domicile. Elle est entre Samuel Paty, qui marche d'un bon pas, et Anzorov, qui le suit. Alors que la jeune fille marche dans les pas du professeur d'histoire-géo, elle est dépassée par l'homme vêtu de noir. Abdoullakh Anzorov se retourne vers elle : « Change de trottoir », lui ordonne-t-il. Avant de prendre peur, elle a le temps de voir qu'il a saisi de sa main droite le couteau glissé dans sa ceinture. Le Tchétchène court en direction de

Samuel Paty, son arme dissimulée dans le dos. La jeune fille est pétrifiée. Elle fait demi-tour, ne voit pas les premiers coups portés à l'enseignant, mais entend distinctement : « *Allah Akhbar* ! »

À l'angle de la rue du Buisson-Moineau et de la rue de la Haute-Borne, Abdoullakh Anzorov poignarde Samuel Paty à dix-sept reprises. L'enseignant est touché au niveau du cuir chevelu, de l'os occipital, de la pommette, de l'épaule droite (à trois reprises), du bras gauche (à trois reprises également), de l'avant-bras gauche, du pectoral droit, du visage et de l'abdomen, à deux reprises. Certaines plaies thoraciques et abdominales vont jusqu'à 18 centimètres de profondeur. Ses poumons, son foie, son rein droit et l'aorte sont perforés. L'une des plaies provoque une éviscération (sortie de l'intestin). L'enseignant meurt sous les coups. Il a également tiré une bille en métal avec son pistolet à air comprimé. Elle sera retrouvée enfoncée au niveau du menton, sous une plaie superficielle.

Mais Abdoullakh Anzorov n'en a pas fini. Alors que le corps de sa victime est face contre terre, il prend le couteau de type *santoku*, à la lame de 19 centimètres de long, et décapite l'enseignant au niveau de la deuxième vertèbre cervicale. Il pose la tête ensanglantée à 30 centimètres du corps et sort son téléphone pour la photographier. C'est à ce moment qu'il est surpris par un professeur d'EPS au collège du Bois-d'Aulne. Passant en voiture, il s'arrête à proximité de la scène de crime. L'enseignant pense d'abord à un accident de la route quand il aperçoit Anzorov agenouillé sur la dépouille de Samuel Paty. Il sort de sa voiture : « Qu'est-ce qui s'est passé ? », demande-t-il. « Il a insulté le prophète Mahomet », lui répond impassible Anzorov. Le professeur d'EPS prend conscience du danger, il recule de plusieurs mètres, remonte dans sa voiture et repart aussi sec en direction du collège.

Abdoullakh Anzorov peut à présent prendre sa photo. Il est 16 h 55 quand il poste son message de revendication sur Twitter, message qu'il a préenregistré plus tôt dans la journée sur son téléphone pour être sûr de ne rien oublier : « Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. De Abdullah, le Serviteur d'Allah, À marcon [*sic*], le dirigeant des infidèles, j'ai exécuté un de tes chiens de l'enfer qui a osé rabaisser Muhammad –, calme ses semblables avant qu'on ne vous inflige un dur châtiment… »

Il n'en a pas fini avec la publicité de son crime. La tête de Samuel Paty est

un trophée, Anzorov est fier d'envoyer la photo également à un certain @dnevnik_71 sur Instagram, accompagné d'un message de revendication, cette fois improvisé, en audio, en russe et en arabe : « J'ai décapité le prof. Là, je vais faire le djihad en France. Mes frères, que la paix soit sur vous, ainsi que la miséricorde d'Allah et ses bénédictions. J'ai vengé le prophète Mohammed, que les bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que la paix. C'est ce professeur qui a montré le prophète Mohammed, que les bénédictions d'Allah soient sur lui ainsi que la paix. Il l'a montré de façon offensante. »

Le destinataire en est Faruq Shami (« Faruq le Syrien »), de son vrai nom Farrukh Fayzimatov, un Tadjik russophone, né en 1996, qui vit à Idlib, en Syrie. L'homme est connu des services de renseignement américains comme le recruteur et le propagandiste en chef du groupe djihadiste Hayat Tahrir al-Sham (HTS), affilié à Al-Qaïda jusqu'en 2017. Ce réseau est particulièrement puissant dans la province rebelle d'Idlib. Fayzimatov, très actif sur les réseaux sociaux (Telegram, Instagram, Twitter, Facebook), se fait parfois passer pour un journaliste indépendant, ce qui lui permet de publier des interviews de combattants djihadistes en lutte contre le régime de Bachar al-Assad.

Les enquêteurs de la SDAT vont travailler sur l'hypothèse que Faruq Shami soit le donneur d'ordre d'Anzorov. Ils découvrent ainsi que le mystérieux Faruq le Syrien est également l'auteur d'une vidéo live sur Instagram, publiée le 13 septembre 2020, dans laquelle il s'adresse en russe à ses abonnés, parmi lesquels Abdoullakh Anzorov, qu'il exhorte clairement à se venger de *Charlie* : « Moi, Faruq Shami, des terres bénies Chaula, je te le dis à toi. Tu as un délai d'un mois. Si rien ne se passe avec eux, *Charlie Hebdo*, et si personne des gens de Kadyrov [Ramzan Kadyrov, président de la république de Tchétchénie] ne crie là-bas "*Akhmad-Sila*" ["Akhmad est la force", slogan placé sur l'arc à l'entrée de la ville de Grozny en référence au père de Kadyrov, ex-président tchétchène], tu seras parmi les derniers des crétins. Rappelle-toi de ces paroles. »

Une invitation directe et claire au passage à l'acte. Anzorov répond-il à ce commanditaire ? Les policiers de l'antiterrorisme essaieront d'établir un lien de cause à effet, sans succès. Les deux hommes se suivent sur les réseaux sociaux, se lisent, correspondent par messages privés, pour autant l'un ne commande pas à l'autre et aucune preuve numérique ne l'établit. Il

convient plutôt, dans le cas présent, de parler d'un « djihadisme d'ambiance », un djihadisme où le travail de « chauffe » des uns et des autres finit par décider les plus influençables de passer à l'action.

Abdoullakh Anzorov enverra le même message avec la photo à un autre compte Instagram qu'il suit @12.7x108. L'identité de la personne qui se cache derrière ce compte n'a toujours pas été établie avec certitude. Il s'agit vraisemblablement d'un islamiste russophone, localisé à Idlib également. C'est d'ailleurs à ce compte qu'Anzorov a parlé de ses envies de rejoindre la Syrie, un mois plus tôt, sans succès.

À 16 h 59, il poste sur son groupe Snapchat « Zbrrr » la photo de Samuel Paty décapité, suivi d'un message vocal dans lequel il exulte : « Ouais c'est moi qui l'a buté, ah là là ». Pendant qu'il est affairé à publier ses posts sur les réseaux sociaux, il ne s'est pas aperçu que des automobilistes l'ont remarqué. Il n'a pas cherché à fuir. Il est encore accroupi, tout à son ivresse de bientôt connaître la gloire frelatée du martyre.

Dans quelques secondes, la première patrouille de police municipale sera là.

---

106. Au cours de sa cinquième audition devant les policiers de la SDAT, le 18 octobre 2020, Naïm Boudaoud explique avoir envoyé furtivement des textos à sa mère au cours de son trajet avec Abdoullakh Anzorov. Celle-ci devait prétexter une panne de voiture afin que son fils vienne la chercher en urgence. Naïm Boudaoud indique qu'Anzorov aurait alors appelé directement Azim Epsirkhanov afin qu'il vienne en aide à la mère de son ami. Cette version est confirmée par la mère de Naïm, Fouzia Nouicer, en audition en qualité de témoin le 18 octobre 2020. « C'est notre code. Il ne sait pas dire non, donc je sers un peu d'excuses [*sic*] », explique la mère de famille aux policiers de la SDAT.

107. Le téléphone de Brahim Chnina a borné dans le secteur du magasin Atomik Cergy ce vendredi 16 octobre, au moment où Anzorov et Boudaoud achètent les pistolets airsoft. Interrogé à ce sujet au cours de sa sixième audition, le 20 octobre, Brahim Chnina explique qu'il travaillait alors à Vauréal, à environ cinq kilomètres du magasin en question.

108. Lors de sa sixième audition, il rapporte qu'Anzorov lui a dit vouloir acheter un pistolet airsoft afin de régler une « embrouille avec un mec à Mantes-la-Jolie ». De même qu'Azim Epsirkhanov, Naïm Boudaoud assure n'avoir jamais rien su des intentions réelles de son ami.

109. Lors de sa garde à vue, Naïm Boudaoud dit avoir été informé de l'attentat par un appel téléphonique de sa mère alors qu'il rentrait d'un dîner au restaurant avec sa petite amie, vers 21 heures le soir même. Il reçoit dans la foulée un appel d'Azim Epsirkhanov. « Abdoullakh a fait une dinguerie », lui dit-il, affolé. « Je sentais depuis hier [jeudi 15 octobre] qu'il y avait un truc », lui confie alors Naïm. Plus tard dans la soirée, sous la pression de leurs parents respectifs, Naïm Boudaoud et Azim Epsirkhanov se présentent spontanément au commissariat de police d'Évreux accompagnés de la mère de Naïm, Fouzia Nouicer. Le 21 octobre, les deux hommes seront mis en examen pour « complicité d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste » et écroués.

110. Ces propos tenus par Abdoullakh Anzorov sont rapportés par les témoignages de Mohamed et

Elias dans leurs auditions respectives, dont la première, le 20 octobre 2020.

111. Deuxième audition de Mohamed devant les policiers de la SDAT, le 18 octobre 2020. « Il m'a dit qu'il ne voyait pas M. Paty, il allait revenir par la suite après la rentrée », ajoute Mohamed.

112. Lors de sa deuxième audition devant les policiers de la SDAT, le 18 octobre 2020 à 11 h 25, Mohamed reconnaît avoir deviné les intentions réelles d'Abdoullakh Anzorov : « Je pense qu'il n'allait pas uniquement le prendre en vidéo mais aussi le frapper ou le tuer. Je me doutais qu'il allait faire une grosse connerie car on ne propose pas une grosse somme d'argent comme cela. J'avais rien contre M. Paty, c'est juste qu'en voyant cette somme d'argent, bah je sais pas ce qu'il s'est passé. J'ai accepté. » À la question : « Tu t'en moquais des conséquences en fait ? » Mohamed répond : « Oui. » Toutefois, lors de sa troisième et dernière audition, le 18 octobre à 18 h 30, l'adolescent se rétracte : « En fait je n'ai pas pensé loin sur ce qu'il allait faire. Moi je croyais qu'il allait juste se battre ou un truc comme ça. Moi j'ai juste repris ce que vous disiez car je voulais rentrer vite chez moi [c'est-à-dire retrouver sa famille après sa garde à vue]. »

Que sont-ils devenus ?

Octobre 2020-février 2023

À Conflans-Sainte-Honorine et à Éragny, en cet hiver à la fois glacial et tiède de la fin d'année 2022, soit seulement deux ans après le drame, les traces du souvenir de Samuel Paty sont rares. Devant le collège du Bois-d'Aulne, il n'existe aucun signe extérieur du passage du professeur : ni photo ni plaque commémorative. Le collège a néanmoins enfin obtenu le budget pour l'installation d'une grille verte de sécurité qui sépare le parking de l'entrée vitrée du collège. Un buste en bronze de Samuel Paty, réalisé en souvenir par la sculptrice jurassienne Nacéra Kainou, en étroite collaboration avec la famille du défunt, devait trouver place au sein de l'établissement, mais celui-ci dort toujours dans un atelier parisien[113].

Le rectorat, sous la pression des parents d'élèves, a décidé de suspendre les travaux. Quant à la proposition formulée par le conseil départemental des Yvelines de rebaptiser le collège « Samuel-Paty », elle a également été mise en suspens.

À l'intérieur du collège du Bois-d'Aulne, la moitié des enseignants en poste en septembre 2020 a quitté l'établissement. Les uns ont demandé leur mutation, les autres ont même quitté l'enseignement national.

Au niveau du 41, rue Buisson Moineau, à Éragny-sur-Oise, lieu où a été assassiné Samuel Paty, seules des fleurs fanées et une feuille A4 portant la mention « JE SUIS PROF » glissée dans une pochette transparente rendent hommage à l'enseignant. Quelques centaines de mètres plus loin, une fresque urbaine bariolée a été réalisée sur les murs extérieurs du gymnase de la Butte, situé à quelques pas du domicile de l'enseignant. Il jouait au tennis juste en face. Réalisée par le graffeur Alexandre Sarrat, la fresque, inaugurée le 16 octobre 2021 par les officiels de la ville, représente de grandes figures de l'instruction : Jules Ferry, Maria Montessori, Jean Macé. Une Marianne bâillonnée, d'un goût douteux, où les mots « Dessiner », « Laïcité », « Censure », « Peur », « Contrôle », « Tolérance », « Liberté »

ne sont même pas hiérarchisés. La plaque commémorative rend hommage à « SAMUEL PATY, ÉRAGNIEN ET ENSEIGNANT À CONFLANS-SAINTE-HONORINE, ASSASSINÉ LE 16 OCTOBRE 2020 » mais se garde de dire par qui il a été assassiné, le qualificatif « terroriste islamiste » n'y figure pas.

Samuel Paty a eu droit à des funérailles nationales le 21 octobre 2020. Devant environ quatre cents invités à l'intérieur de la cour pavée de la Sorbonne, et une centaine d'autres massés devant l'édifice sous un écran géant, l'ami de jeunesse de Samuel Paty, Christophe Capuano, prend la parole : « Nous te saluons, camarade, nous, tes amis, tes frères et sœurs de classe préparatoire, de l'université ». Puis l'historien lit le texte « Aux instituteurs et institutrices » de Jean Jaurès : « "Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie. Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire, à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits elle leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin, ils seront hommes, et il faut qu'ils aient une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent quelle est la racine de nos misères : l'égoïsme aux formes multiples ; quel est le principe de notre grandeur : la fermeté unie à la tendresse." Adieu Samuel[114] ! »

L'arrivée du cercueil se fait sur la chanson *One* de U2, le groupe préféré de l'enseignant, dont les paroles résonnent dans la cour d'honneur de la Sorbonne :

« *One love, one blood*
One life, you got to do what you should
One life, with each other
Sisters, brothers
One life but we're not the same
We get to carry each other, carry each other
One.
One[115]. »

Au cours de son allocution, Emmanuel Macron décrit un « chercheur en pédagogie », un « héros tranquille » qui « aimait passionnément enseigner ».

« Samuel Paty incarnait au fond le professeur dont rêvait Jaurès dans cette lettre aux instituteurs qui vient d'être lue : "la fermeté unie à la tendresse". Celui qui montre la grandeur de la pensée, enseigne le respect, donne à voir ce qu'est la civilisation. Celui qui s'était donné pour tâche de "faire des républicains" […] "Faire des républicains", c'était le combat de Samuel Paty. »

« Nous défendrons la liberté que vous enseigniez si bien et nous porterons haut la laïcité. Nous ne renoncerons pas aux caricatures, aux dessins, même si d'autres reculent. Nous offrirons toutes les chances que la République doit à toute sa jeunesse sans discrimination aucune. Nous continuerons, professeur », poursuit Emmanuel Macron.

Le président de la République remet la Légion d'honneur à titre posthume au professeur d'histoire-géo du collège du Bois-d'Aulne. La cérémonie s'achève sur une symphonie de Mozart, avec la devise républicaine *Liberté, Égalité, Fraternité* projetée sur le frontispice.

La conclusion du discours d'Emmanuel Macron, qui fait suite à celui sur le séparatisme islamiste, provoquera dans les jours et les semaines suivants une vague de manifestations anti-françaises dans plusieurs pays à majorité musulmane. Au Pakistan, en Afghanistan, en Indonésie, au Bangladesh et en Malaisie notamment, des foules brûlent ou foulent au pied des drapeaux français et des portraits à l'effigie d'Emmanuel Macron. La ministre pakistanaise des Droits de l'homme, Shireen Mazari, va jusqu'à affirmer que le président français « fait aux musulmans ce que les nazis infligeaient aux juifs ». « Les musulmans ont le droit d'être en colère et de tuer des millions de Français pour les massacres du passé », tweete fin octobre l'ancien Premier ministre malais Mahathir bin Mohamad. Le président turc Recep Tayyip Erdoğan s'interroge de son côté sur la « santé mentale » d'Emmanuel Macron et appelle au boycott des produits français dans son pays.

Après la cérémonie à la cour d'honneur de la Sorbonne, le cercueil de Samuel Paty a été incinéré et ses cendres transférées au colombarium de Moulins.

Au moment où je termine ce livre, chaque semaine une salle de classe,

une salle municipale ou un nouveau bâtiment est baptisé ou rebaptisé au nom du professeur. Le décompte exact est difficile à tenir. Une école, un collège et un lycée ont déjà été inaugurés, mais les salles de classe, salles municipales, et les squares ou rue Samuel-Paty sont beaucoup plus nombreux. Ainsi à Aulnoye-Aymeries, Besançon, Béziers, Blaye, Bordeaux, Bourges, Châtenoy, Dijon, Drancy, Paris, Rosny-sous-Bois, Saint-Nazaire, Saint-Quentin, Sebourg, Talence, Toulouse, Trappes, Vendres, et tant d'autres… comme ce « prix Samuel-Paty pour la liberté d'expression » créé en 2022.

Jean et Bernadette Paty, les parents de Samuel, vivent toujours à Moulins, dans l'Allier. La santé de Jean et le chagrin infini ne leur permettent plus de voyager. Le couple se rend tous les jours au cimetière de la ville, où se trouvent les cendres de leur fils aîné. Ils ont conservé la chambre de leur fils en l'état chez eux, avec les posters de ses groupes de rock préférés et les livres de La Pléiade qu'il chérissait. Jean y entre souvent pour se recueillir, les larmes lui viennent, coulent silencieusement le long de son visage. Leur chagrin ne pourra jamais être réparé. Le 7 mai 2022, Jean et Bernadette Paty ont été invités à la cérémonie d'investiture d'Emmanuel Macron, qui les a longuement étreints à cette occasion. Le président de la République maintient un lien régulier avec eux, prend des nouvelles, ce qui représente beaucoup à leurs yeux.

Gaëlle Paty, la plus âgée des deux sœurs de Samuel, tient toujours une librairie dans le Gers avec son mari. Le mémoire de recherche de son frère, *Le Noir. Société et symbolique (1815-1995)*, publié par les Presses universitaires de Lyon en septembre 2021, est toujours placé en évidence dans sa librairie. « Quand je lis ce mémoire, c'est le seul moment où je retrouve mon frère », confiera-t-elle dans un entretien donné au journal *La Croix* le 10 octobre 2021.

Mickaëlle Paty est toujours infirmière-anesthésiste près de Nice. La plus jeune sœur de Samuel, se bat avec une détermination sans faille pour connaître la vérité, toutes les vérités, sur la chaîne de responsabilité qui a conduit à l'assassinat de son frère. Bouleversée par le drame mais énergique et confiante dans la Justice, elle ne souhaite pas s'épancher sur son combat

dans les médias. Elle parcourt la France pour inaugurer des collèges, des lycées ou des écoles maternelles « Samuel Paty ». La mère de famille de 44 ans a rendu un vibrant hommage à son frère dans un discours prononcé à la Sorbonne, le 15 octobre 2022, à l'occasion de la remise du premier prix Samuel-Paty, dont le thème était : « Sommes-nous toujours libres de nous exprimer ? », en présence du nouveau ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye :

« Enseigner, c'est expliquer, et non se taire. En attendant le devoir de vérité, je viens ici reprendre son cours pour assurer un dernier devoir : celui de lui rendre son honneur. […] Je dédie ce discours à toutes les personnes mortes, blessées, torturées ou incarcérées dans le monde pour avoir osé s'exprimer et je le fais pour faire comprendre qu'on ne met pas un "Oui, mais…" après le mot décapitation, en France on met un point. […] » Une sortie du silence remarquée qui en appelle d'autres, aux moments qu'elle jugera opportuns.

Le 6 avril 2022, dix membres de la famille Paty, dont les parents de Samuel et ses deux sœurs, ont porté plainte pour « non-assistance à personne en péril » à l'égard de « plusieurs agents du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Éducation nationale qui ont eu à connaître directement ou indirectement de la situation de Samuel Paty » et confié leur défense à Me Virginie Le Roy.

Me Virginie Le Roy, également avocate des victimes de l'attentat de Nice, est décidée à faire toute la lumière dans le dossier Paty. « Des fautes ont été commises tant du côté de l'Éducation nationale que du côté du ministère de l'Intérieur, sans lesquelles Samuel Paty aurait pu être sauvé », explique-t-elle. Depuis la remise du rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), en décembre 2020, elle a pu observer les failles et les manquements de celui-ci. Pour la constitution de sa plainte, Me Virginie Le Roy a eu accès à des échanges essentiels de courriels entre l'académie (DAASEN, DSDEN 78, référent académique laïcité) et les services départementaux de renseignement territoriaux (SDRT 78) qui établissent que les troubles traversés par le collège n'ont pas été pris avec assez de sérieux. L'avocate est toutefois persuadée que l'affaire Paty est remontée jusqu'à l'Élysée, et ce dès le lundi 12 octobre 2020, soit cinq jours avant l'attentat.

Elle poursuit sa recherche de notes confidentielles adressées par les renseignements territoriaux, faisant suite aux directives de l'Élysée visant à lui transmettre les informations sur les incidents dans les établissements scolaires liés aux cours sur la laïcité, la liberté de pensée et d'expression, le droit au blasphème. Me Virginie Le Roy ne voit pas comment les incidents au collège du Bois-d'Aulne pourraient être passés au travers de cette directive et demande la déclassification de tous les documents liés à l'affaire Paty. Sans succès pour l'instant. À la suite de la plainte de la famille Paty contre l'administration, une enquête a été ouverte à Paris en avril 2022 pour « omission de porter secours ». L'affaire est en cours.

Jeanne, l'ex-compagne de Samuel Paty, est toujours professeure agrégée d'espagnol. Conformément à l'engagement pris par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, quelques jours après l'attentat, Gabriel, 7 ans désormais, a été fait pupille de la nation le 15 décembre 2020[116].

Elle s'est constituée partie civile au nom de son fils, dès le 18 octobre 2020. C'est Me Francis Szpiner qui assure sa défense et le moins que l'on puisse écrire est qu'il ne partage rien des convictions de sa consœur. Le 6 avril 2022, il exprime sur Twitter la position de Jeanne : « L'ancienne compagne et mère du fils de Samuel Paty a appris avec surprise le dépôt d'une plainte contre X pour "non-empêchement de crime", procédure à laquelle elle n'entend pas s'associer. Elle considère que seule l'idéologie salafiste est responsable de la mort de Samuel Paty et que l'État l'a toujours soutenue, elle et son fils. »

Audrey Fouillard, la directrice du collège du Bois-d'Aulne, pour avoir traversé ce traumatisme, cherché à protéger son établissement, respecter les procédures, et accessoirement refusé toute publicité et polémique, s'est vu attribuer la Légion d'honneur, au grade de chevalier, le 13 juillet 2021. La principale a depuis été mutée et s'est constituée partie civile auprès du juge d'instruction Richard Foltzer, chargé de la poursuite des auteurs et des complices ayant conduit à l'assassinat de Samuel Paty. Elle est défendue par l'avocat amiénois Me Francis Lec. Son mari, **Laurent Fouillard**, proviseur de la cité scolaire Le Corbusier à Poissy au moment des faits, a

été promu délégué régional au numérique éducatif (DRANE) de la région académique Île-de-France et délégué au numérique (DAN) de l'académie de Versailles en mars 2022.

Sandra Jacob, la conseillère technique sécurité du rectorat de Versailles, a également été décorée de la Légion d'honneur. Cette fonctionnaire de police, détachée à l'Éducation nationale, donne aujourd'hui des formations sur la prévention des attentats en milieu scolaire. Elle réalise des « kits de protection fonctionnelle » pour les agents de l'État, protection fonctionnelle dont Samuel Paty n'aura pourtant pas bénéficié en dépit des menaces qui pesaient sur lui.

Emmanuel Roy, le référent académique laïcité, a lui aussi été décoré de la Légion d'honneur. Ce titulaire d'une maîtrise de droit public est maintenant inspecteur académique, inspecteur pédagogique régional (IA-IPR-EVS) pour le Val-d'Oise, une des plus hautes fonctions de l'Éducation nationale.

Luc Pham, le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) des Yvelines, a été également promu, deux fois. D'abord nommé en juin 2022 conseiller en charge des valeurs de la République, des grands enjeux de société et de l'outre-mer auprès du cabinet du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, il a rejoint en janvier 2023 Matignon, comme conseiller technique Éducation et Jeunesse de la Première ministre, Élisabeth Borne.

Pierre Seban, le directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale (DAASEN) des Yvelines, a été également promu et nommé conseiller spécial du directeur de l'encadrement de l'Éducation nationale en novembre 2020, soit quelques semaines après l'assassinat de Samuel Paty.

Jean-Michel Blanquer a perdu son poste de ministre de l'Éducation nationale en 2022 et a été remplacé par Pap Ndiaye. Défait aux élections législatives en juin 2022, il a été annoncé, dans un article de Mediapart, prochainement de retour comme professeur à l'université d'Assas. Aux dernières nouvelles, il n'avait toujours pas retrouvé d'affectation.

Le juge Richard Foltzer, après deux ans d'un travail méticuleux, a clos son instruction en septembre 2022. Ce petit homme discret, volontaire, blanchi sous le harnais après dix ans de bons et loyaux services au parquet antiterroriste, a été muté en qualité de doyen des juges d'instruction au tribunal de Nanterre. Les investigations sont désormais closes concernant l'enquête principale sur l'assassinat de Samuel Paty. Quatorze personnes au total sont mises en examen. Les réquisitions ont été rendues en janvier 2023. L'ordonnance définitive de renvoi interviendra entre avril et mai 2023. De nombreux mineurs étant impliqués, le procès pourrait avoir lieu à huis clos, à l'automne 2023, au grand mécontentement de la famille Paty qui réclame un procès public.

Brahim Chnina a été mis en examen pour « complicité d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste » et écroué. L'homme, qui bénéficie de la présomption d'innocence, est en détention depuis son interpellation. Au cours de ses différentes auditions, le père de famille n'a jamais voulu croire une autre version que celle mensongère de sa fille, Zora. Il a précisé être un père de famille qui n'a rien à voir avec un terroriste et que s'il connaissait un « terroriste, il le dénoncerait », avant de présenter des excuses à de nombreuses reprises et ses regrets si ses « messages ou vidéos sont à l'origine de la mort de monsieur Paty ».

Toutes ses demandes de remise en liberté ont été rejetées. Dans une expertise psychologique réalisée les 31 mai 2021 et 10 mars 2022, il est décrit comme « une personne égocentrée, fière, fuyante, quelque peu méfiante, se montrant tantôt victime, tantôt responsable, mais aussi parfois cynique. Il nie ainsi les faits, tout en les reconnaissant, avec autant de sérieux que de désinvolture. » Une contre-expertise demandée par ses avocats ne modifie pas les premières conclusions.

Zora, la fille de Brahim, a, au cours de son audition le 18 octobre 2020, déclaré avoir « pleuré » en apprenant la mort de son professeur d'histoire-géographie. « Parce que je me suis mise à sa place, en me disant que s'il avait des enfants ça serait dur. Que s'il avait prévu des vacances en famille… » L'adolescente à l'origine de l'engrenage fatal jure ne pas avoir su que Mohamed, son camarade de collège, était en compagnie du terroriste

lors du coup de fil qui a précédé le drame, et au cours duquel elle a répété sa version mensongère des faits. Elle vit aujourd'hui dans une grande ville du centre de la France. Elle n'a été entendue qu'en qualité de témoin dans la procédure pour « assassinat ».

Aucune poursuite n'a en revanche été engagée à l'encontre de sa mère, qui a pourtant participé à la calomnie dont a été victime Samuel Paty, notamment en demandant à plusieurs élèves de confirmer la version de sa fille.

Abdelhakim Sefrioui a été lui aussi mis en examen pour « complicité d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste » et écroué. Il bénéficie toujours de la présomption d'innocence. Il a fait savoir que selon lui Anzorov était « un malade mental ». Il pense être un « bouc émissaire » et insiste sur le fait qu'il n'a jamais eu « d'intention criminelle », ni de « correspondance directe » avec Anzorov. Après plus de vingt mois d'isolement, il a été transféré à la prison ultra sécurisée de Vendin-le-Vieil, au quartier d'évaluation de la radicalisation (QER). Son avocat, Me Ouadie Elhamamouchi, entend pointer lors des audiences du procès les carences de l'enquête de la SDAT et du juge Foltzer qui se seraient concentrées sur son client et Brahim Chnina alors que les correspondants d'Anzorov en Syrie n'auraient pas fait l'objet d'investigations assez poussées.

Interpellé le 26 mars 2022 par les policiers de la sous-direction antiterroriste (SDAT) alors qu'il s'apprêtait à rendre visite à son père en prison, **Bilal Sefrioui**, 29 ans, a été relâché après quatre-vingt-seize heures de garde à vue. Le fils d'Abdelhakim Sefrioui a un temps été soupçonné d'avoir aidé son père à monter et à diffuser la vidéo publiée le 12 octobre. Aucune poursuite contre lui n'a été finalement engagée.

Une des filles d'Abdelhakim Sefrioui, écœurée par l'assassinat de Samuel Paty, a fait savoir qu'elle ne porterait plus jamais le voile après ce qu'elle a vécu comme un crime abominable que rien ne peut excuser.

Azim Epsirkhanov et **Naïm Boudaoud**, les deux amis d'Abdoullakh Anzorov, ont été mis en examen pour « complicité d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste » et écroués le 21 octobre 2020. Ils bénéficient eux aussi de la présomption d'innocence.

Un troisième homme, ami d'Abdoullakh, membre du groupe Snapchat « Zbrrr », **Yusuf Cinar**, a lui aussi été mis en examen et placé en détention provisoire pour « association de malfaiteurs à caractère terroriste » et bénéficie lui aussi de la présomption d'innocence. Ce dernier, habitant d'Évreux mais d'origine turque, est au départ un ami d'Ayad, frère cadet d'Abdoullakh. Le soir du 16 octobre 2020, c'est lui qui se déplace jusqu'au domicile des Anzorov, accompagné de son cousin Samet, pour leur apprendre la mort de leur fils aîné. Dans la foulée, il diffuse sur Instagram des photos et des vidéos « de bons moments passés » avec Abdoullakh Anzorov.

De retour chez lui à Évreux, il tombe nez à nez avec des fonctionnaires de police. « Vous devriez avoir honte d'avoir tué un homme de 18 ans ! Mais de toute façon, nous les musulmans en France, on est considérés comme des terroristes ! » leur lance-t-il, fou de rage. Yusuf Cinar est aussitôt mis en joue par les policiers, qui l'interpellent et le placent en garde à vue.

Lors de ses auditions, le jeune homme reconnaît avoir eu un comportement agressif envers les fonctionnaires de police le jour du décès de son ami, précisant que « cette violence était sortie de [son] cœur » en raison du choc éprouvé à l'annonce de la nouvelle. Il affirme également qu'il considérait Anzorov « comme un frère ».

Sur son téléphone, les enquêteurs retrouveront de nombreuses images de propagande djihadiste liées à l'État islamique : le drapeau noir de Daech, mais aussi des scènes de mutilation, de torture et de décapitation d'une rare violence. À de nombreuses reprises, Yusuf Cinar s'est pris en photo réalisant le signe du *tawhid*, cet index levé vers le ciel devenu signe de ralliement djihadiste, ou en train de manipuler de nombreuses armes à feu ou des couteaux. Le jeune homme est souvent habillé en tenue militaire.

Le 16 octobre 2020, juste après l'assassinat du professeur, c'est le seul du groupe Snapchat « Zbrrr » sur lequel Anzorov poste la photo de la tête décapitée de Samuel Paty, à répondre au message de son ami par plusieurs messages : « ? ? », « y a quoi les gars », « c bon ». Tous les autres membres quittent le groupe le soir même.

Les adolescents ayant désigné Samuel Paty à Abdoullakh Anzorov, **Elias**, **Mohamed**, **Julien**, **Idriss** et **Hicham**, ont été mis en examen pour

« complicité d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste » et placés sous contrôle judiciaire.

Priscilla Mangel a été interpellée et placée en garde à vue le 22 juin 2021 mais elle est libre de ses mouvements. Au cours de ses auditions, l'utilisatrice des comptes Twitter @cicatricesucrée et @Cicat's précise avoir tenté de contacter Brahim Chnina afin de s'assurer de la véracité de ses propos et lui conseiller une association de lutte contre les discriminations. Elle assure ne pas avoir détecté au préalable la dangerosité et les intentions d'Abdoullakh Anzorov, avec qui elle discutait et qu'elle tenait informé de l'évolution de la situation au collège du Bois-d'Aulne. À la suite d'une deuxième audition, le 29 décembre 2021, le juge Foltzer a décidé sa mise en examen pour « complicité d'assassinat terroriste », alors qu'elle ne l'était que pour « association de malfaiteurs terroriste ». Selon le juge d'instruction, Priscilla Mangel a « renforcé la détermination d'Abdoullakh Anzorov à passer à l'acte criminel », « facilité la localisation de la victime » et lui « a donné les arguments idéologiques pour commettre l'assassinat de Samuel Paty ». La Nîmoise n'a toutefois pas été placée en détention provisoire. Sous le régime du contrôle judiciaire, elle bénéficie de la présomption d'innocence.

En l'état actuel des choses, les investigations n'ont pas permis d'identifier l'homme tenant le compte Instagram **@12.7x108** avec qui Abdoullakh Anzorov a échangé à plusieurs reprises entre le 12 et le 14 septembre et auprès de qui il s'est renseigné sur la licéité du martyre. En revanche, le 7 novembre 2022, le parquet national antiterroriste (PNAT) a ouvert une enquête préliminaire pour « provocation à un acte terroriste » à l'encontre du djihadiste **Tajik Faruq Shami**, de son vrai nom Farrukh Fayzimatov. Pour le motif suivant : « provocation à un acte terroriste direct au moyen d'un service de communication au public en ligne » et elle a été confiée à la sous-direction antiterroriste (SDAT). Pour des raisons difficiles à comprendre, l'enquête a été disjointe du dossier Paty. À 17 h 28, le 16 octobre, soit quelques minutes seulement après la mort d'Anzorov, @dnevnik_71, alias Faruq Shami, répondait « *Allah Akhbar !* » au message de revendication que lui avait adressé le terroriste sur Instagram. Puis, une minute plus tard : « *In alaikum assalam in rahmatLahi in barakatuh »*, ce

qu'on pourrait traduire par : « Que la paix, la miséricorde et la bénédiction d'Allah soient sur toi. »

Les avocats d'Abdelhakim Sefrioui, Me Élise Arfi, Me Ouadie Elhamamouchi et Me Sefen Guez Guez, estiment que Faruq Shami est « l'instigateur voire le commanditaire » du crime commis par Anzorov. Ce que ne permet pas de démontrer l'instruction en l'état. Les avocats de Sefrioui ont demandé qu'un mandat d'arrêt soit lancé contre lui. La requête a été rejetée le 14 octobre 2022 par les juges d'instruction antiterroristes chargés de l'enquête.

Le groupe djihadiste Hayat Tahrir Al-Sham (HTS), situé dans la province rebelle d'Idlib en Syrie et dont fait partie Farrukh Fayzimatov, a démenti toute implication dans l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine.

Abdouyezid Anzorov, le père d'Abdoullakh, **Shamsoudin Anzorov**, son grand-père, **Ayad Anzorov**, son frère de 17 ans et **Oksana Doudarkaeva**, sa mère, ont été placés en garde à vue le 17 octobre 2020, et ont été relâchés tous les quatre le 20 octobre.

Selon les parents du terroriste, c'est « à la salle de sport » que leur fils aurait été radicalisé. Dans un communiqué, la famille Anzorov s'était dit « dévastée » et sous le poids de « la peine, la honte, l'incompréhension et le choc ».

Au cours de son audition, Shamsoudin Anzorov, le grand-père a tenu des propos qui méritent d'être portés à la connaissance du public.

À propos des caricatures de *Charlie Hebdo :*

« Je pense que ces caricatures sont faites par les juifs français et ce n'est pas bien ce qu'ils font, mais c'est encore pire de les tuer, c'est Dieu qui juge, on ne peut pas tuer pour cela. Si on réfléchit, pourquoi ils font ça les juifs, les juifs et les musulmans se disputent, et en conséquence les musulmans finissent par tuer des gens, parce qu'ils sont manipulés par les juifs de manière assez fine[117]. »

À propos de son petit-fils Abdoullakh :

« Il avait un caractère de guerrier, notamment contre les Noirs toxicomanes ; si quelqu'un le regardait d'un mauvais œil, il le frappait, les Noirs avaient très peur de lui ; pour moi les Noirs ils n'ont pas de civilisation, ils ont une loi des singes [*sic*]. Ce genre de choses peut arriver

avec des jeunes de son âge, de se dire qu'on n'a pas la chance et de se sentir fâché vis-à-vis des autorités[118]. »

À propos du geste commis par Abdoullakh :

« Un adulte normal ne ferait pas ça. Mais lui il était jeune, c'était spontané. Pendant la guerre en Tchétchénie, cela s'est produit que les Russes décapitent les Tchétchènes et inversement. Ce qui m'étonne c'est que ça faisait deux semaines qu'il travaillait à Paris. Mais qui lui a parlé de ce professeur, où il se trouvait, j'ai envie de trouver cette personne qui l'a poussé à faire ça. Ça doit être une communauté musulmane arabe, ce sont des enfoirés[119]. »

Et enfin, à propos de l'État islamique :

« Pour moi, en Syrie, c'est une conspiration entre les Russes et les Américains. C'est sur instruction de la Russie quand ils veulent emprisonner un Tchétchène, ils l'accusent de complicité avec Daech. »

La famille Anzorov, dont on voit que l'éducation est pourtant un terreau pour le terrorisme, a été mise hors de cause par les enquêteurs, a quitté la France et est retournée vivre en Tchétchénie.

Quelques mois plus tard, en juin 2021, Abdouyezid Anzorov, le père d'Abdoullakh, a donné une entrevue à un influenceur qui s'adresse à lui dans sa langue natale. Filmée en live sur Instagram, puis reprise et diffusée par le média russophone kavkaz.realii, le père de famille affirme être « satisfait » du crime commis par son fils : « J'ai élevé Adboullakh de cette manière : tu dois aimer Dieu plus que tes propres parents. C'est un bon fils, qui a reçu une éducation religieuse telle que le veut la tradition tchétchène. Il est parti en défendant l'honneur de tous les Tchétchènes et de tous les musulmans du monde. Abdoullakh a remboursé la dette de tous les musulmans. »

Par ailleurs, il dévoile dans cette interview une information capitale pour comprendre la mécanique de passage à l'acte du terroriste et la façon dont il a été informé de ce qui se jouait au collège du Bois-d'Aulnes : « Mon fils a pris connaissance d'une vidéo envoyée par un imam d'une mosquée locale » (ce qui semble bien désigner la vidéo diffusée par Abdelhakim Sefrioui qui se revendiquait membre d'un conseil des imams de France). Et d'ajouter que cet imam se plaignait « des essais infructueux des musulmans pour s'opposer, par des méthodes légales, aux images offensantes pour les

croyants. […] Abdoullakh a reçu cette vidéo [*ce qui confirme l'intervention d'un tiers, probablement Priscilla Mangel* via *son compte Twitter*] et il n'a pas supporté et a couru dans la cuisine pour en parler à sa mère. Sa mère a maudit ceux qui dessinent des caricatures et a répondu que cela ne dépendait pas de nous, que notre affaire c'est de prier. »

Ces faits portés à la connaissance de la Direction générale de la sécurité intérieure lui valent d'être désormais frappé d'une interdiction de séjour en France.

Arrivé sur le sol russe le 5 décembre 2020, le corps du terroriste Abdoullakh Anzorov, transporté par avion depuis la France en toute discrétion, a été enterré le 6 décembre, en Tchétchénie, dans le village de Chalaji dont est originaire sa famille. Abdoullakh a eu droit à un enterrement avec les honneurs. Les vidéos de la cérémonie montrent une foule de deux cents personnes escortant le cercueil du terroriste vers le cimetière du village, sous la neige, aux cris de « *Allah Akhbar ! »* Le groupe répète à l'unisson la *chahada*, la profession de foi islamique, qui signifie : « Je témoigne qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et je témoigne que Mahomet est son messager. » Anzorov a reçu un hommage du maire de Chalaji, Salman Dabatchevitch Magamadov, qui ira jusqu'à déclarer à son sujet : « C'est un héros pour l'ensemble du monde islamique. »

Redoutant les effets d'attroupement, la police locale avait interdit de filmer la cérémonie et fermé l'accès au village dès la réception du corps. La télévision régionale a fait état de l'enterrement en présentant Abdoullakh Anzorov comme « un jeune homme à qui il restait tant à accomplir » et comme « la victime d'une provocation » [120]. L'inhumation s'est faite avec l'accord de Ramzan Kadyrov, le président de la république de Tchétchénie, qui a fait fi de la loi fédérale russe interdisant que les corps des terroristes soient rendus à leur famille et que soit dévoilé le lieu de leur inhumation. Le dirigeant tchétchène, promoteur d'un islam rigoriste, estime que « cette tragédie pousse [les musulmans] à réfléchir au fait que la société française confond souvent démocratie et permissivité excessive, ou affichage de relations inadmissibles aux valeurs de l'islam ». Pour le chef de l'État tchétchène, l'attentat commis par Anzorov est une réponse à des « provocations » françaises et qualifie le président Emmanuel Macron de « chef de file et inspirateur du terrorisme » en France.

113. L'idée vient de Claude Quenault, ancien conseiller du Premier ministre Michel Rocard (maire de Conflans-Sainte-Honorine de 1977 à 1994) et ancien directeur de la maison des jeunes et de la culture (MJC) de Conflans-Sainte-Honorine.

114. Christophe Capuano préside désormais le jury du prix Samuel-Paty créé par l'Association des professeurs d'histoire-géographie (APHG). C'est aussi lui qui a réalisé la préface scientifique du mémoire de recherche de Samuel Paty, *Le Noir. Société et symbolique (1815-1995)* (PU de Lyon).

115. « Un seul amour / Un seul sang / Une seule vie/ Il te faut faire ce que tu dois faire / Une seule vie avec l'autre / Sœurs / Frères / Une seule vie / mais nous sommes différents / Nous devons nous soutenir Un. Un. »

116. Ce statut a été créé il y a un peu plus d'un siècle par la loi du 27 juillet 1917 pour apporter réparation aux orphelins de la guerre de 1914-1918. Depuis une loi de 1990, les victimes du terrorisme peuvent également en bénéficier. Celui-ci permet d'apporter un soutien financier pour accompagner les enfants de moins de 21 ans, notamment au cours de leur éducation.

117. Première audition de Shamsoudin Anzorov devant les policiers de la SDAT, 17 octobre 2020.

118. *Ibid*.

119. Troisième audition de Shamsoudin Anzorov devant les policiers de la SDAT, 19 octobre 2020.

120. « Le terroriste qui a assassiné Samuel Paty enterré en Tchétchénie », *Le Monde*, le 8 décembre 2020.

Remerciements

Je tiens à remercier Alexis Kebbas et Victor Lefebvre, mes deux co-enquêteurs et co-auteurs, sans qui ce livre n'aurait pas été le même. L'ambition de ce livre a été servie par un travail de fourmi, de rencontres avec les protagonistes, d'investigations de terrain et de documentation qui ont permis une reconstitution fidèle des derniers jours de Samuel Paty. Chaque détail est étayé, vérifié. C'est la lecture de cette vérité qui doit permettre à chacun de penser la généalogie de ce drame national et permettre, individuellement et collectivement, d'en tirer les leçons.

Suivez toute l'actualité des Éditions Plon sur
www.plon.fr

et sur les réseaux sociaux